

PLAN CLIMAT • AIR • ÉNERGIE  
DU TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE TOURANGELLE

# PLAN CLIMAT

AIR • ÉNERGIE

*Invertissons la tendance,  
redonnons du sens !*

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

MARS 2024

  
**Tours**  
métropole  
Val de Loire

PROGRAMME D' ACTIONS 2024-2030

# SOMMAIRE

Méthodologie d'écriture des actions .....	8
Organisation du présent programme d'actions .....	10
Ambition 1 : Amplifier la lutte contre l'effet de serre additionnel et le réchauffement climatique.....	13
<b>1.1. Réduire d'au moins 30% la consommation énergétique du territoire entre 2012 et 2030 .....</b>	<b>14</b>
01_Donner la priorité aux modes de déplacements alternatifs à la mobilité motorisée individuelle (PDU - Axe 1) .....	14
02_Garantir la mobilité pour tous (PDU - Axe 2) .....	14
03_Construire la ville des courtes distances (PDU - Axe 3).....	14
04_Mieux organiser la mobilité motorisée (PDU - Axe 4) .....	14
05_Partager une culture de la mobilité (PDU - Axe 5) .....	14
06_Mettre en œuvre le Schéma directeur cyclable métropolitain .....	14
07_Instaurer, dans les constructions neuves et les grosses rénovations, des règles favorables à l'usage massif du vélo par les habitants, les usagers et les visiteurs du territoire .....	14
08_Mettre en œuvre le Schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques .....	15
09_Déployer une offre cyclotouristique, favoriser les mobilités douces et savoir accueillir la clientèle cyclotouristique (Schéma de développement touristique métropolitain - Actions 12 à 14).....	15
10_Concilier sobriété bâtementaire et attractivité de l'offre de logements (PLH Action 3) .....	15
11_Poursuivre l'amélioration de l'habitat existant (PLH Action 4) .....	15
12_Réduire fortement les consommations énergétiques des logements privés .....	15
13_Accélérer la rénovation énergétique du patrimoine public du territoire .....	15
14_Massifier le développement de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments publics du territoire .....	15
15_Sensibiliser aux enjeux et déclencher des changements de comportements chez les usagers des bâtiments.....	16
16_Accompagner la rénovation et l'efficacité énergétiques des acteurs économiques du territoire.....	16
17_Soutenir le renouvellement immobilier de l'Université de Tours (Schéma Tours Campus - Action 2).....	16
<b>1.2. Couvrir au moins 20% de notre consommation d'énergie par une production d'énergie issue d'une source renouvelable ou de récupération en 2030 .....</b>	<b>16</b>
18_Accélérer la sortie des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables sur le patrimoine public du territoire.....	16
19_Massifier l'usage des énergies renouvelables au service de la compétitivité et la résilience du tissu économique local .....	16
20_Développer les réseaux de chaleur et de froid .....	17
21_Valoriser le potentiel solaire du territoire .....	17
22_Développer les filières de chaleur renouvelable .....	17
23_Explorer toute autre solution technique renouvelable ou de récupération, existante ou à venir.....	17

<b>1.3. Réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre non-énergétiques sur le territoire entre 2012 et 2030</b>	<b>17</b>
24_Rafrâchir les bâtiments sans climatiseurs	17
25_Participer au renouveau des modes culturels sur le territoire (PAT - Actions 3.5)	17
<b>1.4. Doubler la séquestration du CO<sub>2</sub> sur le territoire entre 2018 et 2030</b>	<b>18</b>
26_Inscrire dans le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) les règles permettant de préserver et développer la présence végétale sur le territoire	18
27_Informer et sensibiliser le grand public et les professionnels des enjeux climatiques liés à une bonne gestion des espaces verts	18
28_Favoriser l'emploi des matériaux bio-sourcés	18
29_Déployer une trajectoire ambitieuse de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en vue d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050	18
30_Concilier sobriété foncière et attractivité de l'offre de logements (PLH Action 2)	18
31_Mesurer la séquestration du carbone sur le territoire	18
<b>1.5. Réduire l'empreinte carbone du territoire à 5 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an et par habitant en 2030</b>	<b>19</b>
32_Optimiser l'usage des bâtiments publics du territoire	19
33_Mutualiser le matériel et les lieux d'activités éducatives, sportives et culturelles	19
34_Mieux accompagner le tourisme d'affaires et événementiel pour une réduction de leur impact environnemental (Schéma de développement touristique métropolitain - Action 2)	19
35_Déployer un référentiel durable pour la destination qui implique les acteurs (Schéma de développement touristique métropolitain - Action 4)	19
36_Assurer le confort des touristes (Schéma de développement touristique métropolitain - Action 9)	19
37_Réduire la production de déchets à la source	19
38_Inscrire dans le PLUm les règles permettant de réserver des espaces pour le compostage et la collecte des biodéchets	20
39_Implanter et massifier l'économie circulaire sur le territoire	20
40_Favoriser les circuits courts et réduire le gaspillage (Schéma de développement touristique métropolitain - Action 15)	20
41_Installer des maraîchers sur le territoire (PAT - Action 3.1)	20
42_Soutenir les filières locales (PAT - Action 3.6)	20
43_Participer au développement d'outils de transformation alimentaire (PAT - Action 5.1)	20
44_Mettre en relation directe agriculteurs et consommateurs, dont les acheteurs publics (PAT - Action 5.2)	20
45_Lutter contre le gaspillage alimentaire (PAT - Action 6.2)	20
46_Commiquer auprès du public sur l'empreinte carbone de l'alimentation (PAT - Action 6.1)	21
47_Mettre le territoire en mouvement (Stratégie numérique responsable – pilier 2)	21
48_Tirer profit des apports du numérique pour préserver nos ressources (Stratégie numérique responsable – pilier 3)	21
<b>1.6. Viser la neutralité carbone en 2050</b>	<b>21</b>
49_Définir une trajectoire de neutralité carbone pour le territoire en 2050	21

<b>Ambition 2 : Adapter notre territoire aux impacts du réchauffement climatique de façon volontariste et ambitieuse</b>	<b>23</b>
<b>2.1. Limiter la consommation d'eau et mieux la partager</b>	<b>24</b>
50_Sécuriser une gouvernance et une adéquation entre la ressource et les besoins	24
51_Sécuriser la production d'eau potable (Schéma directeur eau potable - Action 1)	24
52_Préserver la ressource d'eau potable à long terme (Schéma directeur eau potable - Action 2)	24
53_Assurer aux usagers une eau de qualité (Schéma directeur eau potable - Action 5)	24
54_Améliorer les performances du système de distribution afin de limiter les pertes en eau (Schéma directeur eau potable - Action 6)	24
55_Instaurer une véritable gestion patrimoniale des réseaux pour préserver la ressource (Schéma directeur eau potable - Action 7)	24
56_Commiquer et sensibiliser pour protéger la ressource en eau	24
57_Encourager le réemploi de l'eau	24
58_Créer des plateformes de broyats des arbustes pour fournir la demande croissante	24
<b>2.2. Assurer la viabilité du territoire face aux aléas climatiques</b>	<b>25</b>
59_Encadrer dans le PLUm les travaux de rénovation des bâtiments publics et privés en vue d'assurer leur adaptation au réchauffement climatique	25
60_Imposer dans le PLUm une conception bioclimatique des bâtiments neufs, publics et privés	25
61_Mettre en œuvre le Schéma directeur vert	25
62_Inscrire dans le PLUm les règles favorisant l'intégration de la place de l'eau dans l'aménagement du territoire	25
63_Améliorer la connaissance et la conscience du risque des acteurs économiques (Programme d'actions de prévention des inondations - Axe 1)	25
64_Surveiller, prévoir les crues et les inondations (PAPI - Axe 2)	26
65_Donner l'alerte et gérer la crise (PAPI - Axe 3)	26
66_Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme (PAPI - Axe 4)	26
67_Réduire la vulnérabilité du parc de logement privé et du parc social (PAPI - Axe 5)	26
68_Gérer les écoulements (PAPI - Axe 6)	26
69_Gérer les ouvrages de protection hydrauliques (PAPI - Axe 7)	26
70_Anticiper le risque d'inondation pesant sur la production d'eau potable (Schéma directeur eau potable - Action 3)	26
71_Désimperméabiliser les cours des écoles et des lieux d'accueil d'enfants	27
72_Gérer les eaux de pluies à la parcelle	27
73_Modéliser les flux touristiques futurs liés au nouveau climat afin d'adapter les activités touristiques du territoire	27
74_Améliorer la résilience des activités touristiques aux aléas climatiques	27
<b>2.3. Préparer et accompagner la population au changement climatique</b>	<b>27</b>
75_Traiter des enjeux liés au changement climatique et des questions de qualité de l'air dans le Contrat Local de Santé (CLS)	27
76_Accompagner les publics spécifiques de la Politique de la Ville et les Gens du voyage sur les sujets Climat•Air•Énergie	27
<b>2.4. Restaurer et protéger les écosystèmes</b>	<b>27</b>
77_Conserver et restaurer les corridors écologiques (trames verte, bleue, noire, brune)	27

<b>Ambition 3 : Améliorer la qualité de l'air</b> .....	<b>29</b>
<b>3.1. Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air extérieur</b> .....	<b>30</b>
78_ Développer une politique de mobilité moins émettrice de polluants atmosphériques (Plan de protection de l'atmosphère (PPA) - Axe 1) .....	30
79_Réduire les émissions du secteur résidentiel (PPA - Axe 2) .....	30
80_Réduire les émissions des activités économiques du territoire (PPA - Axe 3) .....	30
81_Affiner la connaissance des émissions sur le territoire (PPA - Axe 4).....	30
<b>3.2. Mettre en place une politique publique relative à la qualité de l'air intérieur</b> .....	<b>30</b>
82_Créer une politique publique d'amélioration de la qualité de l'air intérieur.....	30
<b>Ambition 4 : Faire ensemble pour faire plus et mieux</b> .....	<b>33</b>
<b>4.1. Tendre vers une administration exemplaire</b> .....	<b>34</b>
83_Mettre en œuvre le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) .....	34
84_Réduire l'empreinte environnementale de nos systèmes d'information (Stratégie numérique responsable – pilier 1) .....	34
85_Créer les conditions de réussite de la mise en œuvre effective et efficace des schémas stratégiques de Tours Métropole Val de Loire porteurs d'enjeux Climat•Air•Énergie .....	34
86_Doter Tours Métropole Val de Loire d'un secrétariat général à la planification écologique .....	34
87_Repenser l'espace public pour accompagner les transitions des bâtiments publics du territoire.....	34
88_S'imposer des objectifs ambitieux sur tous les nouveaux projets de construction publique .....	35
89_Mettre le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers en accord avec les enjeux environnementaux (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) volet Déchets).....	35
90_Mettre en œuvre le Plan de mobilité employeur.....	35
91_Former en nombre les élus et les agents de Tours Métropole Val de Loire à la transformation écologique.....	35
92_Instaurer une éco-conditionnalité des aides Tours Métropole Val de Loire en matière d'enjeux de transformation écologique.....	35
<b>4.2. Travailler de façon juste, cohérente et solidaire avec tous les acteurs du territoire</b> .....	<b>35</b>
93_Sensibiliser largement le grand public aux enjeux du réchauffement climatique et enclencher les changements de comportements .....	35
94_Créer un imaginaire de « territoire 2050 ».....	36
95_Créer et pérenniser une « Semaine verte » des artistes.....	36
96_Expérimenter par le corps la Loire, le Cher et les milieux aquatiques.....	36
97_Multiplier les lieux conjuguant aménité, santé et environnement.....	36
98_Réaliser un incubateur vert : le village des alternatives .....	36
99_Développer des alliances entre les territoires et faire émerger des opportunités stratégiques communes de mise en place de démarches éco-responsables (Schéma de développement touristique métropolitain - Action 1) .....	36
100_Replacer le classement UNESCO « Val de Loire Patrimoine mondial » au cœur de l'expérience touristique (Schéma de développement touristique métropolitain - Action 16).....	37

<b>4.3. Assurer une information transparente et une participation citoyenne efficace</b> .....	<b>37</b>
101_Faire vivre la Conférence Métropolitaine de l'Enseignement supérieur (Schéma Tours Campus - Action 4) .....	37
102_Construire une politique publique de participation citoyenne sur les enjeux climatiques du territoire .....	37
103_Suivre et évaluer les actions du Plan Climat•Air•Énergie du territoire.....	37
<b>4.4. S'appuyer sur la recherche et l'innovation pour un monde sobre et résilient</b> .....	<b>37</b>
104_Soutenir la recherche appliquée à la ville perméable.....	37
<b>4.5. S'appuyer sur la formation pour accompagner la transformation du territoire</b> .....	<b>37</b>
105_Développer un Pôle d'excellence apprentissage/formation : le projet Cité des Formations (Schéma Tours Campus - Action 1) .....	37
106_Garantir l'adéquation entre les compétences nécessaires à la mise en œuvre des enjeux Climat•Air•Énergie et les formations disponibles sur le territoire .....	38
107_Former les professionnels du bâtiment sur le territoire .....	38
<b>4.6. Mobiliser tous les outils financiers pour démultiplier l'action sur le territoire</b> .....	<b>38</b>
108_Rechercher et pérenniser les financements des actions Climat•Air•Énergie du territoire.....	38

**Annexes** .....

<b>Liste des schémas stratégiques de Tours Métropole Val de Loire analysés pour l'écriture du présent programme d'actions</b> .....	<b>41</b>
<b>Tableau récapitulatif des axes stratégiques du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire de la métropole tourangelle</b> .....	<b>42</b>
<b>Les fiches actions et leur rang de priorité</b> .....	<b>43</b>

## MÉTHODOLOGIE D'ÉCRITURE DES ACTIONS

Ce programme d'actions a été élaboré en plusieurs temps :

1. Tout d'abord, nous avons analysé les principaux schémas stratégiques<sup>1</sup> de Tours Métropole Val de Loire approuvés ou en cours d'approbation (schémas directeurs, plans, programmes, projets, contrats, etc.). Nous avons identifié dans ces schémas les actions qui permettent d'atteindre les objectifs de la stratégie du Plan Climat du territoire de la Métropole tourangelle.
2. Dans un second temps, nous avons identifié les objectifs stratégiques qui n'étaient pas traités dans ces schémas (ci-après nommés « les manques »).
3. Nous nous sommes aussi appuyés sur les résultats de l'audit du contrat d'objectifs territorial Climat•Air•Énergie signé avec l'ADEME pour identifier les pistes d'amélioration possibles dans ces différents schémas.
4. En croisant ces deux analyses, nous avons retenu six thématiques pour lesquelles des manques étaient à combler :
  - Bâtiments publics
  - Education, culture et sports
  - Développement économique et touristique
  - Ressource en eau
  - Urbanisme
  - Désimperméabilisation et végétalisation

Nous avons organisé un atelier sur chaque thématique. Les ateliers de 3 heures se sont déroulés sur les communes de Tours et Saint-Cyr-sur-Loire du 29 janvier au 2 février 2024. Ont été invités l'ensemble des 330 personnes constituant les 8 panels de concertation de l'élaboration du Plan Climat, ainsi que des partenaires extérieurs des différentes directions de Tours Métropole Val de Loire. Les fiches-actions du présent Programme d'actions ont été rédigés à partir des idées développées lors de ces 6 ateliers.

5. Enfin, nous avons complété cette écriture par la rédaction des fiches-actions venant combler les manques non traités dans les ateliers.

<sup>1</sup> La liste de ces schémas est donnée en annexes.

The background of the page is a light green gradient. It features several large, semi-transparent circles. Inside these circles and scattered across the page are white line-art illustrations of butterflies and dandelions. Some dandelions are shown as full heads, while others are depicted as seeds blowing away. The overall aesthetic is clean and nature-inspired.

## ORGANISATION DU PRÉSENT PROGRAMME D' ACTIONS

L'ensemble des actions ont été résumées.

Les ambitions et les axes mentionnés renvoient à la stratégie 2030/2050 du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire de la métropole tourangelle. Chaque résumé a été rattaché à l'ambition et à l'axe stratégique principalement traités dans l'action.

Les fiches-actions détaillées sont présentées en annexe. Celles qui sont issues des schémas stratégiques existants sont à retrouver directement dans les programmes d'actions de ces schémas.

AMBITION

1

AMPLIFIER LA LUTTE CONTRE  
L'EFFET DE SERRE ADDITIONNEL  
ET LE RÉCHAUFFEMENT  
CLIMATIQUE



## 1.1. Réduire d'au moins 30% la consommation énergétique du territoire entre 2012 et 2030

### 01\_DONNER LA PRIORITÉ AUX MODES DE DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS À LA MOBILITÉ MOTORISÉE INDIVIDUELLE (PDU - AXE 1)

L'usage de la voiture domine encore sur le territoire, y compris pour les trajets de courtes distances ; la marge de progression des transports collectifs et des modes doux demeure importante. Ce premier enjeu vise à contester la domination hégémonique de la voiture sans pour autant en condamner l'usage, en développant des solutions alternatives adaptées aux besoins de déplacements.

### 02\_GARANTIR LA MOBILITÉ POUR TOUS (PDU - AXE 2)

En proposant des solutions de mobilité adaptées aux besoins de chacun, notamment des populations les plus fragiles, cet enjeu vise à garantir la cohésion sociale et urbaine sur le territoire.

### 03\_CONSTRUIRE LA VILLE DES COURTES DISTANCES (PDU - AXE 3)

L'enjeu est de concevoir un urbanisme permettant de faire évoluer les pratiques de mobilité pour limiter le phénomène d'allongement des distances parcourues, pour éviter le recours à la voiture particulière et pour préserver les ressources naturelles.

### 04\_MIEUX ORGANISER LA MOBILITÉ MOTORISÉE (PDU - AXE 4)

Il s'agit de considérer la voiture comme un mode de déplacements au sein d'un large bouquet de mobilités, avec différents usages pour chaque mode et de lui donner une place moins prépondérante ; cela afin de répondre à l'enjeu de la réduction des nuisances du trafic automobile, ainsi que d'une meilleure gestion du stationnement et du transport de marchandises en ville.

### 05\_PARTAGER UNE CULTURE DE LA MOBILITÉ (PDU - AXE 5)

Mieux coordonner les acteurs permettra de renforcer la convergence des politiques publiques en matière de transport et d'urbanisme, effort indispensable au développement de nouvelles pratiques de mobilité et à l'efficacité de l'action publique. La sensibilisation des citoyens apparaît par ailleurs indispensable pour accompagner la modification des comportements individuels.

### 06\_METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE MÉTROPOLITAIN

Tours Métropole Val de Loire a engagé la réalisation de 13 itinéraires cyclables, représentant un total de 350 km, qui seront finalisés d'ici à 2030. Conçu en toile d'araignée, le réseau cyclable structurant permettra de relier rapidement toutes les communes de la Métropole, de la périphérie à la ville-centre, mais également les communes, en périphérie de la ville-centre, entre elles. Des connexions avec les communes situées en limites du territoire de la Métropole tourangelle sont également projetées. Ces nouvelles infrastructures permettent de développer la pratique quotidienne du vélo et d'augmenter la longueur des déplacements réalisés (moyennes et longues distances). Elles attirent un maximum d'usagers, des plus jeunes aux plus anciens, pour tous les motifs de déplacements (quotidiens, de loisirs et touristiques) et pour toutes les pratiques (vélos mécaniques, vélos électriques, vélos cargos).

### 07\_INSTAURER, DANS LES CONSTRUCTIONS NEUVES ET LES GROSSES RÉNOVATIONS, DES RÈGLES FAVORABLES À L'USAGE MASSIF DU VÉLO PAR LES HABITANTS, LES USAGERS ET LES VISITEURS DU TERRITOIRE

Le PLUm favorisera l'usage du vélo par la mise en place de facilités de stationnements sécurisés dans les constructions neuves : immeubles d'habitation, bureaux, locaux d'activités, équipements publics, et cela en créant notamment des emplacements réservés pour la réalisation du réseau cyclable structurant métropolitain. Le PLUm contribuera également au développement de l'offre de recharge électrique dédiée aux vélos dans les constructions neuves.

### 08\_METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Sous la responsabilité du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL), ce schéma a pour objectif de déployer près de 2800 bornes de recharge pour véhicules électriques, accessibles au public sur l'espace public ou privé entre 2024 et 2030 sur le territoire de la Métropole de Tours.

### 09\_DÉPLOYER UNE OFFRE CYCLOTOURISTIQUE, FAVORISER LES MOBILITÉS DOUCES ET SAVOIR ACCUEILLIR LA CLIENTÈLE CYCLOTOURISTIQUE (SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE MÉTROPOLITAIN - ACTIONS 12 À 14)

Tours Métropole Val de Loire encourage les visiteurs à utiliser les modes de déplacement doux en déployant des infrastructures (voies cyclables) et des équipements en libre-service dédiés et communique sur l'offre de mobilité intermodale. Tours Métropole Val de Loire mobilise et sensibilise les hébergeurs dans l'accueil des cyclotouristes afin d'encourager la pratique de la mobilité douce.

### 10\_CONCILIER SOBRIÉTÉ BÂTIMENTAIRE ET ATTRACTIVITÉ DE L'OFFRE DE LOGEMENTS (PLH ACTION 3)

Tours Métropole Val de Loire adaptera la production de logements aux enjeux environnementaux ; elle systématisera les solutions écologiques dans la conception des opérations de logement.

### 11\_POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT EXISTANT (PLH ACTION 4)

Tours Métropole Val de Loire luttera contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans le parc privé en soutenant notamment le marché du logement locatif afin de faire disparaître les « passoires énergétiques ».

L'attractivité du parc ancien privé sera renforcée par l'amélioration de sa performance énergétique et son adaptation.

Tours Métropole Val de Loire accompagnera les bailleurs sociaux du parc public du territoire dans la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation ambitieuses du point de vue énergétique et en termes de qualité de vie.

### 12\_RÉDUIRE FORTEMENT LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES LOGEMENTS PRIVÉS

En s'appuyant sur la plateforme territoriale de rénovation énergétique ARTEMIS de Tours Métropole Val de Loire, cette action a pour objectif d'accompagner et aider les propriétaires et bailleurs immobiliers du territoire dans leurs travaux de rénovation énergétique et de les conseiller pour évoluer vers un mode de vie plus économe en énergie.

### 13\_ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC DU TERRITOIRE

Il s'agira d'inciter l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics du territoire à prioriser la rénovation par rapport à la démolition/reconstruction, à mettre en place, pour ce qui les concerne, un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE), à réaliser des audits énergétiques ciblés sur la base du cadastre énergétique et de ce SDIE, à renforcer l'enveloppe des bâtiments (isolation, étanchéité à l'air, protections solaire, etc.), à remplacer les systèmes anciens par des équipements plus efficaces.

### 14\_MASSIFIER LE DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES D'AUTOMATISATION ET DE CONTRÔLE DES BÂTIMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE

L'objectif est de réaliser des économies de fonctionnement et d'énergie tout en préservant le confort et la santé des occupants du bâtiment public. Pour l'atteindre, il conviendra pour les décideurs publics de massifier le développement de systèmes d'automatisation et de contrôle avancés sur tous les bâtiments publics assujettis au décret BACS (systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments). Il conviendra d'évaluer la pertinence et la faisabilité de déployer ces solutions sur les plus petits bâtiments (non soumis au décret précité).



## **15\_SENSIBILISER AUX ENJEUX ET DÉCLENCHER DES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS CHEZ LES USAGERS DES BÂTIMENTS**

L'ensemble des personnes publiques du territoire devront encourager tous les comportements individuels ou collectifs allant dans le sens de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la baisse des consommations énergétiques. Il s'agira pour ce faire de coupler les objectifs opérationnels avec des objectifs pédagogiques inhérents à chaque domaine d'activité (sportive, culturelle et scolaire), d'induire dans les projets un lien étroit et permanent avec les usagers du bâtiment en menant notamment des ateliers de sensibilisation et en veillant à ce que la technologie permette d'intervenir sur la sobriété des usages.

## **16\_ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE**

Tours Métropole Val de Loire et d'autres acteurs publics inciteront les propriétaires et occupants de locaux d'activités à engager des programmes de rénovation et d'efficacité énergétiques, et à impulser une démarche d'économies d'énergie. Pour ce faire, il conviendra d'identifier les entreprises particulièrement dépendantes à l'énergie et de mettre en place un accompagnement technique et financier pour des actions, telles que le bilan carbone, l'audit énergétique d'entreprises ou les plans de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

## **17\_SOUTENIR LE RENOUVELLEMENT IMMOBILIER DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS (SCHÉMA TOURS CAMPUS - ACTION 2)**

Tours Métropole Val de Loire soutient les projets immobiliers de l'Université, portant notamment sur la réhabilitation énergétique des bâtiments du site des Tanneurs et de Grandmont ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment pour l'école Polytechnique Universitaire de Tours.

À travers chaque étape, de l'élaboration à la réalisation, ces projets s'inscrivent dans une démarche respectueuse de l'environnement,

la recherche d'une meilleure efficacité énergétique et l'amélioration des conditions de travail des étudiants et du personnel.

## **1.2. Couvrir au moins 20% de notre consommation d'énergie par une production d'énergie issue d'une source renouvelable ou de récupération en 2030**

## **18\_ACCÉLÉRER LA SORTIE DES ÉNERGIES FOSSILES AU PROFIT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE PATRIMOINE PUBLIC DU TERRITOIRE**

L'ensemble des maîtrises d'ouvrage publiques ont tout intérêt, sous l'impulsion de Tours Métropole Val de Loire, à formaliser une stratégie de sortie des énergies fossiles sur le patrimoine public du territoire et à améliorer la connaissance des filières renouvelables. Les grands axes de cette stratégie consisteront à proscrire le renouvellement des équipements de combustion d'énergie fossile pour les besoins de chaleur des bâtiments, à systématiser le recours aux filières de chaleur renouvelable, à organiser des retours d'expériences et à étudier pour chaque projet les possibilités d'autoconsommation électrique, notamment collective.

## **19\_MASSIFIER L'USAGE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET LA RÉSILIENCE DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL**

Il s'agira pour Tours Métropole Val de Loire de contribuer à une meilleure intégration des enjeux énergétiques dans les stratégies des entreprises, afin qu'elles puissent réduire leur exposition et leur vulnérabilité à la volatilité des achats d'énergie sur les marchés en leur permettant de sécuriser des contrats de long terme ou en produisant localement leur énergie. Cette politique pourra passer concrètement par l'identification d'emprises potentielles et disponibles pour l'accueil d'installations d'énergies renouvelables ou par le développement des boucles d'autoconsommation collective dans les parcs d'activités métropolitains.

## **20\_DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID**

Afin de massifier la décarbonation du patrimoine bâti et de permettre la valorisation et l'intégration d'importants gisements d'énergies renouvelables, Tours Métropole Val de Loire mettra à jour le Schéma directeur des réseaux de chaleur urbains. Elle poursuivra le triple mouvement de verdissement - densification - extension des réseaux de chaleur existants, diversifiera le bouquet énergétique bas-carbone alimentant ces réseaux au profit d'alternatives au bois-énergie et imposera la prise en compte, dès la conception des bâtiments d'activités ou résidentiels, d'un raccordement aux réseaux de chaleur existants ou projetés.

## **21\_VALORISER LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE**

L'objectif poursuivi par Tours Métropole Val de Loire est ici de maximiser le potentiel de développement des technologies solaires (photovoltaïque et thermique) sur le territoire afin d'émettre moins de gaz à effet de serre mais également de mieux maîtriser la facture énergétique territoriale. Une stratégie ambitieuse est à mettre à l'œuvre concernant le photovoltaïque au sol, sur toiture et le solaire thermique.

## **22\_DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE CHALEUR RENOUVELABLE**

Tours Métropole Val de Loire souhaite accélérer la sortie des énergies fossiles encore utilisées pour les besoins de chaleur et privilégier des solutions durables et performantes. Une stratégie ambitieuse est à mettre à l'œuvre concernant la méthanisation, la chaleur fatale et toutes filières de chaleur renouvelable.

## **23\_EXPLORER TOUTE AUTRE SOLUTION TECHNIQUE RENOUVELABLE OU DE RÉCUPÉRATION, EXISTANTE OU À VENIR**

En complément des actions précédentes, il importe d'évaluer l'intérêt et la faisabilité de filières et solutions techniques complémentaires, telles que la construction d'une unité de

production d'énergie à partir des déchets ménagers résiduels, le développement de l'hydrogène bas carbone ou encore des filières très innovantes ou expérimentales, comme les solutions alternatives de captage d'énergie dans le sol ou la mise en œuvre de boucles d'eau tempérée à énergie géothermique.

## **1.3. Réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre non-énergétiques sur le territoire entre 2012 et 2030**

## **24\_RAFRAÎCHIR LES BÂTIMENTS SANS CLIMATISEURS**

Les climatiseurs sont amenés à se multiplier, or ils posent plusieurs problèmes : amplification du phénomène d'îlots de chaleur, consommation accrue d'électricité en période de production restreinte (été) et fuites de gaz fluorés à fort potentiel de réchauffement. Il convient donc de limiter leur usage sur le territoire : en informant largement sur les effets des climatiseurs sur le réchauffement climatique, en communiquant sur les alternatives aux climatiseurs accessibles au plus grand nombre, et enfin, en s'appuyant sur les solutions de rafraîchissement des bâtiments et de la ville.

## **25\_PARTICIPER AU RENOUVEAU DES MODES CULTURAUX SUR LE TERRITOIRE (PAT - ACTIONS 3.5)**

Tours Métropole Val de Loire soutient financièrement l'effort de conversion culturelle permettant de réduire engrais de synthèse et pesticides, et de viser ainsi la réduction des gaz à effet de serre et des pollutions du secteur agricole. Elle encourage également les pratiques culturelles moins consommatrices d'eau. Différentes mesures sont prises, telles que les clauses environnementales dans les baux ruraux métropolitains encourageant l'agriculture biologique, l'accompagnement des agriculteurs du territoire vers la Haute Valeur Environnementale, ou l'achat de plants pour haies bocagères afin de favoriser la biodiversité et la captation du carbone.

## 1.4. Doubler la séquestration du CO<sub>2</sub> sur le territoire entre 2018 et 2030

### 26\_ INSCRIRE DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUM) LES RÈGLES PERMETTANT DE PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LA PRÉSENCE VÉGÉTALE SUR LE TERRITOIRE

L'objectif étant de préserver et augmenter les surfaces végétales ou végétalisées, le règlement du PLUm prévoira l'identification des arbres et alignements remarquables et des emplacements réservés pour la végétalisation, la création de nouveaux corridors écologiques, l'accompagnement des projets de végétalisation : gestion des limites parcellaires et des projets de lisières, végétalisation des toitures notamment.

### 27\_ INFORMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES PROFESSIONNELS DES ENJEUX CLIMATIQUES LIÉS À UNE BONNE GESTION DES ESPACES VERTS

Il s'agira de développer davantage les « bonnes pratiques » dans la gestion des espaces verts (cours de récréation, jardins et espaces publics), et notamment les terrains privés en priorisant les cibles d'aménagement et de gestion : îlots de fraîcheur, désimperméabilisation, lutte contre les plantes invasives, replantation de haies, développement de jardins adaptés au climat futur, plantation de végétaux ressources pour les pollinisateurs, gestion des déchets verts au domicile. La mobilisation de l'ensemble des aménageurs et des gestionnaires des espaces privés sera essentielle, l'espace privé représentant 90% de la surface du territoire de la Métropole de Tours.

### 28\_ FAVORISER L'EMPLOI DES MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS

Il paraît nécessaire de créer une filière locale de coordination des acteurs de la construction : matériaux recyclables/recyclés ainsi qu'une plateforme de type « ressourcerie » pour le bâtiment. Il faudra, plus largement, articuler les différentes échelles d'actions : à l'échelle de la ville, du quartier ou du bâtiment.

### 29\_ DÉPLOYER UNE TRAJECTOIRE AMBITIEUSE DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS EN VUE D'ATTEINDRE L'OBJECTIF DE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE À L'HORIZON 2050

Le PLUm se donnera pour mission de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, puits de carbone et zone de résilience aux changements climatiques (réserves alimentaires, d'eau et de fraîcheur). Pour ce faire, il assurera réglementairement une densification maîtrisée des espaces déjà bâtis et réduira l'étalement urbain par une approche structurée et hiérarchisée des besoins de consommation d'espace ; il mettra en place à cet égard une éco-conditionnalité des ouvertures à l'urbanisation et il prévoira de transformer certaines réserves foncières dédiées à l'urbanisation en espaces de respiration au service de la résilience du territoire, parmi d'autres mesures.

### 30\_ CONCILIER SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET ATTRACTIVITÉ DE L'OFFRE DE LOGEMENTS (PLH ACTION 2)

Tours Métropole Val de Loire s'inscrira dans la trajectoire définie par la loi Climat et Résilience de sobriété foncière et de trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ; elle développera une offre de logements moins consommatrice de ressources mais attractive par rapport aux attentes des ménages, avec l'objectif de fidéliser des ménages qui pourraient être tentés de déménager dans des territoires limitrophes pour vivre dans un logement individuel.

### 31\_ MESURER LA SÉQUESTRATION DU CARBONE SUR LE TERRITOIRE

L'objectif est ici d'affiner le travail effectué pendant la phase de diagnostic du PCAET et d'aller plus loin dans l'identification du potentiel de séquestration du territoire. Il s'agira de réaliser un diagnostic plus fin de la séquestration que celui réalisé pendant le diagnostic, d'identifier les zones du territoire à privilégier en tant que puits de carbone naturels, de caractériser le gisement de stockage de carbone dans les

matériaux bio-sourcés, d'identifier les puits de carbone technologiques possibles sur le territoire et enfin de communiquer largement sur ces résultats.

## 1.5. Réduire l'empreinte carbone du territoire à 5 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an et par habitant en 2030

### 32\_ OPTIMISER L'USAGE DES BÂTIMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE

Il conviendra également, s'agissant des bâtiments publics, de rationaliser les surfaces en fonction des besoins réels, de maîtriser les consommations d'énergie en fonction des usages, de réduire aux seuls stricts besoins les constructions neuves, de rationaliser les budgets constructifs et d'économiser les ressources.

### 33\_ MUTUALISER LE MATÉRIEL ET LES LIEUX D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES

L'objectif est d'optimiser l'usage des matériels et des équipements sportifs, culturels et éducatifs en fédérant l'ensemble des acteurs concernés du territoire autour d'un mode de pratique moins consommateur en énergie et en ressources. Il s'agira pour cela de concevoir une plateforme de mutualisation de matériels et de locaux, un cahier des charges commun et une charte de partage, une centrale d'achat en commun, d'aménager des lieux de stockage et d'adapter ou créer des lieux se prêtant à ces nouvelles modalités d'utilisation.

### 34\_ MIEUX ACCOMPAGNER LE TOURISME D'AFFAIRES ET ÉVÈNEMENTIEL POUR UNE RÉDUCTION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL (SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE MÉTROPOLITAIN - ACTION 2)

Il convient d'accompagner le tourisme d'affaires dans sa reconversion afin d'en diminuer l'impact environnemental. Tours Métropole Val de Loire souhaite ainsi être partie prenante à la labellisation Destination Innovante Durable

et favoriser sur le territoire un événementiel écoresponsable à travers une démarche globale portant sur la mobilité durable, les achats responsables, la préservation des ressources et la lutte contre le gaspillage.

### 35\_ DÉPLOYER UN RÉFÉRENTIEL DURABLE POUR LA DESTINATION QUI IMPLIQUE LES ACTEURS (SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE MÉTROPOLITAIN - ACTION 4)

Il s'agit de répondre aux attentes fortes des visiteurs portant sur des activités et séjours à faible impact environnemental et une consommation en circuit court. L'office de tourisme métropolitain joue un rôle majeur dans l'accompagnement des socio-professionnels du tourisme en incitant l'hôtellerie et la restauration vers des démarches vertueuses, dans la promotion de produits locaux, équitables, écologiques et/ou en circuits courts.

### 36\_ ASSURER LE CONFORT DES TOURISTES (SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE MÉTROPOLITAIN - ACTION 9)

A leur arrivée, les visiteurs du territoire doivent s'immerger dans un environnement accueillant qui concilie bien-être, propreté et sécurité. A ce titre, Tours Métropole Val de Loire souhaite garantir la propreté et l'esthétique urbaines, notamment en sensibilisant les visiteurs au tri et à la démarche zéro déchet.

### 37\_ RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS À LA SOURCE

Afin de réduire le tonnage des déchets (notamment pour éviter la pollution des sols par leur enfouissement), Tours Métropole Val de Loire poursuivra, auprès des usagers, son travail de sensibilisation à une consommation raisonnée et raisonnable basée sur les besoins, pour aller progressivement vers le zéro déchet. Elle multipliera également les opérations exemplaires dans ce domaine. Les actions seront détaillées dans le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dont l'adoption est prévue au premier semestre 2024.

### **38\_INSCRIRE DANS LE PLUM LES RÈGLES PERMETTANT DE RÉSERVER DES ESPACES POUR LE COMPOSTAGE ET LA COLLECTE DES BIODÉCHETS**

Le PLUm prévoira des règles imposant la définition d'espaces de pleine terre aptes à recevoir le compostage et la collecte des biodéchets en fonction du nombre de logements et de bureaux, afin de réduire le poids des poubelles d'ordures ménagères par le tri des déchets organiques de table.

### **39\_IMPLANTER ET MASSIFIER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE**

Tours Métropole Val de Loire se donne l'ambition, en partenariat avec le monde de l'entreprise du territoire, d'intégrer les mécanismes de l'économie circulaire dans l'économie locale en mettant en œuvre le programme d'actions du Contrat d'objectifs territorial (COT) Economie circulaire soutenu par l'ADEME.

### **40\_FAVORISER LES CIRCUITS COURTS ET RÉDUIRE LE GASPILLAGE (SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE MÉTROPOLITAIN - ACTION 15)**

Terre de production gastronomique ancrée dans les Jardins de la France, Tours Métropole Val de Loire soutient les initiatives visant à promouvoir les circuits courts et les produits locaux, notamment en accroissant leur utilisation dans l'offre touristique ; à travers son office de tourisme et des congrès, elle promeut et assemble une offre touristique valorisant la production locale (« Made in Touraine », « Made in Val de Loire »).

### **41\_INSTALLER DES MARÂCHERS SUR LE TERRITOIRE (PAT - ACTION 3.1)**

Il s'agit pour Tours Métropole Val de Loire, en achetant des terres et en installant des porteurs de projets, de contribuer à relocaliser la production agricole pour notamment réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport des produits de l'agriculture et de développer une ceinture verte autour de la Métropole

contribuant, outre les aménités qu'elle produit, à capter le carbone. Ce faisant, la Métropole protège également ses espaces agro-naturels qui peuvent constituer autant de champs d'expansion de crue en cas d'inondation.

### **42\_SOUTENIR LES FILIÈRES LOCALES (PAT - ACTION 3.6)**

L'enjeu pour Tours Métropole Val de Loire est de consolider des filières promouvant une agriculture réduisant ou évitant les pesticides et commercialisant ses produits localement en limitant strictement le nombre d'intermédiaires.

### **43\_PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE (PAT - ACTION 5.1)**

Par son soutien aux outils de transformation tels que l'abattoir de Bourgueil ou la conserverie de Mettray, Tours Métropole Val de Loire cherche à éviter la délocalisation des moyens de transformation des produits du territoire, délocalisation coûteuse en énergie.

### **44\_METTRE EN RELATION DIRECTE AGRICULTEURS ET CONSOMMATEURS, DONT LES ACHETEURS PUBLICS (PAT - ACTION 5.2)**

Afin de développer les circuits courts et de réduire le coût énergétique du transport alimentaire, Tours Métropole Val de Loire apporte son soutien aux magasins de producteurs et cherche, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, à développer une plateforme en ligne de mise en contact entre producteurs et consommateurs, y compris les acheteurs de la restauration collective et par suite, les enfants des écoles de la Métropole tourangelle.

### **45\_LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE (PAT - ACTION 6.2)**

Dans un but de préservation des ressources alimentaires locales et de solidarité alimentaire, Tours Métropole Val de Loire soutient un certain nombre d'initiatives telles que le glanage, les dons alimentaires ou la redistribution alimentaire en fin de marché. Elle soutient également

le projet de conserverie « Les Restorés de Touraine » dont les produits finis seront redistribués aux bénéficiaires de la Banque Alimentaire d'Indre-et-Loire.

### **46\_COMMUNIQUER AUPRÈS DU PUBLIC SUR L'EMPREINTE CARBONE DE L'ALIMENTATION (PAT - ACTION 6.1)**

A l'occasion d'un certain nombre d'évènements (Défi Alimentation, Ferme Expo, Convergences Bio, etc.), Tours Métropole Val de Loire multiplie les actions de sensibilisation sur la nécessaire réduction de l'empreinte carbone liée à l'alimentation par la modification possible des pratiques alimentaires (manger des produits frais, locaux et de saison, diminuer la consommation de protéines animales, recourir plus fortement aux légumineuses, privilégier le biologique, le vrac et les aliments non-transformés, etc.).

### **47\_\_METTRE LE TERRITOIRE EN MOUVEMENT (STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE – PILIER 2)**

Le pilier 2 prévoit des actions de sensibilisation autour des sujets de numérique responsable, aussi bien pour les agents que pour le grand public.

### **48\_TIRER PROFIT DES APPORTS DU NUMÉRIQUE POUR PRÉSERVER NOS RESSOURCES (STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE – PILIER 3)**

Le pilier 3 préconise de mettre le numérique au service de la préservation des ressources. Par exemple, la mise en place de compteurs d'eau connectés permettra d'envisager un meilleur suivi des consommations.

## **1.6. Viser la neutralité carbone en 2050**

### **49\_DÉFINIR UNE TRAJECTOIRE DE NEUTRALITÉ CARBONE POUR LE TERRITOIRE EN 2050**

En s'inspirant du travail de l'ADEME « transitions 2050 », il s'agira de mettre en place une série d'ateliers de réflexion auprès des élus

locaux, des agents publics, des habitants et usagers du territoire pour définir une trajectoire de neutralité carbone en 2050, puis d'écrire cette trajectoire à partir des résultats des ateliers et du suivi/évaluation du PCAET et des autres schémas Tours Métropole Val de Loire sur leurs enjeux climat air énergie. Il s'agira enfin de communiquer largement sur ce travail afin qu'il devienne la feuille de route climat 2050 du territoire.

AMBITION

2

ADAPTER NOTRE TERRITOIRE  
AUX IMPACTS DU RÉCHAUFFEMENT  
CLIMATIQUE DE FAÇON  
VOLONTARISTE ET AMBITIEUSE



## 2.1. Limiter la consommation d'eau et mieux la partager

### 50\_SÉCURISER UNE GOUVERNANCE ET UNE ADÉQUATION ENTRE LA RESSOURCE ET LES BESOINS

Il s'agira d'une part de s'assurer que, dans un contexte de raréfaction de l'eau douce et de récurrence des étiages sévères, la gouvernance de l'eau soit localement effective et efficace et, d'autre part, d'étudier la faisabilité et l'impact de la facturation de l'eau avec une dimension dissuasive.

### 51\_SÉCURISER LA PRODUCTION D'EAU POTABLE (SCHÉMA DIRECTEUR EAU POTABLE - ACTION 1)

Au moyen notamment d'une étude de vulnérabilité qualitative et quantitative des ressources et de la recherche de nouvelles ressources en prévention d'une indisponibilité partielle des alluvions de la Loire.

### 52\_PRÉSERVER LA RESSOURCE D'EAU POTABLE À LONG TERME (SCHÉMA DIRECTEUR EAU POTABLE - ACTION 2)

Différentes mesures sont prévues par Tours Métropole Val de Loire afin de réduire les prélèvements dans le Cénomaniens, nappe fragile et captive.

### 53\_ASSURER AUX USAGERS UNE EAU DE QUALITÉ (SCHÉMA DIRECTEUR EAU POTABLE - ACTION 5)

Tours Métropole Val de Loire souhaite anticiper les normes de potabilité, notamment concernant les pesticides, et se doter d'outils de traitement adaptés et performants permettant d'assurer une eau de qualité aux usagers de la Métropole.

### 54\_AMÉLIORER LES PERFORMANCES DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION AFIN DE LIMITER LES PERTES EN EAU (SCHÉMA DIRECTEUR EAU POTABLE - ACTION 6)

Tours Métropole Val de Loire souhaite mettre en place des systèmes intelligents de surveillance du réseau de distribution d'eau (sectorisation,

pré-localisateurs de fuites) ainsi qu'un renouvellement du parc de compteurs afin de bien maîtriser les entrants et sortants du réseau, et lutter plus efficacement contre les pertes en eau.

### 55\_INSTAURER UNE VÉRITABLE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE (SCHÉMA DIRECTEUR EAU POTABLE - ACTION 7)

L'objectif est d'instaurer un programme de renouvellement précis et hiérarchisé dans le temps, permettant de répondre à l'ensemble des objectifs fixés par Tours Métropole Val de Loire, à savoir notamment réduire la pression sur la ressource en eau et réduire les pertes engendrées par les fuites.

### 56\_COMMUNIQUER ET SENSIBILISER POUR PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

Dans l'objectif de réduire la consommation de l'eau et afin d'identifier la Métropole comme un territoire exemplaire dans la gestion de l'eau, tant vis-à-vis de sa population que des visiteurs, un important travail de sensibilisation des usagers sera mené, conduisant à repenser l'usage de l'eau potable en privilégiant pour certains usages (jardins, WC...) la récupération des eaux de pluie lorsqu'elle est réglementairement possible et d'une manière générale à favoriser les bons gestes et les bonnes pratiques.

### 57\_ENCOURAGER LE RÉEMPLOI DE L'EAU

Dans un souci d'économie de l'eau douce, ressource appelée à se raréfier, l'objectif est, pour Tours Métropole Val de Loire, d'inciter à augmenter le taux d'utilisation de l'eau non potable pour un usage non sanitaire lorsque cela est réglementairement possible.

### 58\_CRÉER DES PLATEFORMES DE BROYATS DES ARBUSTES POUR FOURNIR LA DEMANDE CROISSANTE

Afin d'éviter le brûlage des déchets verts (émissions de particules nocives) ou le recours aux engrais de synthèse (émissions d'ammoniac), il s'agit pour les collectivités métropolitaines de créer des plateformes de broyage des branches, ouvertes aux particuliers et aux collectivités ; le

broyat sera utilisé en paillage pour limiter les besoins en arrosage et en désherbage ; il pourra également être utilisé pour équilibrer les composts. Un service de broyage mobile pourra être mis en œuvre.

## 2.2. Assurer la viabilité du territoire face aux aléas climatiques

### 59\_ENCADRER DANS LE PLUM LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS ET PRIVÉS EN VUE D'ASSURER LEUR ADAPTATION AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le futur PLU métropolitain aura notamment pour vocation de réduire l'empreinte carbone et les consommations énergétiques des constructions en se préoccupant de la consommation des ressources et des émissions de gaz à effet de serre, du confort des occupants des locaux, et en favorisant la place de la biodiversité dans l'aménagement urbain. Il prévoira pour cela une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dédiée à la problématique Climat•Air•Énergie, et des règles prescriptives et incitatives tendant à l'atteinte des objectifs opérationnels. Il prévoira en outre des indicateurs de suivi des objectifs opérationnels dans les autorisations d'urbanisme.

### 60\_IMPOSER DANS LE PLUM UNE CONCEPTION BIOCLIMATIQUE DES BÂTIMENTS NEUFS, PUBLICS ET PRIVÉS

Dans le cadre de l'intégration des ambitions du PCAET dans le PLUm, il conviendra que ce dernier dispositif instaure une approche bioclimatique dans les projets de construction des bâtiments neufs, tenant compte de leur environnement, afin de garantir le confort des occupants des locaux, de favoriser autant que possible la biodiversité et de lutter contre les îlots de chaleur. Cette instauration pourra être assurée par plusieurs outils prévus par le PLUm : orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dédiée à la problématique Climat•Air•Énergie, règles prescriptives ou incitatives.

### 61\_METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DIRECTEUR VERT

Les objectifs de ce schéma concordant avec les objectifs Climat•Air•Énergie du PCAET sont les suivants : Maintenir le sol vivant pour favoriser le développement des racines, le stockage et le recyclage de l'eau de ruissellement ; Recourir à la débitumisation pour retrouver une perméabilité des sols ; Aménager des sols avec des matériaux clairs, pour réfléchir davantage les rayons du soleil (augmentation volontaire du phénomène dit « albédo ») ; Créer différentes strates végétales, avec floraisons étalées sur l'année, qui se révèlent très bénéfiques pour la biodiversité et très performantes en matière d'infiltration ; Choisir des essences végétales adaptées au milieu urbain et au réchauffement climatique.

### 62\_INSCRIRE DANS LE PLUM LES RÈGLES FAVORISANT L'INTÉGRATION DE LA PLACE DE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Il s'agira de préserver réglementairement les espaces naturels, agricoles et forestiers, de préserver la qualité des sols et des sous-sols et leur fonctionnalité écologique (infiltration), et de limiter le ruissellement et la détérioration de la qualité des cours d'eau et des aquifères par une gestion naturelle des eaux pluviales, cela aux fins de conserver dans nos sols une eau disponible et de qualité. Seront prévus à cet effet une obligation d'infiltrer l'eau à la parcelle et d'assurer la libre circulation de l'eau dans chaque nouvel aménagement, ainsi que d'inscrire des coefficients minimums de pleine terre selon la sensibilité des espaces. Les zones humides et les zones d'expansion de crue seront par ailleurs valorisées.

### 63\_AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET LA CONSCIENCE DU RISQUE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES (PROGRAMME D'ACTIIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS - AXE 1)

Dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique de transition écologique et notamment de leur Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), Tours Métropole Val de Loire et la communauté de communes Touraine-Est Vallées souhaitent sensibiliser les entreprises présentes sur le territoire au

risque majeur d'inondation par crue de la Loire ou du Cher. Il s'agit de les rendre actrices de la réduction de leur vulnérabilité, favoriser leur résilience et leur adaptation aux conséquences du changement climatique.

#### **64\_ SURVEILLER, PRÉVOIR LES CRUES ET LES INONDATIONS (PAPI - AXE 2)**

Cet axe du PAPI, sous maîtrise d'ouvrage des services de l'Etat, vise à mettre en œuvre des dispositifs de surveillance et de prévision des crues et des inondations pour anticiper, organiser et faciliter l'alerte et la gestion de crise.

#### **65\_ DONNER L'ALERTE ET GÉRER LA CRISE (PAPI - AXE 3)**

De l'articulation des Plans Communaux de Sauvegarde et des Plans Intercommunaux de Sauvegarde en passant par l'organisation d'un exercice de gestion de crise de grande ampleur impliquant la population, les mesures liées à cette action visent à mobiliser l'ensemble des acteurs pour mieux gérer et adopter les comportements adéquats en cas de crise.

#### **66\_ PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME (PAPI - AXE 4)**

Tours Métropole Val de Loire entend maîtriser l'urbanisation pour diminuer les risques à moyen et long terme, en contenant et réduisant l'enveloppe urbaine dans les vals, en agissant sur les constructions neuves, la systématisation de la perméabilité des sols et la maîtrise foncière. Elle entretiendra la dynamique du val en combinant maintien de l'enveloppe et renouvellement de l'enveloppe urbanisée actuelle, en contribuant à l'accroissement des champs d'expansion de crues avec une désurbanisation des secteurs les plus exposés. Elle incitera à la prise en compte du risque inondation et à la résilience dans les constructions neuves, les projets architecturaux, les projets urbains publics ; elle agira en faveur de la désimperméabilisation des sols pour faciliter les infiltrations d'eau pluviale à la parcelle et favoriser le ressuyage des terres.

#### **67\_ RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU PARC DE LOGEMENT PRIVÉ ET DU PARC SOCIAL (PAPI - AXE 5)**

Les actions du PAPI visent à mettre en œuvre une politique de réhabilitation résiliente du parc privé et du parc social dans le cadre des PLH de Tours Métropole Val de Loire et de Touraine-Est Vallées. Il s'agit d'identifier et mettre en œuvre des aides techniques et financières pour une réhabilitation intégrant la problématique « inondabilité ».

#### **68\_ GÉRER LES ÉCOULEMENTS (PAPI - AXE 6)**

Les mesures de cet axe ont vocation à mettre en place des aménagements hydrauliques et de mobiliser les fonctionnalités naturelles des milieux humides, seuls ou de manière coordonnée, pour la protection des personnes et des biens. Il s'agit de mieux connaître le réseau hydrographique du territoire et mieux l'entretenir, de limiter les accrus forestiers dans les lits mineurs, d'intégrer le risque inondation dans le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales, de connaître et gérer les ouvrages de vidanges du territoire, de désurbaniser les lits endigués de la Loire et du Cher et de décultiver le val, de rendre transparents les obstacles aux écoulements, et enfin de rétablir le bon fonctionnement hydraulique du Cher.

#### **69\_ GÉRER LES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES (PAPI - AXE 7)**

Cet axe a pour objectif de gérer les systèmes d'endiguement et mener des travaux de protection complémentaires à la gestion des écoulements. Il s'agit de consolider et partager la connaissance des ouvrages de protection, d'élaborer et mettre en œuvre un programme de fiabilisation des levées à l'échelle du territoire à risque d'inondation, d'aménager des dispositifs de surverse sur le val de Tours, d'entretenir et de gérer les ouvrages de protection, en lien avec l'Etablissement Public Loire.

#### **70\_ ANTICIPER LE RISQUE D'INONDATION PESANT SUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE (SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE - ACTION 3)**

Tours Métropole Val de Loire souhaite réaliser un diagnostic de l'ensemble des installations vulnérables au risque inondation et mettre en place les actions nécessaires pour avoir un système d'alimentation et de distribution résilient.

#### **71\_ DÉSIMPÉRMEABILISER LES COURS DES ÉCOLES ET DES LIEUX D'ACCUEIL D'ENFANTS**

Le PCAET se donne pour ambition, avec le soutien des acteurs concernés, collectivités, Education nationale, institutions privées, communauté éducative, de désimperméabiliser la majorité des cours des écoles et des lieux d'accueil des enfants (crèches, accueils de loisirs, etc.) du territoire à l'horizon 2030, afin de faire de ces cours des lieux d'aménité et de fraîcheur profitables aux enfants.

#### **72\_ GÉRER LES EAUX DE PLUIES À LA PARCELLE**

Favoriser l'infiltration des eaux de pluies à la parcelle permet de lutter contre les inondations par ruissellement et de recharger les nappes phréatiques (accroissant ainsi la quantité d'eau disponible localement). Ce double effet bénéfique sera recherché par Tours Métropole Val de Loire et d'autres opérateurs publics ou privés, tant sur le plan réglementaire (PLUm) qu'opérationnel (chaussées drainantes, parkings perméables, toits végétalisés, noues végétales, jardins de pluie, etc.).

#### **73\_ MODÉLISER LES FLUX TOURISTIQUES FUTURS LIÉS AU NOUVEAU CLIMAT AFIN D'ADAPTER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE**

Il s'agit pour Tours Métropole Val de Loire de modéliser les flux touristiques futurs à horizon 2030 et 2050 en lien avec les aléas climatiques futurs et d'intégrer les résultats dans les projections de développement touristique du territoire pour ajuster, si besoin, la stratégie touristique de Tours Métropole Val de Loire et ainsi pérenniser les activités touristiques du territoire à l'horizon 2050.

#### **74\_ AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES AUX ALÉAS CLIMATIQUES**

Il s'agit de construire un programme d'actions avec les socio-professionnels du tourisme leur permettant d'adapter leurs activités aux impacts du réchauffement climatique sur le territoire.

### **2.3. Préparer et accompagner la population au changement climatique**

#### **75\_ TRAITER DES ENJEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES QUESTIONS DE QUALITÉ DE L'AIR DANS LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)**

Il convient de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux du Plan Climat•Air•Énergie dans le Contrat Local de Santé en cours d'élaboration, c'est-à-dire de prévoir des actions permettant d'atteindre les objectifs stratégiques suivants : contribuer à une politique de santé publique solide, intégrant la prévention et la curation des conséquences sur la santé humaine des impacts du réchauffement climatique et de la qualité de l'air.

#### **76\_ ACCOMPAGNER LES PUBLICS SPÉCIFIQUES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES GENS DU VOYAGE SUR LES SUJETS CLIMAT•AIR•ÉNERGIE**

Il s'agit de prendre en compte les besoins spécifiques de ces publics, souvent davantage exposés aux conséquences du dérèglement climatique bien que faibles émetteurs de gaz à effet de serre, et de les aider par un accompagnement renforcé dans l'adaptation aux impacts du réchauffement climatique.

### **2.4. Restaurer et protéger les écosystèmes**

#### **77\_ CONSERVER ET RESTAURER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES (TRAMES VERTE, BLEUE, NOIRE, BRUNE)**

Le PCAET fait de la biodiversité du territoire une ressource essentielle pour la lutte et la résilience face au changement climatique et à ses effets, outre sa valeur en soi. Le PCAET fait donc un objectif de la restauration et de la protection des corridors écologiques (trames verte et bleue) et des réservoirs de biodiversité. La conservation et l'amélioration de la biodiversité passe également par la recréation d'une trame brune qui conduit à désartificialiser, autant qu'il est possible, les sols et à diminuer l'impact de la pollution lumineuse (trame noire).

AMBITION

3

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR



### 3.1. Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air extérieur

#### 78\_ DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ MOINS ÉMETTRICE DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES (PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA) - AXE 1)

en mettant en place une Zone à Faibles Emissions sur le territoire de la Métropole tourangelle, une circulation différenciée en cas de pics de pollution, en développant et coordonnant le co-voiturage, en sensibilisant à l'impact de la mobilité sur la qualité de l'air, en poursuivant la structuration du réseau vélo, en limitant la pollution atmosphérique à proximité des établissements sensibles et à proximité de l'axe autoroutier A10, en développant l'offre ferroviaire, en optimisant les livraisons et la logistique en ville, en accélérant le renouvellement des flottes de véhicules, en densifiant le maillage du réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques.

#### 79\_ RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL (PPA - AXE 2)

en réglementant l'utilisation des appareils de chauffage au bois non performants, en favorisant l'approvisionnement en combustible de qualité, en accompagnant les particuliers dans la rénovation énergétique, en communiquant sur les enjeux de qualité de l'air et les bonnes pratiques associées, en sensibilisant sur les alternatives au brûlage des déchets verts et en faisant respecter l'interdiction de brûlage.

#### 80\_ RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE (PPA - AXE 3)

en limitant par des mesures de contrôle les émissions des principaux émetteurs mais également celles des petites entreprises, en connaissant mieux et en limitant les émissions des petites chaufferies (entre 400 kW et 1 MW) et les émissions des flottes de véhicules de chantier et travaux publics, en favorisant des chantiers propres, en limitant les émissions associées aux phases d'épandage agricole et de travail du sol.

#### 81\_ AFFINER LA CONNAISSANCE DES ÉMISSIONS SUR LE TERRITOIRE (PPA - AXE 4)

en évaluant les concentrations de NO<sub>2</sub> à proximité du trafic routier sur la ville de Tours, en investiguant les polluants émergents et les particules ultrafines (PUF), en approfondissant l'analyse des effets sanitaires de la pollution de l'air et en établissant un diagnostic des émissions du parc d'appareils individuels de chauffage au bois.

### 3.2. Mettre en place une politique publique relative à la qualité de l'air intérieur

#### 82\_ CRÉER UNE POLITIQUE PUBLIQUE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Il conviendra pour Tours Métropole Val de Loire de réaliser un état des lieux et de définir par suite une stratégie et un programme d'actions à mettre en œuvre avant 2030.



AMBITION

4

FAIRE ENSEMBLE  
POUR FAIRE PLUS ET MIEUX



## 4.1. Tendre vers une administration exemplaire

### 83\_METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

Le SPASER de Tours Métropole Val de Loire s'articule autour des 3 axes du développement durable : social, environnemental et économique. Il permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Promouvoir des pratiques d'achats vertueuses déjà existantes au sein des directions
- Réduire les empreintes environnementales des produits, services et travaux achetés par Tours Métropole Val de Loire, y compris les déchets résultant de l'exécution des travaux
- Appliquer une démarche environnementale et/ou sociale dans tous les processus d'achat
- Optimiser les dépenses en établissant des relations respectueuses et durables avec les fournisseurs et en prenant en compte le coût complet du cycle de vie de l'achat

### 84\_RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE NOS SYSTÈMES D'INFORMATION (STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE – PILIER 1)

Le pilier 1 vise à diminuer globalement l'impact environnemental des outils et services numériques mis en place et utilisés par Tours Métropole Val de Loire pour exercer ses missions. Il prévoit aussi des actions spécifiques sur les centres de données utilisés par les services métropolitains. Il prévoit notamment la mise en place de modalités d'hébergement énergétiquement plus sobres.

### 85\_CRÉER LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE ET EFFICACE DES SCHÉMAS STRATÉGIQUES DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE PORTEURS D'ENJEUX CLIMAT•AIR•ÉNERGIE

Tours Métropole Val de Loire souhaite assurer la bonne appropriation des schémas directeurs comportant des enjeux Climat•Air•Énergie par les élus et les agents (y compris communaux le cas échéant) et assurer les conditions de succès de leur mise en œuvre. Elle prendra les dispositions requises pour ce faire en s'appuyant sur des méthodes de gestion de la qualité.

### 86\_DOTER TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE D'UN SECRÉTARIAT GÉNÉRAL À LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Dans le but de qualifier tout projet au regard des enjeux Climat•Air•Énergie, d'apporter un appui technique à toutes les directions et aux communes et de mobiliser de nouveaux financements (certificats d'économies d'énergie, tiers financements, fonds verts au service des projets de transition écologique), Tours Métropole Val de Loire se dotera d'un secrétariat général à la planification écologique métropolitain sous l'autorité directe du Directeur général des services ; ce SGPE constituera un pôle d'experts pluridisciplinaires en appui de toutes les politiques publiques de Tours Métropole Val de Loire.

### 87\_REPENSER L'ESPACE PUBLIC POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES BÂTIMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE

L'objectif est, pour les bâtisseurs et aménageurs publics du territoire, de repenser l'espace public environnant l'équipement pour accompagner sa réalisation et vice-versa. Dans une logique de conduite de projet, il s'agira de déployer une équipe pluridisciplinaire pour accompagner les maîtres d'ouvrages chargée de faire des propositions en matière de qualité de l'air sur la parcelle et dans le bâtiment, d'orientation du bâtiment, d'accessibilité en mobilité douce, de choix des matériaux de construction, de végétalisation, de récupération des eaux pluviales,

d'intégration des énergies renouvelables à la parcelle ou en proximité immédiate, etc.

### 88\_S'IMPOSER DES OBJECTIFS AMBITIEUX SUR TOUS LES NOUVEAUX PROJETS DE CONSTRUCTION PUBLIQUE

Tout nouveau projet public de bâtiment devra à la fois réduire les consommations d'énergie, réaliser des économies de fonctionnement et améliorer le confort, notamment d'été, des usagers. Pour cela, il est nécessaire de donner des objectifs élevés à tous les projets de construction neuve : atteinte du niveau «Passivhaus», interdiction des systèmes actifs de rafraîchissement (climatiseurs), recours aux énergies renouvelables et aux matériaux bio-sourcés, intégration de la mutabilité du bâti dès la conception du projet.

### 89\_METTRE LE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS EN ACCORD AVEC LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) VOLET DÉCHETS)

Tours Métropole Val de Loire intégrera les enjeux environnementaux dans la définition de son service public de gestion des déchets ménagers en accompagnant les habitants sur des nouvelles pratiques de réduction des déchets à la source, en leur faisant connaître des possibilités de réemploi (ressourcerie, consignes) et en les sensibilisant au tri et à la valorisation locale. En effet, les déchets ménagers, une fois triés et préparés, constituent des ressources qui contribuent à l'économie circulaire locale en rentrant dans la fabrication de nouveaux produits par le recyclage (gravats, emballages ménagers, cagettes bois, polystyrène, amendements, énergie thermique ou électrique, etc.). Le transport des déchets sera optimisé en ajustant les fréquences de collecte à la diminution globale de la production de déchets.

### 90\_METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

Le plan de mobilité employeur de Tours Métropole Val de Loire vise à optimiser l'efficacité des déplacements liés à l'activité des services et du personnel de la collectivité, dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transports. Il fixe 3 grandes orientations : investir et aménager les locaux, faire évoluer les usages et dynamiser la culture de la mobilité durable.

### 91\_FORMER EN NOMBRE LES ÉLUS ET LES AGENTS DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE À LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

Complémentaire à toutes les actions du Plan Climat, il est nécessaire de déployer à grande échelle un plan de formation ambitieux sur les thématiques en lien avec la transformation écologique à destination des élus et des agents de Tours Métropole Val de Loire, éventuellement accessibles aux élus et agents d'autres institutions publiques.

### 92\_INSTAURER UNE ÉCO-CONDITIONNALITÉ DES AIDES TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE EN MATIÈRE D'ENJEUX DE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

Afin d'encourager l'exemplarité des projets soutenus par Tours Métropole Val de Loire sur le plan Climat•Air•Énergie, il conviendra pour Tours Métropole Val de Loire de définir et de valider dans une instance ad hoc les critères d'éco-conditionnalité des aides, de les mettre en œuvre et d'évaluer les résultats de cette éco-conditionnalité en dressant le bilan desdits projets.

## 4.2. Travailler de façon juste, cohérente et solidaire avec tous les acteurs du territoire

### 93\_SENSIBILISER LARGEMENT LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ENCLENCHER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS NÉCESSAIRES

Il s'agit de faire progresser significativement la connaissance des causes et des conséquences du réchauffement climatique auprès du grand public, d'impulser et accompagner le changement de comportements et de valoriser ce changement. Un outil pourrait être un lieu dédié aux questions climatiques.

#### **94\_CRÉER UN IMAGINAIRE DE « TERRITOIRE 2050 »**

Afin d'entraîner l'ensemble du territoire dans l'appropriation des enjeux Climat•Air•Énergie, le projet est ici de s'appuyer sur la création artistique pour se projeter dans un territoire 2050 transformé climatiquement et écologiquement, et tout à la fois vivable et désirable. Il conviendra de définir la commande artistique et son budget.

#### **95\_CRÉER ET PÉRENNISER UNE « SEMAINE VERTE » DES ARTISTES**

L'objectif poursuivi est ici de sensibiliser le public aux enjeux climatiques et environnementaux par le biais de propositions artistiques. Il est notamment proposé d'organiser, une semaine par an, un spectacle sur le thème de la transition écologique par lieu culturel ou par proposition artistique (film, BD, expo, concert, sculpture), d'organiser des résidences d'artistes dans les écoles, de communiquer sur les artistes du territoire qui portent un discours écoresponsable via un média dédié (journal métropole, newsletter, radio, etc.).

#### **96\_EXPÉRIMENTER PAR LE CORPS LA LOIRE, LE CHER ET LES MILIEUX AQUATIQUES**

Il s'agira ici pour les collectivités du territoire d'inviter et de former des publics culturellement éloignés de la connaissance des milieux aquatiques vivants (notamment dès l'école) à s'immerger dans les fleuves et rivières de leur territoire, en faisant de ces lieux de baignades également des lieux de programmation et d'animations environnementales (traitant de l'adaptation au changement climatique notamment).

#### **97\_MULTIPLIER LES LIEUX CONJUGUANT AMÉNITÉ, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT**

Tours Métropole Val de Loire et les communes métropolitaines veilleront à intégrer les citoyens dans la gestion de leur espace de vie et de santé, afin qu'ils en soient plus qu'usagers : qu'ils en soient responsables et acteurs. Par l'amélioration des techniques et les choix stratégiques de végétalisation (adaptation aux aléas climatiques), par la recréation du lien naturel entre la santé physique et mentale des habitants et leur environnement, l'aménagement des espaces publics et privés sera poursuivi avec l'intention de développer les services environnementaux et de santé, des lieux d'aménité pour discuter, faire du sport, travailler la terre, produire son alimentation, créer du lien social.

#### **98\_RÉALISER UN INCUBATEUR VERT : LE VILLAGE DES ALTERNATIVES**

Tours Métropole Val de Loire projette la création d'un lieu permanent qui regrouperait des acteurs de l'Economie sociale et solidaire, des artistes et des artisans œuvrant dans les secteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation et qui cumulerait donc plusieurs fonctions d'incubateurs : ressourcerie, récupération de tissus (avec couturiers), laverie commune pour objets consignés (couches lavables, Eco Cups, bouteilles, bocaux, boîtes repas...) métallier, travail du bois, plastique, papier / livre etc. Ce lieu aura vocation à accueillir un programme annuel de manifestations : déstockage, portes ouvertes, journées à thème (Zéro Déchet, énergies renouvelables, écologie industrielle et territoriale, économie sociale et solidaire, séquestration carbone, etc.), assises professionnelles, etc.

#### **99\_DÉVELOPPER DES ALLIANCES ENTRE LES TERRITOIRES ET FAIRE ÉMERGER DES OPPORTUNITÉS STRATÉGIQUES COMMUNES DE MISE EN PLACE DE DÉMARCHES ÉCORESPONSABLES (SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE MÉTROPOLITAIN - ACTION 1)**

Tours Métropole Val de Loire souhaite mettre en place une gouvernance carbone du tourisme en s'appuyant sur la Société Publique Locale Tours Val de Loire Tourisme, le Comité Régional

du Tourisme, l'Agence Départementale du Tourisme et les Offices de Tourisme comme relais opérationnels vers les acteurs de terrain pour les impliquer dans une démarche éco-responsable et promouvoir les offres touristiques résilientes.

#### **100\_REPLACER LE CLASSEMENT UNESCO « VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL » AU CŒUR DE L'EXPÉRIENCE TOURISTIQUE (SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE MÉTROPOLITAIN - ACTION 16)**

Tours Métropole Val de Loire souhaite associer l'image de sa destination au label UNESCO, valorisant le patrimoine naturel de son territoire. A ce titre, elle souhaite proposer une offre touristique dédiée à la valorisation du label UNESCO et amplifier sa communication autour du classement UNESCO et des valeurs qu'il porte en termes de préservation et de valorisation de l'environnement.

#### **4.3. Assurer une information transparente et une participation citoyenne efficace**

#### **101\_FAIRE VIVRE LA CONFÉRENCE MÉTROPOLITAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (SCHÉMA TOURS CAMPUS - ACTION 4)**

La Conférence Métropolitaine est le cœur de la réflexion et de l'action partagée en matière d'enseignement supérieur et de formation professionnelle.

Réunissant deux fois par an les acteurs de l'écosystème, c'est une instance d'échanges, de concertations, d'informations, permettant de mener des actions concertées et d'animer la dynamique partenariale autour de problématiques partagées, notamment celles relatives au triptyque Climat•Air•Énergie.

#### **102\_CONSTRUIRE UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE PARTICIPATION CITOYENNE SUR LES ENJEUX CLIMATIQUES DU TERRITOIRE**

Via les mécanismes de participation citoyenne, Tours Métropole Val de Loire mobilisera l'ensemble de la population sur les enjeux et les projets Climat•Air•Énergie du territoire, et

plus largement sur l'ensemble des politiques publiques de Tours Métropole Val de Loire en lien avec le PCAET, comme Tours Métropole Val de Loire a commencé à le faire lors de l'élaboration de ce Plan. Il s'agira de définir les modalités de cette participation citoyenne.

#### **103\_SUIVRE ET ÉVALUER LES ACTIONS DU PLAN CLIMAT•AIR•ÉNERGIE DU TERRITOIRE**

Il s'agira, dans cette action, de définir un modus operandi du suivi et de l'évaluation des actions du PCAET. Cela peut passer par la constitution d'un comité de suivi, l'acquisition d'un outil de suivi, la récolte et le traitement des données, et enfin la communication des résultats auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

#### **4.4. S'appuyer sur la recherche et l'innovation pour un monde sobre et résilient**

#### **104\_SOUTENIR LA RECHERCHE APPLIQUÉE À LA VILLE PERMÉABLE**

Le développement de partenariats entre université et collectivités pourrait se donner comme objectif de former les futurs ingénieurs, architectes, et paysagistes aux pratiques de villes perméables. Il s'agira dans un premier temps de mettre en place des sites d'expérimentation dans les secteurs urbanisés. Colloques, journées d'échange, conventions de recherche sont autant d'outils qui peuvent être utilisés à cette fin.

#### **4.5. S'appuyer sur la formation pour accompagner la transformation du territoire**

#### **105\_DÉVELOPPER UN PÔLE D'EXCELLENCE APPRENTISSAGE/FORMATION : LE PROJET CITÉ DES FORMATIONS (SCHÉMA TOURS CAMPUS - ACTION 1)**

La volonté de la Métropole, dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment au cœur de la Cité des Formations de Tours, est d'intégrer une démarche de conception visant la sobriété énergétique et la frugalité carbone tout en conciliant qualité et confort d'usage

du projet.

L'objectif est d'en faire une opération aussi bien démonstratrice des enjeux et de l'innovation liés au changement climatique qu'adaptée au confort et au bien-être des occupants.

#### **106\_GARANTIR L'ADÉQUATION ENTRE LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DES ENJEUX CLIMAT•AIR•ÉNERGIE ET LES FORMATIONS DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE**

Il paraît nécessaire, au vu des enjeux climatiques et environnementaux, d'enrichir la formation et l'éducation locales en contenus Climat / Air / Energie et de disposer des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, localement, pour mener à bien la transformation écologique du territoire. L'objectif est, en premier lieu, de faire connaître le contenu du PCAET, ainsi que les contenus des autres schémas stratégiques de Tours Métropole Val de Loire, aux organismes d'éducation et de formation du territoire : écoles, collèges, lycées, université, centres de formation et d'apprentissage. En second lieu, il s'agit d'identifier les compétences requises dans les différents champs professionnels en matière de traitement des problématiques Climat / Air / Energie au niveau territorial. Enfin, il s'agit de planifier l'intégration de ces savoirs et compétences dans le corpus d'enseignement et de formation sur le territoire.

#### **107\_FORMER LES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT SUR LE TERRITOIRE**

Afin d'atteindre les objectifs Climat•Air•Énergie en matière bâtiminaire, il est nécessaire d'accompagner la montée en compétences des professionnels du bâtiment et d'augmenter le niveau d'expertise en conception et réalisation. Pour cela, il conviendra pour les centres de formation et Tours Métropole Val de Loire de recenser précisément les acteurs du bâtiment sur le territoire, de les mettre davantage en réseau, de retravailler les offres de formation, de s'assurer que les formations sont suivies et produisent leurs effets.

### **4.6. Mobiliser tous les outils financiers pour démultiplier l'action sur le territoire**

#### **108\_RECHERCHER ET PÉRENNISER LES FINANCEMENTS DES ACTIONS CLIMAT•AIR•ÉNERGIE DU TERRITOIRE**

L'objectif est ici de financer la transformation écologique du territoire. Il s'agit, pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages des actions Climat•Air•Énergie, de rechercher, mobiliser et sécuriser les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du PCAET.

## ANNEXES

Liste des schémas stratégiques de Tours Métropole Val de Loire analysés pour l'écriture du présent programme d'actions .....41

Tableau récapitulatif des axes stratégiques du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire de la métropole tourangelle.....42

Les fiches actions et leur rang de priorité.....43

### Liste des schémas stratégiques de Tours Métropole Val de Loire analysés pour l'écriture du présent programme d'actions

- Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2013-2024 adopté en décembre 2013
- Schéma Tours Campus 2019-2025 adopté en décembre 2018
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) adopté en décembre 2019
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2020-2026 adopté en décembre 2019
- Projet Alimentaire Territorial (PAT) 2023-2030 adopté en février 2022
- Schéma directeur cyclable métropolitain 2023-2026 adopté en février 2022
- Schéma directeur vert 2024-2030 adopté en novembre 2023
- Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029 adopté en décembre 2023
- Schéma de développement touristique métropolitain 2024-2027 adopté en décembre 2023
- Stratégie numérique responsable 2024-2026 adoptée en février 2024
- Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2024-2026 adopté en décembre 2023
- Plan de mobilité employeur 2023-2026 adopté en décembre 2023
- Schéma Directeur des Infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE) adoption prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2024
- Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adoption prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2024
- Schéma Directeur Eau Potable adoption prévue au 2<sup>e</sup> semestre 2024
- Schéma Directeur des réseaux de chaleur et de froid urbains révision prévue en 2025

## Tableau récapitulatif des axes stratégiques du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire de la métropole tourangelle

Numéro	Axes
1.1	Réduire d'au moins 30% la consommation énergétique du territoire entre 2012 et 2030
1.2	Couvrir au moins 20% de notre consommation d'énergie par une production d'énergie issue d'une source renouvelable ou de récupération en 2030
1.3	Réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre non-énergétiques sur le territoire entre 2012 et 2030
1.4	Doubler la séquestration du CO2 sur le territoire entre 2018 et 2030
1.5	Réduire l'empreinte carbone du territoire à 5 tonnes équivalent CO2 par an et par habitant en 2030
1.6	Viser la neutralité carbone en 2050 14
2.1	Limiter la consommation d'eau et mieux la partager
2.2	Assurer la viabilité du territoire face aux aléas climatiques
2.3	Préparer et accompagner la population au changement climatique
2.4	Restaurer et protéger les écosystèmes
3.1	Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air extérieur
3.2	Mettre en place une politique publique relative à la qualité de l'air intérieur
4.1	Tendre vers une administration exemplaire
4.2	Travailler de façon juste, cohérente et solidaire avec tous les acteurs du territoire
4.3	Assurer une information transparente et une participation citoyenne efficace
4.4	S'appuyer sur la recherche et l'innovation pour un monde sobre et résilient
4.5	S'appuyer sur la formation pour accompagner la transformation du territoire
4.6	Mobiliser tous les outils financiers pour démultiplier l'action sur le territoire

## Les fiches actions et leur rang de priorité

Numéro	Titre de l'action	Rang de priorité (1=très urgent 2=urgent 3=moins urgent)
1	01_Donner la priorité aux modes de déplacements alternatifs à la mobilité motorisée individuelle (PDU - Axe 1)	1
2	02_Garantir la mobilité pour tous (PDU - Axe 2)	1
3	03_Construire la ville des courtes distances (PDU - Axe 3)	1
4	04_Mieux organiser la mobilité motorisée (PDU - Axe 4)	1
5	05_Partager une culture de la mobilité (PDU - Axe 5)	2
6	06_Mettre en œuvre le Schéma directeur cyclable métropolitain	1
7	07_Instaurer, dans le PLUm, pour les constructions neuves et les grosses rénovations, des règles favorables à l'usage massif du vélo par les habitants, les usagers et les visiteurs du territoire	1
8	08_Mettre en œuvre le Schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques	1
9	09_Déployer une offre cyclotouristique, favoriser les mobilités douces et savoir accueillir la clientèle cyclotouristique (Schéma de développement touristique métropolitain - Actions 12 à 14)	3
10	10_Concilier sobriété bâtementaire et attractivité de l'offre de logements (PLH Action 3)	1
11	11_Poursuivre l'amélioration de l'habitat existant (PLH Action 4)	1
12	12_Réduire fortement les consommations énergétiques des logements privés grâce au service ARTEMIS	1
13	13_Accélérer la rénovation énergétique du patrimoine public du territoire	1
14	14_Massifier le développement de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments publics du territoire	1

Les fiches actions et leur rang de priorité		
Numéro	Titre de l'action	Rang de priorité (1=très urgent 2=urgent 3=moins urgent)
15	15_Sensibiliser aux enjeux et déclencher des changements de comportements des usagers des bâtiments	2
16	16_Accompagner la rénovation et l'efficacité énergétiques des acteurs économiques du territoire	1
17	17_Soutenir le renouvellement immobilier de l'Université de Tours (Schéma Tours Campus - Action 2)	2
18	18_Accélérer la sortie des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables sur le patrimoine public du territoire	1
19	19_Massifier l'usage des énergies renouvelables au service de la compétitivité et la résilience du tissu économique local	1
20	20_Développer les réseaux de chaleur et de froid	1
21	21_Valoriser le potentiel solaire du territoire	1
22	22_Développer les filières de chaleur et de froid renouvelables	1
23	23_Explorer toute autre solution technique renouvelable ou de récupération, existante ou à venir	1
24	24_Rafraîchir les bâtiments sans climatiseurs	1
25	25_Participer au renouveau des modes culturels sur le territoire (PAT - Actions 3.5)	3
26	26_Inscrire dans le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) les règles permettant de préserver et développer la présence végétale sur le territoire	1
27	27_Informer et sensibiliser le grand public et les professionnels des enjeux climatiques liés à une bonne gestion des espaces verts	1
28	28_Favoriser l'emploi des matériaux bio-sourcés	1

Les fiches actions et leur rang de priorité		
Numéro	Titre de l'action	Rang de priorité (1=très urgent 2=urgent 3=moins urgent)
29	29_Déployer une trajectoire ambitieuse de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers en vue d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050	1
30	30_Concilier sobriété foncière et attractivité de l'offre de logements (PLH Action 2)	1
31	31_Mesurer la séquestration du carbone sur le territoire	2
32	32_Optimiser l'usage des bâtiments publics du territoire	1
33	33_Mutualiser le matériel et les lieux d'activités éducatives, sportives et culturelles	3
34	34_Mieux accompagner le tourisme d'affaires et événementiel pour une réduction de leur impact environnemental (Schéma de développement touristique métropolitain - Action 2)	2
35	35_Déployer un référentiel durable pour la destination qui implique les acteurs (Schéma de développement touristique métropolitain - Action 4)	3
36	36_Assurer le confort des touristes (Schéma de développement touristique métropolitain - Action 9)	3
37	37_Réduire la production de déchets à la source	1
38	38_Inscrire dans le PLUm les règles permettant de réserver des espaces pour le compostage et la collecte des biodéchets	1
39	39_Implanter et massifier l'économie circulaire sur le territoire	1
40	40_Favoriser les circuits courts et réduire le gaspillage (Schéma de développement touristique métropolitain - Action 15)	2
41	41_Installer des maraîchers sur le territoire (PAT - Action 3.1)	1

Les fiches actions et leur rang de priorité		
Numéro	Titre de l'action	Rang de priorité (1=très urgent 2=urgent 3=moins urgent)
42	42_Soutenir les filières locales (PAT - Action 3.6)	1
43	43_Participer au développement d'outils de transformation alimentaire (PAT - Action 5.1)	2
44	44_Mettre en relation directe agriculteurs et consommateurs, dont les acheteurs publics (PAT - Action 5.2)	2
45	45_Lutter contre le gaspillage alimentaire (PAT - Action 6.2)	1
46	46_Communiquez auprès du public sur l'empreinte carbone de l'alimentation (PAT - Action 6.1)	1
47	47_Mettre le territoire en mouvement (Stratégie numérique responsable – pilier 2)	2
48	48_Tirer profit des apports du numérique pour préserver nos ressources (Stratégie numérique responsable – pilier 3)	2
49	49_Définir une trajectoire de neutralité carbone pour le territoire en 2050	1
50	50_Sécuriser une gouvernance et une adéquation entre la ressource et les besoins	2
51	51_Sécuriser la production d'eau potable (Schéma directeur eau potable - Action 1) aux moyens notamment d'une étude de vulnérabilité qualitative et quantitative des ressources et de la recherche de nouvelles ressources en prévention d'une indisponibilité partielle des alluvions de la Loire.	1
52	52_Préserver la ressource d'eau potable à long terme (Schéma directeur eau potable - Action 2)	1
53	53_Assurer aux usagers une eau de qualité (Schéma directeur eau potable - Action 5)	1
54	54_Améliorer les performances du système de distribution afin de limiter les pertes en eau (Schéma directeur eau potable - Action 6)	1

Les fiches actions et leur rang de priorité		
Numéro	Titre de l'action	Rang de priorité (1=très urgent 2=urgent 3=moins urgent)
55	55_Instaurer une véritable gestion patrimoniale des réseaux pour préserver la ressource (Schéma directeur eau potable - Action 7)	1
56	56_Communiquez et sensibiliser pour protéger la ressource en eau	1
57	57_Encourager le réemploi de l'eau	1
58	58_Créer des plateformes de broyats des arbustes pour fournir la demande croissante	1
59	59_Encadrer dans le PLUm les travaux de rénovation des bâtiments publics et privés en vue d'assurer leur adaptation au réchauffement climatique	1
60	60_Imposer dans le PLUm une conception bioclimatique des bâtiments neufs, publics et privés	1
61	61_Mettre en œuvre le Schéma directeur vert	1
62	62_Inscrire dans le PLUm les règles favorisant l'intégration de la place de l'eau dans l'aménagement du territoire	1
63	63_Améliorer la connaissance et la conscience du risque des acteurs économiques (Programme d'actions de prévention des inondations - Axe 1)	3
64	64_Surveiller, prévoir les crues et les inondations (PAPI - Axe 2)	3
65	65_Donner l'alerte et gérer la crise (PAPI - Axe 3)	3
66	66_Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme (PAPI - Axe 4)	2
67	67_Réduire la vulnérabilité du parc de logement privé et du parc social (PAPI - Axe 5)	2
68	68_Gérer les écoulements (PAPI - Axe 6)	2



Les fiches actions et leur rang de priorité		
Numéro	Titre de l'action	Rang de priorité (1=très urgent 2=urgent 3=moins urgent)
69	69_Gérer les ouvrages de protection hydrauliques (PAPI - Axe 7)	2
70	70_Anticiper le risque d'inondation pesant sur la production d'eau potable (Schéma directeur eau potable - Action 3)	1
71	71_Désimperméabiliser les cours des écoles et des lieux d'accueil d'enfants	1
72	72_Gérer les eaux de pluies à la parcelle	1
73	73_Modéliser les flux touristiques futurs liés au nouveau climat afin d'adapter les activités touristiques du territoire	2
74	74_Améliorer la résilience des activités touristiques aux aléas climatiques	3
75	75_Intégrer les enjeux Climat et Air dans le Contrat Local de Santé (CLS)	2
76	76_Accompagner les publics spécifiques de la Politique de la Ville et les Gens du voyage sur les sujets Climat•Air•Énergie	1
77	77_Conserver et restaurer les corridors écologiques (trames verte, bleue, noire, brune)	1
78	78_développer une politique de mobilité moins émettrice de polluants atmosphériques (Plan de protection de l'atmosphère (PPA) - Axe 1)	1
79	79_Réduire les émissions du secteur résidentiel (PPA - Axe 2)	1
80	80_Réduire les émissions des activités économiques du territoire (PPA - Axe 3)	1
81	81_Affiner la connaissance des émissions sur le territoire (PPA - Axe 4)	3
82	82_Créer une politique publique d'amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments	2
83	83_Mettre en œuvre le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)	1

Les fiches actions et leur rang de priorité		
Numéro	Titre de l'action	Rang de priorité (1=très urgent 2=urgent 3=moins urgent)
84	84_Réduire l'empreinte environnementale de nos systèmes d'information (Stratégie numérique responsable - pilier 1)	1
85	85_Créer les conditions de réussite de la mise en œuvre effective et efficace des schémas stratégiques Tours Métropole Val de Loire porteurs d'enjeux Climat•Air•Énergie	1
86	86_Doter Tours Métropole Val de Loire d'un secrétariat général à la planification écologique	2
87	87_Repenser l'espace public pour accompagner les transitions des bâtiments publics du territoire	2
88	88_S'imposer des objectifs ambitieux sur tous les nouveaux projets de construction publique	1
89	89_Mettre le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers en accord avec les enjeux environnementaux (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) volet Déchets)	1
90	90_Mettre en œuvre le Plan de mobilité employeur	1
91	91_Former en nombre les élus et les agents de Tours Métropole Val de Loire à la transformation écologique	1
92	92_Instaurer une éco-conditionnalité des aides Tours Métropole Val de Loire en matière d'enjeux de transformation écologique	1
93	93_Sensibiliser largement le grand public aux enjeux du réchauffement climatique et enclencher les changements de comportements nécessaires	1
94	94_Créer un imaginaire de « territoire 2050 »	1
95	95_Créer et pérenniser une « Semaine verte » des artistes	2
96	96_Expérimenter par le corps la Loire, le Cher et les milieux aquatiques	2

Les fiches actions et leur rang de priorité		
Numéro	Titre de l'action	Rang de priorité (1=très urgent 2=urgent 3=moins urgent)
97	97_Multiplier les lieux conjuguant aménité, santé et environnement	2
98	98_Réaliser un incubateur vert : le village des alternatives	2
99	99_Développer des alliances entre les territoires et faire émerger des opportunités stratégiques communes de mise en place de démarches éco responsables (Schéma de développement touristique métropolitain - Action 1)	3
100	100_Replacer le classement UNESCO « Val de Loire Patrimoine mondial » au cœur de l'expérience touristique (Schéma de développement touristique métropolitain - Action 16)	3
101	101_Faire vivre la Conférence Métropolitaine de l'Enseignement supérieur (Schéma Tours Campus - Action 4)	2
102	102_Construire une politique publique de participation citoyenne sur les enjeux climatiques du territoire	2
103	103_Suivre et évaluer les actions du Plan Climat•Air•Énergie du territoire	1
104	104_Soutenir la recherche appliquée à la ville perméable	2
105	105_Développer un Pôle d'excellence apprentissage/formation : le projet Cité des Formations (Schéma Tours Campus - Action 1)	2
106	106_Garantir l'adéquation entre les compétences nécessaires à la mise en œuvre des enjeux Climat•Air•Énergie et les formations disponibles sur le territoire	1
107	107_Former les professionnels du bâtiment sur le territoire	1
108	108_Rechercher et pérenniser les financements des actions Climat•Air•Énergie du territoire	1



The background is a light green color with a pattern of white butterflies and dandelion seeds scattered across it. In the bottom left corner, there are larger, faint white illustrations of dandelion plants and a circular graphic element.

# Ambition 1

---

**Amplifier la lutte contre l'effet de serre  
additionnel et le réchauffement climatique**



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout propriétaire public et privé s'engageant dans un projet de construction neuve, architectes, promoteurs et constructeurs



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire compétente pour l'élaboration du PLUm et la réalisation du réseau cyclable (structurant et secondaire), les communes de la Métropole compétentes pour délivrer les autorisations d'urbanisme et accompagner les porteurs de projet



### PARTENAIRES

Collectif cycliste

# ACTION 7

**INSTAURER, DANS LA CONSTRUCTION NEUVE ET DANS LA RÉNOVATION LOURDE, DES RÈGLES FAVORABLES À L'USAGE MASSIF DU VÉLO PAR LES HABITANTS, LES USAGERS ET LES VISITEURS DU TERRITOIRE**

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Favoriser l'usage du vélo par la mise en place de facilités de stationnements sécurisés dans les constructions neuves : immeubles d'habitation, bureaux, locaux d'activités, équipements publics
- Développer l'offre de recharge électrique dédiée aux vélos dans les constructions neuves

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Rédiger des règles quantitatives et qualitatives tendant à l'atteinte des objectifs opérationnels
- Créer des emplacements réservés pour la réalisation du réseau cyclable structurant métropolitain (cf. schéma directeur cyclable métropolitain)



### CALENDRIER

- 2024-2026 : élaboration du PLUm
- 2026 : approbation du PLUm
- 2026-2030 : mise en application du PLUm



### BUDGET



RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %  
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE  
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.



# ACTION 7

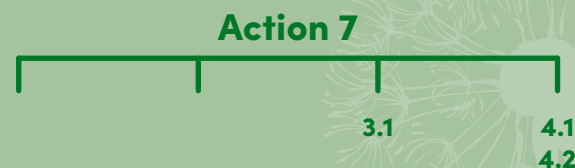
INSTAURER, DANS LA CONSTRUCTION NEUVE ET DANS LA RÉNOVATION LOURDE, DES RÈGLES FAVORABLES À L'USAGE MASSIF DU VÉLO PAR LES HABITANTS, LES USAGERS ET LES VISITEURS DU TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Réduire la mobilité carbonée et développer les mobilités décarbonées
- Rendre les bâtiments résidentiels et leurs équipements moins énergivores
- Rendre les bâtiments tertiaires et leurs équipements moins énergivores
- Accompagner l'industrie vers une réduction de sa consommation d'énergie
- Accompagner les autres secteurs vers une réduction de leur consommation d'énergie



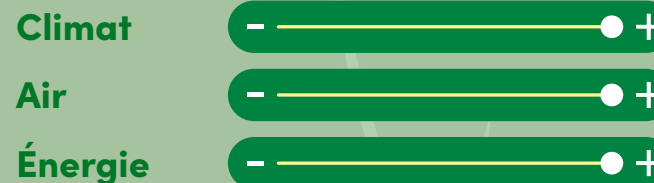
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de m<sup>2</sup> dédiés au stationnement vélo dans les constructions neuves
- Évaluation : bilan annuel de la politique locale de l'urbanisme et évaluation tous les 6 ans

RÉDUIRE D'AU MOINS 30 % LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

**AXE 1.1.**



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Ménages du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Les propriétaires occupants et bailleurs privés du territoire

# ACTION 12

## RÉDUIRE FORTEMENT LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES LOGEMENTS PRIVÉS

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Accompagner la rénovation énergétique des habitats individuels et collectifs du parc privé du territoire
- Réduire la facture énergétique des ménages
- Améliorer les conditions d'accès à l'énergie pour les plus précaires

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le service Artémis mis en place par Tours Métropole Val de Loire est l'interlocuteur privilégié pour accompagner les propriétaires de logements privés dans leurs démarches :

- Il apporte des réponses sur les aspects techniques, financiers, réglementaires dans le cadre de la rénovation de leurs logements.
- Il propose un accompagnement personnalisé à la rénovation de l'habitat en fonction des besoins.
- Il assure et coordonne la mise en relation avec des partenaires (Assistant à maîtrise d'ouvrage, Mon Accompagnateur Rénov'...).
- Il oriente vers les professionnels du bâtiment.



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %  
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE  
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire, Communes, Opérateurs Anah (Mon Accompagnateur Rénov', Assistant à maîtrise d'ouvrage pour les copropriétés, Ma Prime Adapt'...) FFB, CAPEB, CAUE, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Banques, Syndicats de copropriétés, fournisseurs d'énergie, Région, le Département, FNAIM, UNPI, ATU 37, Dorémi, ANAH, Action Logement

# ACTION 12

## RÉDUIRE FORTEMENT LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES LOGEMENTS PRIVÉS

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### DESCRIPTIF DE L'ACTION (SUITE)

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) n°4, il est prévu :

- De poursuivre la communication auprès des propriétaires bailleurs (conséquences de la loi Climat et Résilience, possibilité d'accompagnement technique et financier, en s'appuyant notamment sur des acteurs relais) ; sensibilisation des agences immobilières à la rénovation énergétique et ses enjeux...
- Une aide ciblée de la Métropole pour favoriser :
  - L'utilisation de matériaux biosourcés pour les publics relevant des aides de l'Anah
  - Les projets basse consommation : une prime de 5 000 € sera accordée pour 10 projets par an sur la durée du PLH (sans condition de ressources).

**Une stratégie métropolitaine d'actions en faveur des copropriétés est également prévue en lien avec le PLH4.**

Elle repose sur 4 axes, déclinés en 10 actions :

- 1) Axe 1 : Faire de la rénovation des copropriétés une ambition**
  1. Créer et animer un observatoire des copropriétés
  2. Inscrire la rénovation des copropriétés dans les documents de planification

RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %  
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE  
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.



# ACTION 12

## RÉDUIRE FORTEMENT LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES LOGEMENTS PRIVÉS

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### DESCRIPTIF DE L'ACTION (SUITE)

- 2) **Axe 2 : Mobiliser tous les acteurs de la rénovation thermique des copropriétés**
- 3. Créer un annuaire des professionnels de la rénovation de copropriétés
- 4. Déployer un programme de communication sur le long terme
- 5. Organiser des échanges entre les acteurs de la copropriété, de l'urbanisme et du patrimoine
- 3) **Axe 3 : Démultiplier les initiatives en faveur de la mise en travaux des copropriétés**
- 6. Contribuer aux formations des acteurs de la copropriété
- 7. Lancer des appels à projets pour déclencher des rénovations pilotes
- 8. Définir un dispositif d'aides financières à l'ingénierie et aux travaux incitatives
- 9. Mutualiser les prestations intellectuelles entre copropriétés
- 4) **Axe 4 : Agir pour des copropriétés qui atténuent le réchauffement climatique**
- 10. Développer des actifs de production de chaleur et d'électricité vertueux





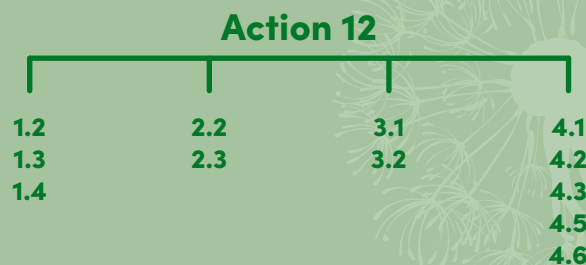
# ACTION 12

RÉDUIRE FORTEMENT LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES LOGEMENTS PRIVÉS

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Réduire la mobilité carbonée et développer les mobilités décarbonées
- ✓ Rendre les bâtiments résidentiels et leurs équipements moins énergivores
- Rendre les bâtiments tertiaires et leurs équipements moins énergivores
- Accompagner l'industrie vers une réduction de sa consommation d'énergie
- Accompagner les autres secteurs vers une réduction de leur consommation d'énergie

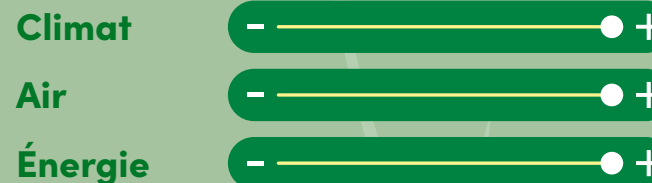
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de conseils, nombre de rénovations
- Évaluation : étiquette énergie moyenne du parc résidentiel (kWh/m<sup>2</sup>/an), facture énergétique moyenne avant/après travaux par logement, réduction de la consommation énergétique du territoire dans le secteur résidentiel

RÉDUIRE D'AU MOINS 30 % LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.





### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Directions des bâtiments  
des administrations publiques  
du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

L'ensemble des maîtres  
d'ouvrages publics  
du territoire



### PARTENAIRES

Chambre de Commerce  
et d'Industrie, Chambre  
des Métiers et de l'Artisanat,  
les fédérations professionnelles,  
la SET, ADEME

# ACTION 13

## ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réduire les consommations d'énergie du patrimoine bâti public
- Réduire les frais de fonctionnement liés aux consommations d'énergie
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Prioriser la rénovation à la démolition/reconstruction
- Mettre en place un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE)
- Réaliser des audits énergétiques ciblés sur la base du cadastre énergétique et de ce SDIE
- Renforcer l'enveloppe des bâtiments : isolation, étanchéité à l'air, protections solaires...
- Remplacer les systèmes anciens par des équipements plus efficaces



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %  
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE  
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.



# ACTION 13

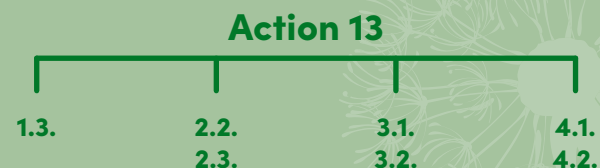
ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE  
DU PATRIMOINE PUBLIC DU TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Réduire la mobilité carbonée et développer les mobilités décarbonées
- Rendre les bâtiments résidentiels et leurs équipements moins énergivores
- ✓ Rendre les bâtiments tertiaires et leurs équipements moins énergivores
- Accompagner l'industrie vers une réduction de sa consommation d'énergie
- Accompagner les autres secteurs vers une réduction de leur consommation d'énergie



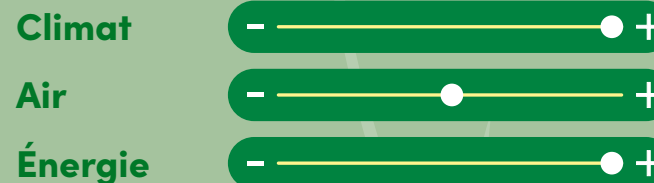
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de bâtiments audités, surface rénovée
- Évaluation : économie d'énergie réalisée, étiquette énergétique moyenne du parc, économies financières réalisées, réduction des émissions de gaz à effet de serre

RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %  
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE  
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

**AXE 1.1.**





### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Agents des directions des bâtiments des administrations publiques du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

L'ensemble des maîtres d'ouvrages publics du territoire



### PARTENAIRES

ADEME,  
Région Centre Val de Loire

# ACTION 14

## MASSIFIER L'USAGE DE SYSTÈMES D'AUTOMATISATION ET DE CONTRÔLE DES BÂTIMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réaliser des économies de fonctionnement
- Réduire les consommations d'énergie
- Assurer le confort et la santé des occupants du bâtiment
- Respecter les obligations réglementaires du décret BACS (building automation and control system)

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Massifier le développement de systèmes d'automatisation et de contrôle avancés sur tous les bâtiments publics assujettis au décret BACS
- Évaluer la pertinence et la faisabilité de déployer ces solutions sur les plus petits bâtiments



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET





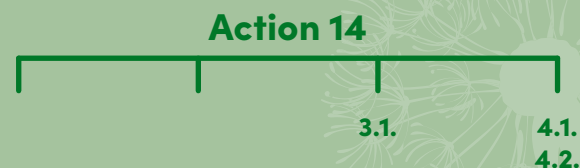
# ACTION 14

MASSIFIER L'USAGE DE SYSTÈMES  
D'AUTOMATISATION ET DE CONTRÔLE  
DES BÂTIMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Réduire la mobilité carbonée et développer les mobilités décarbonées
- Rendre les bâtiments résidentiels et leurs équipements moins énergivores
- ✓ Rendre les bâtiments tertiaires et leurs équipements moins énergivores
- Accompagner l'industrie vers une réduction de sa consommation d'énergie
- Accompagner les autres secteurs vers une réduction de leur consommation d'énergie

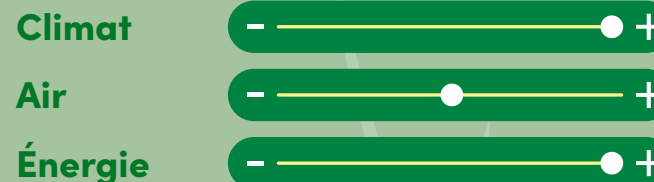
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : part des bâtiments équipés par rapport à l'assiette des bâtiments assujettis
- Évaluation : économie de consommations d'énergie réalisées, économies financières réalisées

RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %  
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE  
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Usagers des bâtiments publics



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

L'ensemble des maîtres  
d'ouvrages publics  
du territoire



### PARTENAIRES

CEREMA, ADEME,  
Formateurs, Chambres  
consulaires

# ACTION 15

## SENSIBILISER AUX ENJEUX CLIMATIQUES LIÉS AUX BÂTIMENTS ET DÉCLENCHER DES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Éviter les injonctions contradictoires
- Accroître les connaissances des usages.  
« On ne savait pas » ne pourra plus être un argument :  
donner le mode d'emploi des bâtiments
- Encourager tous les comportements individuels  
ou collectifs allant dans le sens de la réduction des  
émissions de gaz à effet de serre et de la baisse des  
consommations énergétiques

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Coupler les objectifs  
opérationnels avec des objectifs  
pédagogiques inhérents à chaque  
domaine d'activité (sportive,  
culturelle et scolaire)
- Capitaliser sur les outils  
et méthodes existants
- Mettre en œuvre un lien étroit  
et permanent avec les usagers  
du bâtiment
- Veiller à ce que la technique  
permette d'intervenir sur la  
sobriété des usages (voir fiche  
Massifier le développement  
de systèmes d'automatisation  
et de contrôle des bâtiments)
- Mener des ateliers  
de sensibilisation



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %  
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE  
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.



# ACTION 15

SENSIBILISER AUX ENJEUX CLIMATIQUES LIÉS AUX BÂTIMENTS ET DÉCLENCHER DES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Réduire la mobilité carbonée et développer les mobilités décarbonées
- Rendre les bâtiments résidentiels et leurs équipements moins énergivores
- ✓ Rendre les bâtiments tertiaires et leurs équipements moins énergivores
- Accompagner l'industrie vers une réduction de sa consommation d'énergie
- Accompagner les autres secteurs vers une réduction de leur consommation d'énergie

## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET

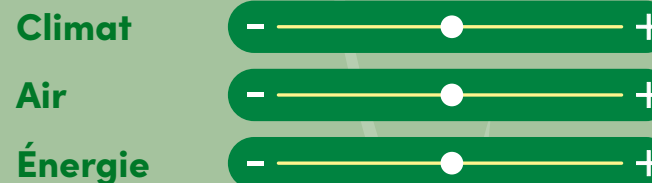
### Action 15

1.1.	2.1.	3.1.	4.1.
1.2.	2.2.	3.2.	4.2.
1.3.	2.3.		4.3.
1.4.	2.4.		4.4.
1.5.			4.5.
1.6.			

### Rang de priorité relative

Urgent

### Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre d'ateliers de sensibilisation menés, nombre de personnes sensibilisées
- Évaluation : consommation d'énergie des bâtiments cibles

RÉDUIRE D'AU MOINS 30 % LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Les entreprises du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

La SET (pour les locaux > 1000 m<sup>2</sup> et l'aide à la mise en place du décret tertiaire), Programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique) : les chambres consulaires, Tours Métropole Val de Loire ARTEMIS (pour les locaux <1000 m<sup>2</sup>)

# ACTION 16

## ACCÉLÉRER MASSIVEMENT LA RÉNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### PARTENAIRES



Région, FFB, CAPEB, DREAL, ADEME, Fédérations professionnelles, associations d'entreprises, EnR Centre, Fournisseurs et distributeurs d'énergie, les chambres consulaires, Tours Métropole Val de Loire Direction du développement économique, Tours Métropole Val de Loire Direction du Tourisme, Office de Tourisme, les acteurs socio-professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, filière événementielle de loisirs ou d'affaires, etc.)

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Inciter les propriétaires et occupants de locaux à engager des programmes de rénovation et d'efficacité énergétique
- Entraîner une démarche d'économie d'énergie

### DESSCRIPTIF DE L'ACTION

#### Actions à engager par Tours Métropole Val de Loire, les chambres consulaires et l'office de tourisme :

- Identifier les entreprises particulièrement dépendantes (directement ou indirectement) à l'énergie

- Mettre en place un accompagnement technique, voire financier
- Sensibiliser sur les obligations et les avantages à travailler sur ces sujets : retours d'expérience d'opérations réalisées

#### Actions à engager par les entreprises :

- Réaliser le bilan carbone de son entreprise (pour les obligés et au-delà)
- Réaliser des audits énergétiques



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %  
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE  
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.





# ACTION 16

ACCÉLÉRER MASSIVEMENT LA RÉNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

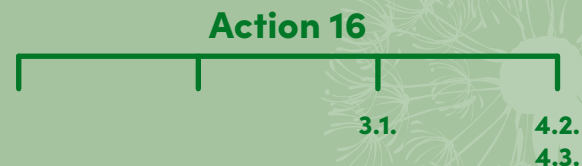
## DESCRIPTIF DE L'ACTION (SUITE)

- Mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire les consommations en énergie et les émissions de gaz à effet de serre

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Rendre les bâtiments résidentiels et leurs équipements moins énergivores
- Accompagner la réduction de la mobilité et sa décarbonation
- ✓ Rendre les bâtiments tertiaires et leurs équipements moins énergivores
- ✓ Accompagner l'industrie vers une réduction de sa consommation d'énergie
- ✓ Accompagner les autres secteurs vers plus de sobriété et d'efficacité énergétiques (agriculture, déchets...)

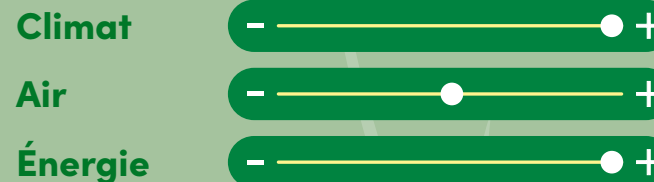
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre d'entreprises accompagnées, nombre de bilans carbone réalisés
- Évaluation : consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre des secteurs tertiaire/industrie/agriculture

RÉDUIRE D'AU MOINS 30 % LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Directions des bâtiments  
des administrations publiques  
du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

L'ensemble des maîtrises  
d'ouvrage publiques  
du territoire



### PARTENAIRES

Enedis, GRDF, Énergie  
Partagée, bureaux d'études  
thermiques, ADEME, Région  
Centre-Val de Loire

# ACTION 18

## ACCÉLÉRER LA SORTIE DES ÉNERGIES FOSSILES AU PROFIT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE PATRIMOINE PUBLIC DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Formaliser une stratégie de sortie des énergies fossiles sur le patrimoine public du territoire
- Améliorer la connaissance des filières renouvelables

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Proscrire le renouvellement des équipements de combustion d'énergie fossile pour les besoins de chaleur des bâtiments
- Organiser des retours d'expériences/visites de sites/partages et retours entre pairs
- Systématiser le recours aux filières de chaleur renouvelable
- Étudier pour chaque projet les possibilités d'autoconsommation collective



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE  
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR  
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE  
D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



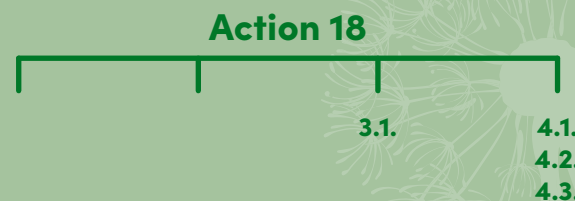
# ACTION 18

ACCÉLÉRER LA SORTIE DES ÉNERGIES FOSSILES AU PROFIT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE PATRIMOINE PUBLIC DU TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Massifier le développement du photovoltaïque sur les toitures
- ✓ Massifier le développement de la géothermie
- ✓ Déployer la filière biomasse-énergie
- ✓ Déployer la méthanisation
- ✓ Exploiter la chaleur fatale
- ✓ Développer le photovoltaïque au sol
- ✓ Exploiter le solaire thermique
- Développer la filière hydrogène bas carbone
- Mettre en place une Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
- Développer les réseaux de chaleur et de froid
- ✓ Explorer toute autre forme d'énergie de source renouvelable ou de récupération existante ou à venir

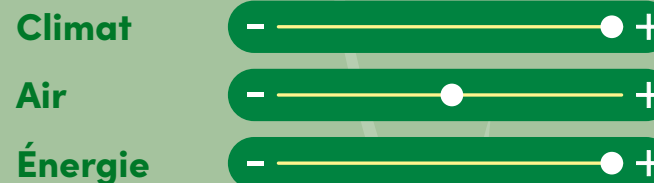
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de chaudières gaz et fioul
- Évaluation : production d'énergie renouvelable sur le parc public, consommation d'énergie fossile sur le parc public

COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Entreprises du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire, la SET - SEE (Société d'Efficacité Énergétique)



### PARTENAIRES

Associations d'entreprises, Chambres consulaires, EnR Centre, Fournisseurs et distributeurs d'énergie  
Tours Métropole Val de Loire Direction du Tourisme, Office de Tourisme, les acteurs socio-professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, filière événementielle de loisirs ou d'affaires, etc.)

# ACTION 19

## MASSIFIER L'USAGE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA RÉSILIENCE DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Intégrer les enjeux énergétiques aux stratégies des entreprises
- Réduire leur exposition et vulnérabilité à la volatilité des achats d'énergie sur les marchés en leur permettant de sécuriser des contrats de long terme ou en produisant localement leur énergie

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Identifier et sensibiliser les acteurs
- Identifier les emprises potentielles et disponibles pour l'accueil d'installations d'énergies renouvelables
- Développer des boucles d'autoconsommation collective dans les parcs d'activités métropolitains
- Développer des réseaux de chaleurs à l'échelle des parcs d'activités



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



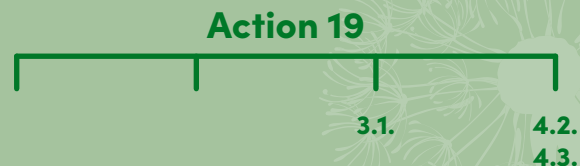
# ACTION 19

MASSIFIER L'USAGE DES ÉNERGIES RENEUVELABLES AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA RÉSILIENCE DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Développer les réseaux de chaleur et de froid
- ✓ Massifier le développement du photovoltaïque sur les toitures et sur les parkings
- ✓ Massifier le recours à la géothermie
- ✓ Déployer la filière biomasse-énergie
- ✓ Déployer la méthanisation
- ✓ Exploiter la chaleur fatale
- ✓ Développer le photovoltaïque au sol
- ✓ Accélérer le solaire thermique
- ✓ Développer la filière hydrogène bas-carbone
- Mettre en place une Unité de Valorisation Énergétique
- ✓ Explorer toute autre forme d'énergie de source renouvelable ou de rémunération existante ou à venir

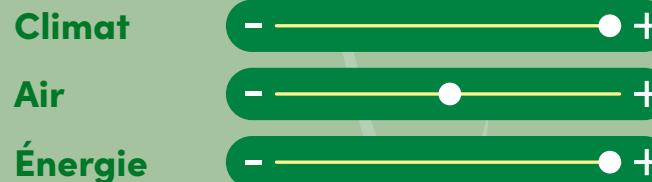
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de boucles d'autoconsommation collective créées, puissance d'énergie renouvelable installée sur les parcs d'activités métropolitains
- Évaluation : évolution de la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie du territoire

COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE D'UNE SOURCE RENEUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Habitants, entreprises  
et administrations  
du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Gestionnaires privés  
de réseaux de chaleur,  
Région, ADEME

# ACTION 20

## DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID URBAINS

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Massifier la décarbonation du patrimoine bâti
- Permettre de valoriser et d'intégrer d'importants gisements d'énergies renouvelables
- Apporter des solutions de décarbonation – notamment en zones denses

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mettre à jour le Schéma directeur des réseaux de chaleur urbains
- Poursuivre le triple mouvement de verdissement - densification - extension des réseaux de chaleur existants dans l'objectif de massifier la sortie des énergies fossiles encore utilisées dans le secteur du bâtiment
- Diversifier le bouquet énergétique bas-carbone alimentant ces réseaux au profit d'alternatives au bois-énergie
- Développer de nouveaux grands réseaux de chaleur au Sud et au Nord de l'agglomération et accompagner les communes non dotées à ce jour
- Imposer la prise en compte, dès la conception des bâtiments d'activités ou

résidentiels (immeubles de logements collectifs), d'un raccordement aux réseaux de chaleur existants ou projetés



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE  
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR  
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE  
D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



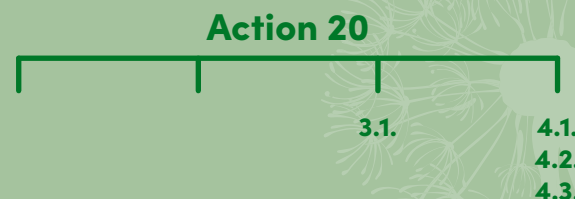
# ACTION 20

DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID URBAINS

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Massifier le développement du photovoltaïque sur les toitures et sur les parkings
- Massifier le recours à la géothermie
- Déployer la filière biomasse-énergie
- Déployer la méthanisation
- Exploiter la chaleur fatale
- Développer le photovoltaïque au sol
- Accélérer le solaire thermique
- Développer la filière hydrogène bas-carbone
- ✓ Poursuivre le développement des réseaux de chaleur et de froid
- Mettre en place une Unité de Valorisation Énergétique
- Explorer toute autre solution technique renouvelable ou de récupération existante ou à venir

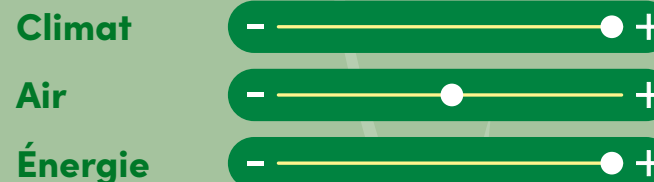
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : km de réseau fonctionnel, énergie annuelle produite
  - Évaluation : tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées,
- bouquet énergétique des réseaux, pourcentage de couverture des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables

COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.





### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Habitants, entreprises  
et administrations  
du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Habitants, entreprises  
et administrations  
du territoire



### PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire,  
Installateurs, Enedis, Région,  
ADEME, SIEIL 37, Chambre  
de commerce et d'industrie,  
Chambre des Métiers et de  
l'Artisanat, EneR Centre-Val  
de Loire, la SET

# ACTION 21

## VALORISER LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Maximiser le potentiel de développement des technologies solaires (photovoltaïque et thermique) sur le territoire
- Mieux maîtriser la facture énergétique territoriale

### DESSCRIPTIF DE L'ACTION

#### Toutes filières

- Communiquer et sensibiliser pour accompagner le développement de ces filières : réunions publiques, retours d'expériences, visites d'installations, etc.
- Contribuer à l'équipement des toitures, des parkings publics et du foncier dont Tours Métropole Val de Loire est propriétaire afin de mieux maîtriser l'évolution de la facture d'énergie des collectivités
- Étudier en priorité les boucles d'autoconsommation collectives (publiques et privées)
- Étudier les conditions de la mise en place d'achats groupés pour les particuliers
- Chercher à permettre aux citoyens du territoire de participer financièrement aux projets afin de maximiser les retombées économiques locales de ces projets



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE  
CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR  
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE  
D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.





PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Habitants, entreprises  
et administrations  
du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Habitants, entreprises  
et administrations  
du territoire



### PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire,  
Installateurs, Enedis, Région,  
ADEME, SIEIL 37, Chambre  
de commerce et d'industrie,  
Chambre des Métiers et de  
l'Artisanat, EneR Centre-Val  
de Loire, la SET

# ACTION 21

## VALORISER LE POTENTIEL SOLAIRE DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### DESCRIPTIF DE L'ACTION (SUITE)

#### Photovoltaïque au sol

- Communiquer sur les zones d'accélération du solaire au sol, identifiées par les communes, en vue d'y faire émerger des projets

#### Solaire thermique

- Étudier la mise en œuvre de centrales solaires thermiques pour alimenter les réseaux de chaleur urbains
- Proposer des aides financières au développement du solaire thermique en s'appuyant notamment sur le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial

COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE  
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR  
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE  
D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



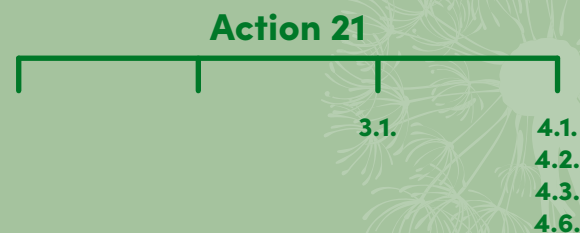
# ACTION 21

VALORISER LE POTENTIEL SOLAIRE  
DU TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Massifier le développement du photovoltaïque sur les toitures et sur les parkings
- Massifier le recours à la géothermie
- Déployer la filière biomasse-énergie
- Déployer la méthanisation
- Exploiter la chaleur fatale
- ✓ Développer le photovoltaïque au sol
- ✓ Accélérer le solaire thermique
- Développer la filière hydrogène bas-carbone
- Poursuivre le développement des réseaux de chaleur et de froid
- Mettre en place une Unité de Valorisation Énergétique
- Explorer toute autre solution technique renouvelable ou de récupération existante ou à venir

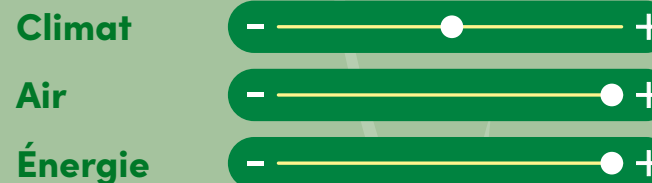
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre d'installations réalisées, progrès du plan de solarisation, puissance (GW) et énergie produite (GWh) annuellement
- Évaluation : pourcentage de couverture des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables

COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE  
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR  
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE  
D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Habitants, entreprises  
et administrations  
du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Habitants, entreprises  
et administrations  
du territoire



### PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire,  
Bureaux d'études thermiques,  
installateurs, entreprises  
de maintenance, Chambres  
consulaires, ADEME, Région,  
AFPG, BRGM

# ACTION 22

## DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE CHALEUR ET DE FROID RENOUVELABLES

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Accélérer la sortie des énergies fossiles encore utilisées pour les besoins de chaleur
- Privilégier des solutions durables et performantes qui réduisent les reports d'impact sur d'autres problématiques.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

#### Toutes filières

- Instaurer une aide locale au remplacement des chaudières fossiles par des solutions de production de chaleur renouvelable – en s'appuyant notamment sur le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial et sur le fonds national air-bois (pour le bois-énergie)
- Communiquer sur les filières : visites d'équipements, réunions publiques, inventaire des réalisations locales, retours d'expériences, etc. à destination des particuliers, collectivités, entreprises, professionnels.
- Repérer les logements chauffés au fioul et au gaz et présenter les solutions alternatives auprès des propriétaires/syndics/bailleurs concernés



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE  
CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR  
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE  
D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Habitants, entreprises  
et administrations  
du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Habitants, entreprises  
et administrations  
du territoire



### PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire,  
Bureaux d'études thermiques,  
installateurs, entreprises  
de maintenance, Chambres  
consulaires, ADEME, Région,  
AFPG, BRGM

# ACTION 22

## DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE CHALEUR ET DE FROID RENOUVELABLES

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### DESRIPTIF DE L'ACTION (SUITE)

#### Déployer la méthanisation

- Accompagner les agriculteurs sur les projets de méthanisation en appuyant l'action de la Chambre d'Agriculture
- Contribuer au financement de projets de méthanisation sur le territoire
- Étudier le gisement autre qu'agricole pour le développement de projets : boues d'épuration, biodéchets issus de la restauration...

#### Exploiter la chaleur fatale

- Identifier les gisements sur le territoire : industriels, stations d'épuration, gros consommateurs (hôpitaux, piscines...), centres de données, usines de valorisation des déchets...
- Étudier systématiquement les sources de chaleur fatale sur toutes les opérations d'aménagement ; en particulier, valoriser davantage la chaleur fatale issue des réseaux d'eaux usées à destination des réseaux de chaleur urbains de Tours Métropole Val de Loire

COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE  
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR  
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE  
D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



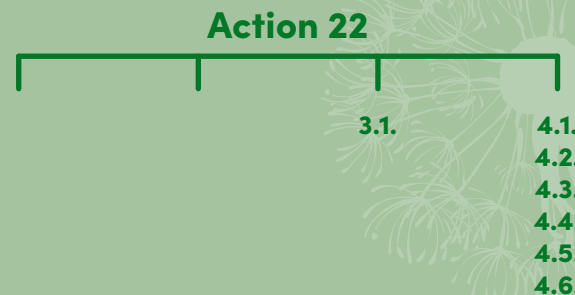
# ACTION 22

DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE CHALEUR ET DE FROID RENOUELABLES

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Massifier le développement du photovoltaïque sur les toitures et sur les parkings
- ✓ Massifier le recours à la géothermie
- ✓ Déployer la filière biomasse-énergie
- ✓ Déployer la méthanisation
- ✓ Exploiter la chaleur fatale
- Développer le photovoltaïque au sol
- ✓ Accélérer le solaire thermique
- Développer la filière hydrogène bas-carbone
- Poursuivre le développement des réseaux de chaleur et de froid
- ✓ Mettre en place une Unité de Valorisation Énergétique
- Explorer toute autre solution technique renouvelable ou de récupération existante ou à venir

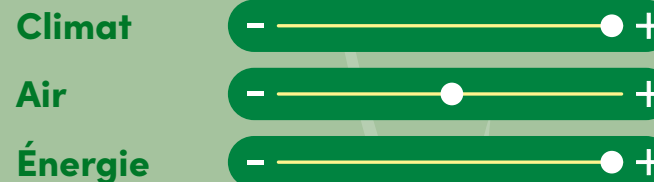
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de dossiers accompagnés dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable, capacité et production annuelle par filière
- Évaluation : pourcentage de couverture des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables

COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE D'UNE SOURCE RENOUELABLE EN 2030

AXE 1.2.





### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Habitants, entreprises  
et administrations  
du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Habitants, entreprises  
et administrations  
du territoire



### PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire,  
Entreprises de gestion  
de déchets, Spécialistes  
de l'hydrogène, Région,  
ADEME, Université

# ACTION 23

## EXPLORER TOUTE AUTRE SOLUTION TECHNIQUE RENOUVELABLE OU DE RÉCUPÉRATION EXISTANTE OU À VENIR

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Évaluer l'intérêt et la faisabilité de filières et solutions techniques complémentaires
- Poursuivre la stratégie

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

#### Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

- Étudier la construction d'une unité de production d'énergie à partir des déchets ménagers résiduels. Cette production d'énergie permettrait notamment d'alimenter le réseau de chaleur urbain envisagé sur le Nord de l'agglomération

#### Développer la filière hydrogène bas carbone

- Participer à la mise en œuvre

d'un écosystème hydrogène sur le territoire dans le cadre d'un appel à projet remporté auprès de l'ADEME

- Évaluer la faisabilité et la pertinence économique et environnementale d'un changement d'échelle de cette filière sur son territoire

#### Autres filières

- Poursuivre un travail de veille technologique et expérimenter des solutions innovantes, telles

que des solutions alternatives de captage d'énergie dans le sol ou la mise en œuvre de boucles d'eau tempérée à énergie géothermique



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE  
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR  
UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE  
D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



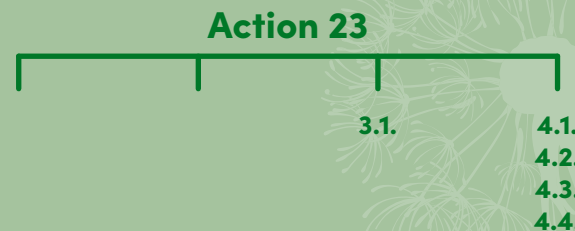
# ACTION 23

EXPLORER TOUTE AUTRE SOLUTION TECHNIQUE RENOUVELABLE OU DE RÉCUPÉRATION EXISTANTE OU À VENIR

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Massifier le développement du photovoltaïque sur les toitures et sur les parkings
- Massifier le recours à la géothermie
- Déployer la filière biomasse-énergie
- Déployer la méthanisation
- Exploiter la chaleur fatale
- Développer le photovoltaïque au sol
- Accélérer le solaire thermique
- ✓ Développer la filière hydrogène bas-carbone
- Poursuivre le développement des réseaux de chaleur et de froid
- ✓ Mettre en place une Unité de Valorisation Énergétique
- ✓ Explorer toute autre solution technique renouvelable ou de récupération existante ou à venir

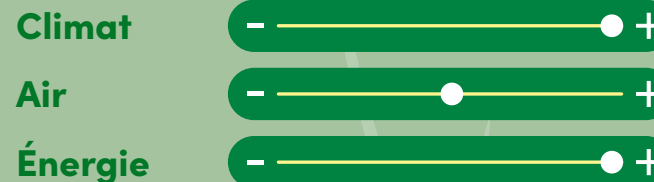
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : production d'hydrogène bas carbone sur le territoire et production de chaleur de l'UVE
- Évaluation : pourcentage de couverture des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables

COUVRIR AU MOINS 20% DE NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE ISSUE D'UNE SOURCE RENOUVELABLE EN 2030

AXE 1.2.



# ACTION 24

## RAFRAÎCHIR LES BÂTIMENTS SANS CLIMATISEURS

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024



### PUBLICS(S) CONCERNÉ(S)

L'ensemble des habitants, entreprises, administrations, usagers et visiteurs du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tout propriétaire ou usager de bâtiments



### PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire, autres collectivités, fédérations professionnelles, associations d'entreprises

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les climatiseurs sont amenés à se multiplier, or ils posent plusieurs problèmes : amplification du phénomène d'îlots de chaleur, consommation accrue d'électricité en période de production restreinte (été) et fuites de gaz fluorés à fort potentiel de réchauffement climatique. Il convient donc de limiter leur usage sur le territoire.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Réaliser une large campagne d'information/sensibilisation sur les climatiseurs et les conséquences de leur usage
- Promouvoir l'architecture bioclimatique et la lutte contre les îlots de chaleur urbains (via les fiches actions dédiées)
- Communiquer sur les solutions existantes de rafraîchissement alternatives au climatiseur (préférentiellement par des technologies rustiques et à bas coût, accessibles au plus grand nombre)
- Soutenir la recherche et l'innovation sur les techniques de rafraîchissement peu émettrices de gaz à effet de serre



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



RÉDUIRE DE 30% LES ÉMISSIONS DE GAZ  
À EFFET DE SERRE NON-ÉNERGÉTIQUES  
SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.3.





# ACTION 24

RAFRÂCHIR LES BÂTIMENTS  
SANS CLIMATISEURS

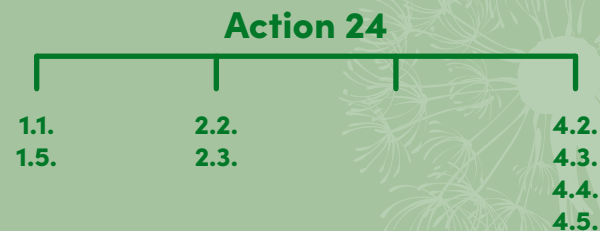
## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Réduire fortement l'usage des gaz réfrigérants
- Encourager une agriculture et une alimentation moins émettrices en gaz à effet de serre (CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O)
- Développer des procédés industriels moins émetteurs de gaz à effet de serre (halocarbures, N<sub>2</sub>O, CO<sub>2</sub>)

## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de campagnes de communication et ampleur, suivi des fiches-actions en lien
- Évaluation : consommation d'électricité sur le territoire, émissions de gaz à effet de serre non-énergétique, enquête auprès des habitants et usagers du territoire

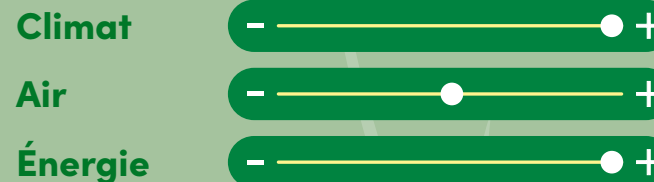
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



RÉDUIRE DE 30% LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE NON-ÉNERGÉTIQUES SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

**AXE 1.3.**



PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

# ACTION 26

## INSCRIRE DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUm) LES RÈGLES PERMETTANT DE PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LA PRÉSENCE VÉGÉTALE SUR LE TERRITOIRE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout propriétaire public et privé s'engageant dans un projet de construction neuve ou déposant une autorisation d'urbanisme pour l'installation de clôture



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire compétente pour l'élaboration du PLUm



### PARTENAIRES

Associations environnementales

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Préserver et augmenter les surfaces végétales ou végétalisées

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le règlement du PLUm, prévoir :

- Identification des arbres et alignements remarquables et des emplacements réservés pour la végétalisation
- Création de nouveaux corridors/continuités
- Accompagnement et contrôle sur la végétalisation : gestion des limites parcellaires et des projets de lisières, végétalisation des toitures
- Prévoir dans le PLUm des coefficients minimums de pleine terre selon la sensibilité des espaces



### CALENDRIER

- 2024-2026 : élaboration du PLUm
- 2026 : approbation du PLUm
- 2026-2030 : mise en application du PLUm



### BUDGET



DOUBLER LA SÉQUESTRATION DU CO<sub>2</sub>  
SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2018 ET 2030

AXE 1.4.



# ACTION 26

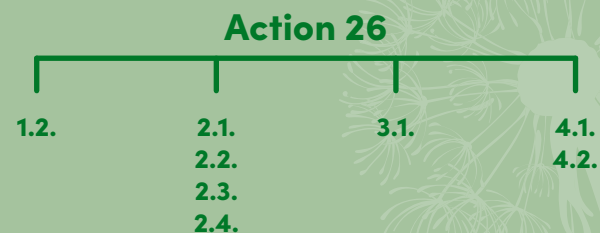
INSCRIRE DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUm) LES RÈGLES PERMETTANT DE PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LA PRÉSENCE VÉGÉTALE SUR LE TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Conserver et renforcer tous les puits de carbone naturels (forêts, sols, zones humides, prairies, linéaires de végétation, etc.)
- Encourager le recours aux matériaux bio-sourcés
- ✓ Encourager les pratiques agricoles fixatrices de carbone (agroforesterie, agroécologie, etc.)
- ✓ Arrêter l'artificialisation des sols et encourager la désartificialisation
- Étudier les opportunités de puits de carbone technologiques sur le territoire



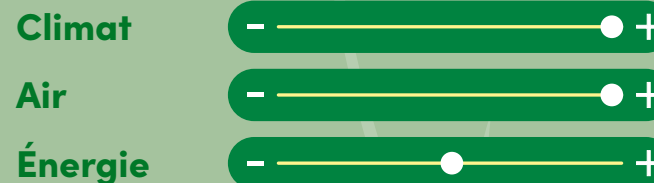
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : superficie d'espace non artificialisé
- Évaluation : bilan annuel de la politique locale de l'urbanisme et évaluation tous les 6 ans

DOUBLER LA SÉQUESTRATION DU CO<sub>2</sub> SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2018 ET 2030

**AXE 1.4.**



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Jeune public prioritairement mais également tout public, tout propriétaire de terrain (privé ou public), tout professionnel du secteur



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire, centres de formation, filière professionnelle espaces verts, tout propriétaire de terrain (privé ou public)



### PARTENAIRES

Toutes collectivités, associations environnementales

# ACTION 27

## INFORMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES PROFESSIONNELS DES ENJEUX CLIMATIQUES LIÉS À UNE BONNE GESTION DES ESPACES VERTS

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Développer de bonnes pratiques dans la gestion des espaces verts (cours de récréation, jardins privés et espaces publics). Les terrains privés sont à viser en priorité car ils représentent 90% du territoire.
- Lever les freins au développement de ces bonnes pratiques.
- Prioriser les cibles d'aménagement et de gestion : îlots de fraîcheur, désimperméabilisation, lutte contre les plantes invasives, replantation de haies, développement de jardins méditerranéens, plantation de végétaux ressources pour les pollinisateurs, gestion des déchets verts au domicile.

### DESRIPTIF DE L'ACTION

- Mobiliser les centres de formation : lycées agricoles, lycées professionnels, centre d'apprentissage, BTS/DUT, écoles d'architecture et d'ingénieurs, les filières de formation continue
- Mobiliser les entreprises et les administrations propriétaires de terrains
- Concevoir des supports de communication (flyers, fiches techniques ou conseils, communiqués de presse)
- Rédiger des modèles de convention/charte
- Associer les médias
- Créer des espaces de démonstration (jardins témoins)



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



DOUBLER LA SÉQUESTRATION DU CO<sub>2</sub>  
SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2018 ET 2030

AXE 1.4.



# ACTION 27

INFORMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES PROFESSIONNELS DES ENJEUX CLIMATIQUES LIÉS À UNE BONNE GESTION DES ESPACES VERTS

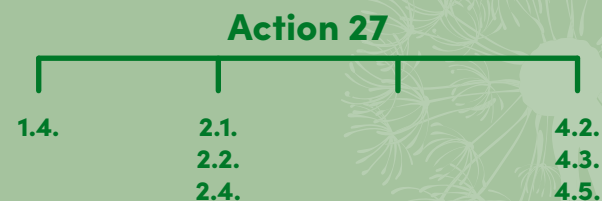
## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Conserver et renforcer tous les puits de carbone naturels (forêts, sols, zones humides, prairies, linéaires de végétation, etc.)
- Encourager le recours aux matériaux biosourcés
- Encourager les pratiques agricoles fixatrices de carbone
- ✓ Arrêter l'artificialisation des sols et encourager la désartificialisation
- Étudier les opportunités de puits de carbone technologiques sur le territoire

## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre d'actes de communication, nombres d'actions de sensibilisation/formation et nombre de personnes sensibilisées/formées, superficies « converties » et désimperméabilisées
- Évaluation : retours d'expériences du public touché, séquestration carbone du territoire

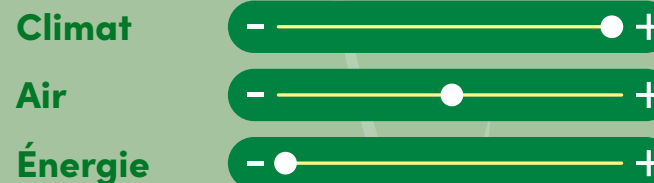
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



DOUBLER LA SÉQUESTRATION DU CO<sub>2</sub> SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2018 ET 2030

**AXE 1.4.**



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Entreprises du bâtiment  
et donneurs d'ordre



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Collectivités du territoire,  
promoteurs, FNAIM, FFB  
Région Centre, Ordre des  
architectes, centres  
de formation

# ACTION 28

## FAVORISER L'EMPLOI DES MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Promouvoir l'autosuffisance énergétique des bâtiments
- Accompagner les industriels vers la sobriété dans la production des matériaux de construction

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Créer une filière locale de coordination des acteurs de la construction : matériaux recyclables/recyclés
- Créer une plateforme de type « ressourcerie » pour le bâtiment
- Articuler les différentes échelles d'actions : à l'échelle de la ville, du quartier ou du bâtiment



### CALENDRIER

- 2024-2026 : montage du partenariat
- 2027 : mise en place de la ressourcerie et mise en œuvre



### BUDGET





# ACTION 28

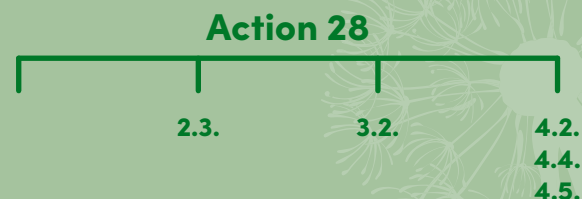
FAVORISER L'EMPLOI DES MATÉRIAUX  
BIO-SOURCÉS

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Conserver et renforcer tous les puits de carbone naturels (forêts, sols, zones humides, prairies, linéaires de végétation, etc.)
- ✓ Encourager le recours aux matériaux bio-sourcés
- Encourager les pratiques agricoles fixatrices de carbone (agroforesterie, agroécologie, etc.)
- Arrêter l'artificialisation des sols et encourager la désartificialisation
- Étudier les opportunités de puits de carbone technologiques sur le territoire



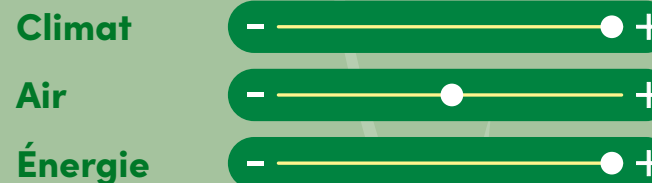
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : volume de matériaux bio-sourcés utilisés sur le territoire
- Évaluation : augmentation de la séquestration carbone sur le territoire

DOUBLER LA SÉQUESTRATION DU CO<sub>2</sub>  
SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2018 ET 2030

**AXE 1.4.**



PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

# ACTION 29

## DÉPLOYER UNE TRAJECTOIRE AMBITIEUSE DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS EN VUE D'ATTEINDRE L'OBJECTIF DE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE À L'HORIZON 2050



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Communes



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire compétente pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)



### PARTENAIRES

EPFL  
SAFER

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Assurer une densification maîtrisée des espaces déjà bâtis
- Réduire l'étalement urbain par une approche structurée et hiérarchisée des besoins de consommation d'espace : mise en place dans le PLUm (Plan Local d'Urbanisme métropolitain) d'une éco-conditionnalité des ouvertures à l'urbanisation

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Diviser a minima par 2 la surface des zones à urbaniser entre le total des Plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux actuels et le futur PLU métropolitain (PLUm) en tenant compte des objectifs territorialisés de réduction à fixer par le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
- Prévoir dans le PLUm les conditions de densification et de requalification
- des zones d'activités existantes en assurant leur qualité (accessibilité, désimperméabilisation, végétalisation, rénovation du bâti, infiltration des eaux et développement des énergies renouvelables...) et leur évolution
- Interdire l'extension des zones commerciales existantes
- Acquérir et transformer certaines réserves foncières



### CALENDRIER

- 2024-2026 : élaboration du PLUm
- 2026 : approbation du PLUm
- 2026-2030 : mise en application du PLUm



### BUDGET



dédiées à l'urbanisation (anciennes zone AU) en espaces de respiration au service de la résilience du territoire : parc urbain, production agricole (ceinture maraichère, jardins familiaux)

DOUBLER LA SÉQUESTRATION DU CO<sub>2</sub> SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2018 ET 2030

AXE 1.4.







# ACTION 29

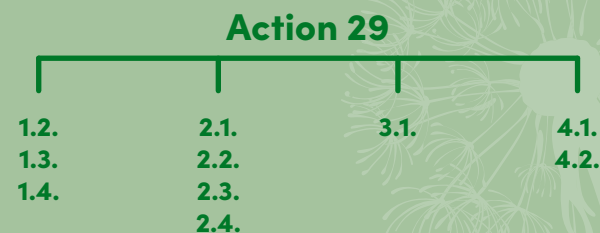
DÉPLOYER UNE TRAJECTOIRE AMBITIEUSE DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS EN VUE D'ATTEINDRE L'OBJECTIF DE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE À L'HORIZON 2050

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Conserver et renforcer tous les puits de carbone naturels (forêts, sols, zones humides, prairies, linéaires de végétation, etc.)
- Encourager le recours aux matériaux bio-sourcés
- Encourager les pratiques agricoles fixatrices de carbone (agroforesterie, agroécologie, etc.)
- ✓ Arrêter l'artificialisation des sols et encourager la désartificialisation
- Étudier les opportunités de puits de carbone technologiques sur le territoire



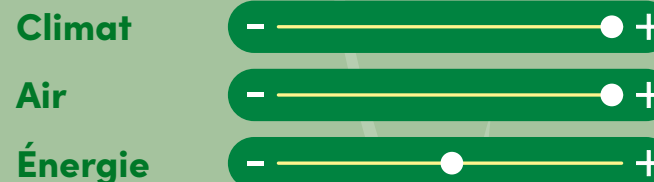
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de l'artificialisation des sols, mise en place de l'éco-conditionnalité
- Évaluation : bilan annuel de la politique locale de l'urbanisme et évaluation tous les 6 ans

DOUBLER LA SÉQUESTRATION DU CO<sub>2</sub> SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2018 ET 2030

AXE 1.4.



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Communes du territoire,  
entreprises du bâtiment,  
grand public



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

ATU, Université, fédérations  
professionnelles

# ACTION 31

## MESURER LA SÉQUESTRATION DU CARBONE SUR LE TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Affiner le travail effectué pendant la phase de diagnostic  
du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire et aller plus loin  
dans le calcul du potentiel de séquestration du territoire

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Réaliser un diagnostic fin de la séquestration du CO<sub>2</sub> sur le territoire
- Identifier plus précisément les zones du territoire à privilégier comme puits de carbone naturels
- Caractériser le gisement de stockage du carbone dans les matériaux bio-sourcés
- Identifier les pistes possibles de puits de carbone technologiques sur le territoire
- Communiquer largement sur les puits de carbone naturels à préserver et ceux à créer



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET





# ACTION 31

MESURER LA SÉQUESTRATION  
DU CARBONE SUR LE TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Conserver et renforcer tous les puits de carbone naturels (forêts, sols, zones humides, prairies, linéaires de végétation, etc.)
- ✓ Encourager le recours aux matériaux bio-sourcés
- ✓ Encourager les pratiques agricoles fixatrices de carbone
- ✓ Arrêter l'artificialisation des sols et encourager la désartificialisation
- ✓ Étudier les opportunités de puits de carbone technologiques sur le territoire

## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET

### Action 31

4.2.  
4.3.  
4.4.

## Rang de priorité relative

Urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire

Climat



Air



Énergie



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : réalisation du diagnostic, nombre de communications
- Évaluation : séquestration du carbone sur le territoire

DOUBLER LA SÉQUESTRATION DU CO<sub>2</sub>  
SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2018 ET 2030

AXE 1.4.



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Usagers des bâtiments publics  
du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

L'ensemble des maîtres  
d'ouvrages publics  
du territoire



### PARTENAIRES

Structures utilisatrices  
des bâtiments, Services  
gestionnaires des bâtiments

# ACTION 32

## OPTIMISER L'USAGE DES BÂTIMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Rationnaliser les surfaces en fonction des besoins réels
- Maîtriser les consommations d'énergie en fonction des usages
- Réduire les constructions neuves
- Rationaliser le budget et économiser les ressources

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Diagnostiquer l'existant sur l'ensemble des structures publiques et les besoins associés
- Expérimenter sur un bâtiment pour chaque typologie d'usage
- Faire coopérer les structures
- Faire le bilan de l'expérimentation pour déploiement sur le territoire de la Métropole
- Identifier les surfaces et/ou équipements mutualisables



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET





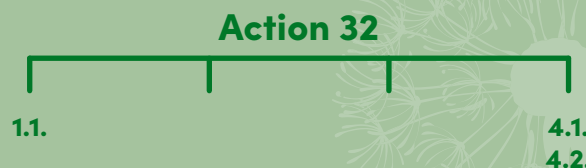
# ACTION 32

OPTIMISER L'USAGE DES BÂTIMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Déployer une stratégie de sobriété territoriale sur l'énergie, les matières et les ressources naturelles
- Maîtriser le contenu carbone des produits importés
- Déployer l'économie circulaire
- Développer l'agriculture locale et urbaine
- Relocaliser une partie de la production de biens et services sur le territoire
- Réduire l'empreinte numérique du territoire

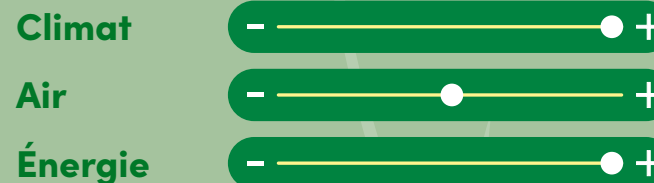
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre d'opérations de mutualisation mises en œuvre
- Évaluation : surface tertiaire utilisée, surface tertiaire chauffée, taux d'occupation, part de surface mutualisée

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU TERRITOIRE À 5 TONNES ÉQUIVALENT CO<sub>2</sub> PAR AN ET PAR HABITANT EN 2030

AXE 1.5.



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Associations  
et leurs adhérents



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Collectivités propriétaires  
des bâtiments et associations



### PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire,  
USEP, association Agir pour  
l'éducation et la jeunesse

# ACTION 33

## MUTUALISER LE MATÉRIEL ET LES LIEUX D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Optimiser l'usage des matériels et des équipements sportifs, culturels et éducatifs
- Rassembler, fédérer les acteurs sportifs, culturels et éducatifs du territoire autour d'un mode de pratique moins consommateur en énergie et en ressources

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Concevoir une plateforme de mutualisation de matériels et de locaux
- Concevoir un cahier des charges commun et une charte de partage
- Concevoir une centrale d'achat en commun
- Créer des lieux de stockage
- Créer ou adapter des lieux/salles modulaires



### CALENDRIER

- 2024-2026 : organisation, conception, programmation
- 2026-2030 : investissements (lieux de stockage, matériels)



### BUDGET





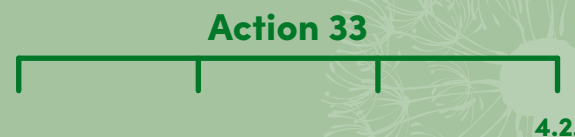
# ACTION 33

MUTUALISER LE MATÉRIEL ET LES LIEUX D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Déployer une stratégie de sobriété territoriale sur l'énergie, les matières et les ressources naturelles
- Maîtriser le contenu carbone des produits importés
- Déployer l'économie circulaire
- Développer l'agriculture locale et urbaine
- Relocaliser une partie de la production de biens et services sur le territoire
- Réduire l'empreinte numérique du territoire

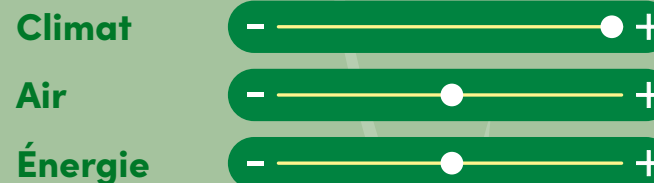
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Moins urgent

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre d'associations et d'adhérents engagés dans la démarche, quantité de matériel mutualisé, surface de locaux mutualisée
- Évaluation : retour d'expérience des associations

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU TERRITOIRE À 5 TONNES ÉQUIVALENT CO<sub>2</sub> PAR AN ET PAR HABITANT EN 2030

AXE 1.5.



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout public



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Coalition sobriété climat de la COP du Conseil Régional Centre Val de Loire

Collectivités

Associations (Couleurs sauvages, Arboréscence, Zéro Déchet Touraine, etc.)

Entreprises

# ACTION 37

## RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS À LA SOURCE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réduire le tonnage des déchets de 140 000 tonnes à 80 000 tonnes par an
- Éviter la pollution des sols par l'enfouissement des déchets
- Miser sur la sobriété plutôt que la « sur »-consommation

### DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- Sensibiliser à une consommation raisonnée et raisonnable basée sur les besoins et sensibiliser au zéro déchet
- Multiplier les actions exemplaires
- Informer sur le cycle de vie des déchets
- Décliner les objectifs opérationnels

Cette action sera développée dans le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.



### CALENDRIER

- 2024 : élaboration de la stratégie
- 2025-2030 : mise en œuvre



### BUDGET







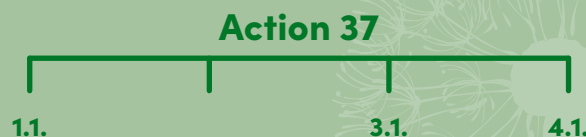
# ACTION 37

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS À LA SOURCE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Déployer une stratégie de sobriété territoriale sur l'énergie, les matières et les ressources naturelles
- Maîtriser le contenu carbone des produits importés
- Déployer l'économie circulaire
- Développer l'agriculture locale et urbaine
- Relocaliser une partie de la production de biens et services sur le territoire
- Réduire l'empreinte numérique du territoire

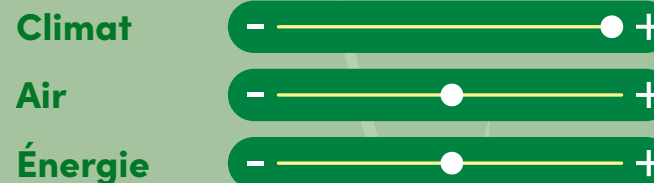
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de tonnes de déchets collectés par an
- Évaluation : réduction de l'empreinte carbone du territoire

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU TERRITOIRE À 5 TONNES ÉQUIVALENT CO<sub>2</sub> PAR AN ET PAR HABITANT EN 2030

AXE 1.5.



PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

# ACTION 38

## INSCRIRE DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUm) LES RÈGLES PERMETTANT DE RÉSERVER DES ESPACES POUR LE COMPOSTAGE ET LA COLLECTE DES BIODÉCHETS



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout propriétaire public et privé s'engageant dans un projet de construction neuve



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire compétente pour l'élaboration du PLUm, la collecte et le traitement des déchets



### PARTENAIRES

ADEME, Association zéro déchet Touraine, Syndicat Touraine propre

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réduire le poids des ordures ménagères par le tri des déchets organiques de table
- Promouvoir le compostage

### DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Prévoir dans le PLUm les règles imposant la définition d'espaces de pleine terre aptes à recevoir le compostage et la collecte des biodéchets en fonction du nombre de logements et de bureaux



### CALENDRIER

- 2024-2026 : élaboration du PLUm
- 2026 : approbation du PLUm
- 2026-2030 : mise en application du PLUm



### BUDGET





# ACTION 38

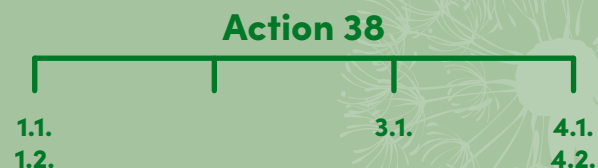
INSCRIRE DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUm) LES RÈGLES PERMETTANT DE RÉSERVER DES ESPACES POUR LE COMPOSTAGE ET LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Déployer une stratégie de sobriété territoriale sur l'énergie, les matières et les ressources naturelles
- Maîtriser le contenu carbone des produits importés
- ✓ Déployer l'économie circulaire
- Développer l'agriculture locale et urbaine
- Relocaliser une partie de la production de biens et services sur le territoire
- Réduire l'empreinte numérique du territoire



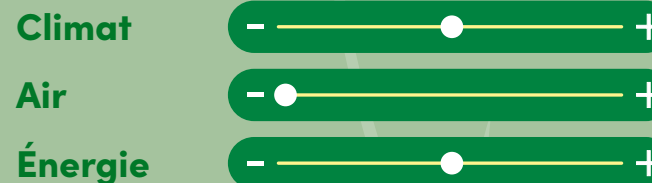
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre d'espaces créés
- Évaluation : réduction du poids des ordures ménagères

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU TERRITOIRE À 5 TONNES ÉQUIVALENT CO<sub>2</sub> PAR AN ET PAR HABITANT EN 2030

**AXE 1.5.**



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Entreprises  
et administrations publiques



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, ADEME, Cluster NOVECO, associations d'entreprises, associations du secteur de l'économie circulaire et l'université, Tours Métropole Val de Loire Direction du Tourisme, Office de Tourisme, les acteurs socio-professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, filière événementielle de loisirs ou d'affaires, etc.)

# ACTION 39

## IMPLANTER ET MASSIFIER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Intégrer les mécanismes de l'économie circulaire dans l'économie locale

### DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Mettre en œuvre le programme d'actions du Contrat d'objectifs territorial (COT) Économie circulaire



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET





# ACTION 39

IMPLANTER ET MASSIFIER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Déployer une stratégie de sobriété territoriale (énergie, matières, ressources naturelles...)
- Mieux maîtriser le contenu carbone des produits importés
- ✓ Déployer l'économie circulaire
- Développer l'agriculture locale et urbaine
- Réduire l'empreinte numérique du territoire



Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET

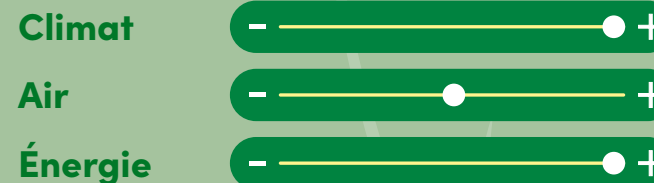
Action 39

4.2.  
4.6.

Rang de priorité relative

Très urgent

Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de démarches d'économie circulaire accompagnées, nombre d'entreprises partageant des ressources sur le Hub Éco
- Évaluation : nombre de produits importés sur le territoire, empreinte carbone du territoire

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU TERRITOIRE À 5 TONNES ÉQUIVALENT CO<sub>2</sub> PAR AN ET PAR HABITANT EN 2030

AXE 1.5.





PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

# ACTION 49

## DÉFINIR UNE TRAJECTOIRE DE NEUTRALITÉ CARBONE POUR LE TERRITOIRE EN 2050



### PUBLICS(S) CONCERNÉ(S)

Élus et agents Tours  
Métropole Val de Loire,  
habitants et usagers  
du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Autres collectivités,  
partenaires de Tours  
Métropole Val de Loire

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Embarquer le territoire vers la neutralité carbone



### CALENDRIER

2024-2025

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

En s'inspirant du travail de l'ADEME « transitions 2050 » :

- Mettre en place une série d'ateliers de réflexion auprès des élus locaux, des agents publics, des habitants et usagers du territoire pour définir une trajectoire de neutralité carbone en 2050
- Écrire cette trajectoire à partir des résultats des ateliers
- Communiquer largement sur ce travail



### BUDGET



VISER LA NEUTRALITÉ CARBONE  
EN 2050

AXE 1.6.



# ACTION 49

DÉFINIR UNE TRAJECTOIRE DE NEUTRALITÉ CARBONE POUR LE TERRITOIRE EN 2050

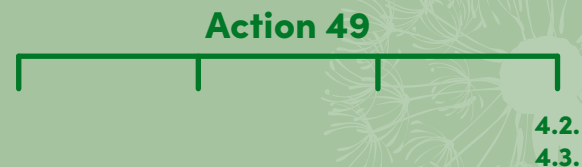
## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Sans objet

## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : réalisation des ateliers, écriture de la trajectoire
- Évaluation : mesure des émissions de gaz à effet de serre territoriales et de la séquestration carbone territoriale

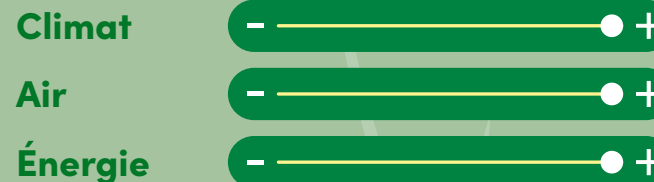
### Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



### Rang de priorité relative

Très urgent

### Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



VISER LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050

AXE 1.6.

The background is a light green color with a pattern of white butterflies and dandelion seeds scattered across it. In the bottom left corner, there are two dandelion plants with their heads and stems. The text 'Ambition 2' is written in a bold, dark green font and is underlined with a thin green line.

# Ambition 2

**Adapter notre territoire aux impacts  
du changement climatique de façon  
volontariste et ambitieuse**





### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tous les usagers du territoire : habitants, entreprises, visiteurs



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Bureau d'études et expert des nappes et des modèles hydrauliques, agence d'urbanisme pour les données d'entrée (population/emploi...), les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les associations d'entreprises, syndicats de rivière, gestionnaires de l'eau, EP Loire

# ACTION 50

## SÉCURISER UNE GOUVERNANCE ET UNE ADÉQUATION ENTRE LA RESSOURCE ET LES BESOINS EN EAU

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mettre en place une gouvernance de l'eau effective et efficace
- S'assurer que la ressource en eau potable soit suffisante pour répondre aux différents besoins et usages du territoire, dans un contexte de raréfaction de l'eau douce, et de récurrence des étiages sévères (nappe alluviale)
- Repenser la facturation de l'eau avec une dimension dissuasive

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Définir la gouvernance pour le territoire : organe déjà existant ou à créer ?
  - Lui donner les moyens d'agir effectivement et efficacement, notamment sur la question du contrôle
  - Créer des outils de modélisation d'aide à la décision : réseau/ressources/usages à toutes les échelles
  - S'appuyer sur les études
- Hydraulique, Milieux, Usages et Climat (HMUC) menées par l'Établissement Public Loire
- Réfléchir l'aménagement du territoire en fonction de la ressource : comment choisir entre les usages des entreprises, les usages ludiques et les usages des particuliers ?
  - Étudier la faisabilité et l'impact d'une facturation de l'eau avec une dimension dissuasive



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



LIMITER LA CONSOMMATION D'EAU  
ET MIEUX LA PARTAGER

AXE 2.1.



# ACTION 50

SÉCURISER UNE GOUVERNANCE  
ET UNE ADÉQUATION ENTRE LA RESSOURCE  
ET LES BESOINS EN EAU

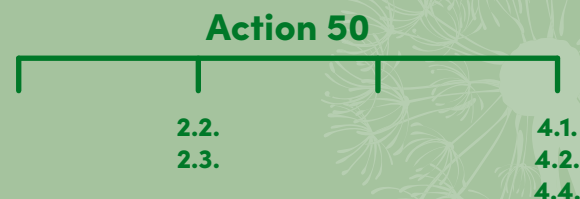
## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Assurer une gouvernance locale de l'eau effective et efficace
- Mieux connaître la ressource
- ✓ Structurer une politique de sobriété de l'usage
- Améliorer l'efficacité de l'usage
- Garantir l'accès à une eau potable de qualité en toutes circonstances

## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : détermination de la gouvernance, création d'outils de modélisation, mise en application des décisions de la gouvernance, réalisation d'une étude d'impact de tarification dissuasive
- Évaluation : nombre de contrôles effectués, nombre de conflits observés, baisse de la consommation d'eau potable

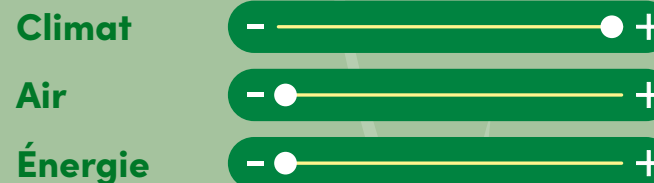
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



LIMITER LA CONSOMMATION D'EAU  
ET MIEUX LA PARTAGER

**AXE 2.1.**



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout usager du territoire :  
entreprises, habitants,  
visiteurs



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire  
et autres collectivités



### PARTENAIRES

Chambres consulaires,  
fédérations professionnelles,  
réseau associatif (relais  
d'animation et de  
sensibilisation)

# ACTION 56

## COMMUNIQUER ET SENSIBILISER POUR PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réduire la consommation de l'eau
- Repenser l'usage de l'eau potable en privilégiant pour certains usages (jardins, WC...) la récupération des eaux de pluie lorsqu'elle est légalement possible
- Favoriser les bons gestes et les bonnes pratiques
- Identifier la Métropole comme un territoire exemplaire dans la gestion de l'eau, tant vis-à-vis de sa population que des visiteurs

### DESRIPTIF DE L'ACTION

- Construire un lieu dédié à l'eau (pôle de l'eau à destination du grand public - maison de l'eau du Programme d'Actions de Prévention des Inondations à intégrer dans la maison du cycle de l'eau)
- Partager les bonnes pratiques entre tous les partenaires
- Élaborer un programme de sensibilisation distinguant plusieurs cibles : l'utilisateur traditionnel, l'entreprise et les branches professionnelles, les acteurs du tourisme, les enfants
- Connaître et sensibiliser les « gros consommateurs »



### CALENDRIER

- 2024 : élaboration d'un document-cadre de type « stratégie de sensibilisation et de communication » qui décrit les actions et les chiffres de la Maison du cycle de l'eau
- 2025 : mise en œuvre du programme d'action/ pré-étude de la construction d'une Maison du cycle de l'eau
- 2028 : Livraison de la Maison du cycle de l'eau



### BUDGET



LIMITER LA CONSOMMATION D'EAU  
ET MIEUX LA PARTAGER

AXE 2.1.



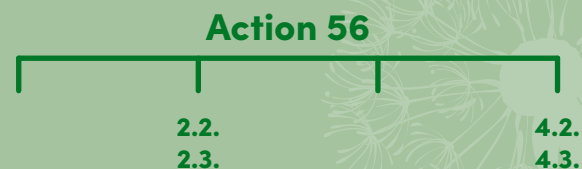
# ACTION 56

COMMUNIQUER ET SENSIBILISER  
POUR PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Assurer une gouvernance locale de l'eau effective et efficace
- ✓ Mieux connaître la ressource
- ✓ Structurer une politique de sobriété de l'usage
- Améliorer l'efficacité de l'usage
- Garantir l'accès à une eau potable de qualité en toutes circonstances

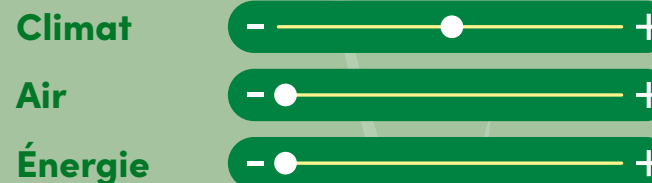
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre d'actions de formation/ de sensibilisation données, nombre d'utilisateurs sensibilisés
- Évaluation : volume d'eau consommé (m<sup>3</sup>/hab)

LIMITER LA CONSOMMATION D'EAU  
ET MIEUX LA PARTAGER

**AXE 2.1.**



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout public/tout acteur



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

DDT, agence de l'eau,  
collectivités, industriels,  
agriculteurs

# ACTION 57

## ENCOURAGER LE RÉEMPLOI DE L'EAU

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Augmenter le taux d'utilisation de l'eau non potable pour un usage non sanitaire
- Augmenter le taux d'utilisation de l'eau « recyclée »/« réutilisée »

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Réaliser une étude besoin/ressource de faisabilité de réutilisation des eaux usées
- Encourager l'étude de récupération des eaux de pluie à l'échelle du bâtiment lorsque c'est légalement possible



### CALENDRIER

- 2024-2029 : étude/programme
- 2030 : déploiement stratégique



### BUDGET





# ACTION 57

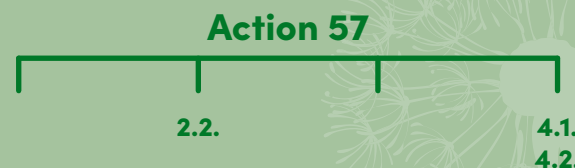
ENCOURAGER LE RÉEMPLOI DE L'EAU

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Assurer une gouvernance locale de l'eau effective et efficace
- Mieux connaître la ressource
- ✓ Structurer une politique de sobriété de l'usage
- ✓ Améliorer l'efficacité de l'usage
- Garantir l'accès à une eau potable de qualité en toutes circonstances



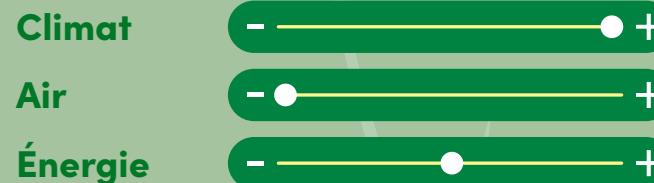
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : m<sup>3</sup> d'eaux réutilisées/recyclées
- Évaluation : diminution de la consommation d'eau potable

LIMITER LA CONSOMMATION D'EAU ET MIEUX LA PARTAGER

AXE 2.1.



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Locataires et propriétaires de jardins, services des espaces verts communaux, gestionnaires de composteurs collectifs, paysagistes



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Collectivités



### PARTENAIRES

Services de déchetterie (connaissance du gisement, services techniques mairies (sites disponibles), associations de jardiniers (besoins en broyats), paysagistes et syndicats professionnels (besoins en broyats)

# ACTION 58

## CRÉER DES PLATEFORMES DE BROYATS DES ARBUSTES POUR FOURNIR LA DEMANDE CROISSANTE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Créer des plateformes de broyage des branches ouvertes aux particuliers et aux collectivités ; le broyat sera utilisé en paillage pour limiter les besoins en arrosage et en désherbage ; il pourrait également être utilisé pour équilibrer les composts
- Mettre en œuvre un service de broyage mobile

### DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- Trouver des sites proches des besoins et pouvant stocker de grosses quantités de broyats
- Faire l'acquisition de broyeurs
- Communiquer sur le service proposé



### CALENDRIER

- 2024 : planification
- 2025-2030 : mise en œuvre



### BUDGET



LIMITER LA CONSOMMATION D'EAU  
ET MIEUX LA PARTAGER

AXE 2.1.



# ACTION 58

CRÉER DES PLATEFORMES DE BROYATS  
DES ARBUSTES POUR FOURNIR  
LA DEMANDE CROISSANTE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Assurer une gouvernance locale de l'eau effective et efficace
- Mieux connaître la ressource
- ✓ Structurer une politique de sobriété de l'usage
- ✓ Améliorer l'efficacité de l'usage
- Garantir l'accès à une eau potable de qualité en toutes circonstances



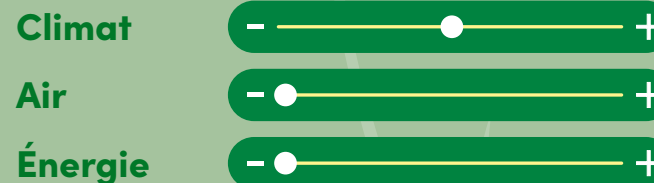
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Très urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : tonnage de broyats produit par an par plateforme ; nombre d'heures de fonctionnement des broyeurs mobiles
- Évaluation : baisse des prélèvements d'eau dans les milieux naturels





### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout propriétaire public et privé engageant des travaux de rénovation soumis à une autorisation d'urbanisme



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire compétente pour l'élaboration du PLUm, les communes de la Métropole compétentes pour délivrer les autorisations d'urbanisme et accompagner les porteurs de projet



### PARTENAIRES

ARTEMIS : accompagnement des particuliers dans les travaux de rénovation, architectes, promoteurs, constructeurs

# ACTION 59

**ENCADRER DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUm) LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS ET PRIVÉS EN VUE D'ASSURER LEUR ADAPTATION AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réduire la consommation des ressources et les émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer le confort des occupants des locaux
- Favoriser la biodiversité

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Prévoir une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dédiée à la problématique air, climat, énergie dans le PLUm
- Prévoir des indicateurs de suivi des objectifs opérationnels dans les autorisations d'urbanisme
- Rédiger des règles prescriptives et incitatives tendant à l'atteinte des objectifs opérationnels



### CALENDRIER

- 2024-2026 : élaboration du PLUm
- 2026 : approbation du PLUm
- 2026-2030 : mise en application du PLUm



### BUDGET



ASSURER LA VIABILITÉ DU TERRITOIRE  
FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

AXE 2.2.



# ACTION 59

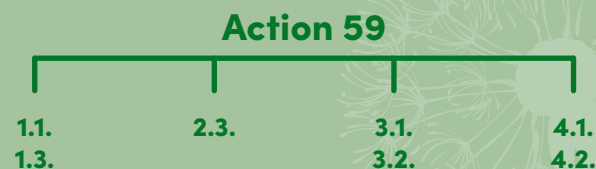
ENCADRER DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUm) LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS ET PRIVÉS EN VUE D'ASSURER LEUR ADAPTATION AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Assurer un territoire viable et actif à 45 °C
- Adapter les milieux agricoles et naturels à la sécheresse des sols
- ✓ Préserver les villes du retrait-gonflement des argiles
- ✓ Construire un territoire qui vit avec le risque d'inondations
- ✓ Se prémunir du risque d'incendie
- Mettre en place une politique de prévention des autres aléas existants sur le territoire (vents violents, tempêtes, orages, grêle, etc.)
- Assurer la solidité du réseau de distribution d'énergie sur le territoire



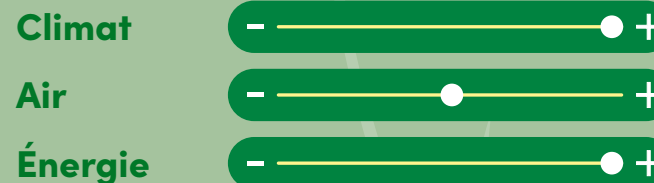
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : régulier au regard de l'instruction des autorisations d'urbanisme : part des autorisations d'urbanisme recourant aux matériaux biosourcés et/ou réemploi,
- Suivi : régulier au regard des énergies renouvelables
- Évaluation : bilan annuel de la politique locale de l'urbanisme et évaluation tous les 6 ans



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout propriétaire public et privé s'engageant dans un projet de construction neuve, architectes, promoteurs, constructeurs



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire compétente pour l'élaboration du PLUm, les communes de la Métropole compétentes pour délivrer les autorisations d'urbanisme et accompagner les porteurs de projet



### PARTENAIRES

Ordre des architectes, FNAIM

# ACTION 60

## IMPOSER DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUm) UNE CONCEPTION BIOCLIMATIQUE DES BÂTIMENTS NEUFS PUBLICS ET PRIVÉS

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mettre en œuvre une conception bioclimatique des bâtiments neufs tenant compte de leur environnement
- Garantir le confort des occupants des locaux
- Favoriser la biodiversité
- Lutter contre les îlots de chaleur
- Gérer les eaux pluviales de façon intégrée

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Prévoir une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dédiée à la problématique air, climat, énergie dans le PLUm
- Rédiger des règles prescriptives et incitatives tendant à l'atteinte des objectifs opérationnels : objectifs de production d'énergies renouvelables en fonction des surfaces bâties et des destinations, bonus de constructibilité pour les opérations autonomes en énergie, objectifs renforcés de couverture par des ombrières et panneaux photovoltaïques en toiture en zone d'activité, etc.



### CALENDRIER

- 2024-2026 : élaboration du PLUm
- 2026 : approbation du PLUm
- 2026-2030 : mise en application du PLUm



### BUDGET



- Prévoir des indicateurs de suivi des objectifs opérationnels dans les autorisations d'urbanisme
- Assurer l'exemplarité des bâtiments publics

ASSURER LA VIABILITÉ DU TERRITOIRE  
FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

AXE 2.2.



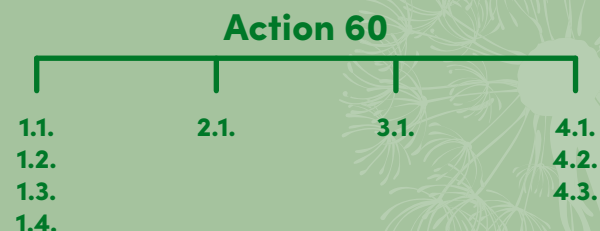
# ACTION 60

IMPOSER DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUm) UNE CONCEPTION BIOCLIMATIQUE DES BÂTIMENTS NEUFS PUBLICS ET PRIVÉS

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Assurer un territoire viable et actif à 45 °C
- Adapter les milieux agricoles et naturels à la sécheresse des sols
- ✓ Préserver les villes du retrait-gonflement des argiles
- ✓ Construire un territoire qui vit avec le risque d'inondations
- Se prémunir du risque d'incendie
- Mettre en place une politique de prévention des autres aléas existants sur le territoire (vents violents, tempêtes, orages, grêle, etc.)
- Assurer la solidité du réseau de distribution d'énergie sur le territoire

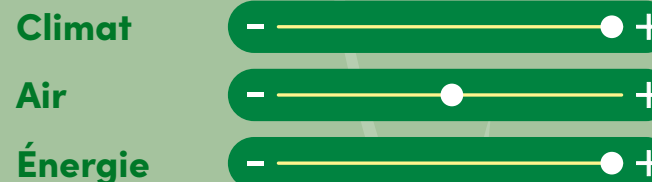
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : régulier au regard de l'instruction des autorisations d'urbanisme : part des autorisations d'urbanisme comprenant des dispositifs de production d'énergie renouvelable
- Évaluation : bilan annuel de la politique locale de l'urbanisme et évaluation tous les 6 ans



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout propriétaire public et privé s'engageant dans un projet de construction neuve



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire compétente pour l'élaboration du PLUm et le règlement de service eaux pluviales



### PARTENAIRES

SMAT, agence de l'eau

# ACTION 62

## INSCRIRE DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUm) LES RÈGLES FAVORISANT L'INTÉGRATION DE LA PLACE DE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Préserver la qualité des sols et des sous-sols et leur fonctionnalité écologique (infiltration)
- Limiter le ruissellement et la détérioration de la qualité des cours d'eau et des aquifères par une gestion intégrée des eaux pluviales qui s'appuie sur des solutions fondées sur la nature (sols vivants, végétalisation)

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Prévoir dans le PLUm une obligation d'intégrer l'eau à la parcelle (noues d'infiltration) et la libre circulation de l'eau dans chaque nouvel aménagement
- Prévoir dans le PLUm des coefficients minimums de pleine terre selon la sensibilité des espaces
- Sanctuariser les zones humides et les zones d'expansion de crue



### CALENDRIER

- 2024-2026 : élaboration du PLUm
- 2026 : approbation du PLUm
- 2026-2030 : mise en application du PLUm



### BUDGET



ASSURER LA VIABILITÉ DU TERRITOIRE  
FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

AXE 2.2.



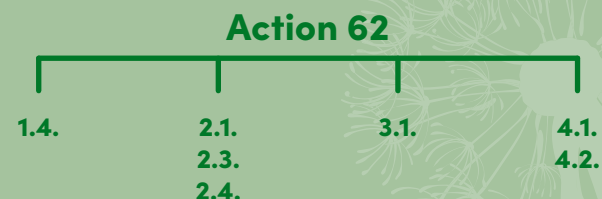
# ACTION 62

INSCRIRE DANS LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUm) LES RÈGLES FAVORISANT L'INTÉGRATION DE LA PLACE DE L'EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Assurer un territoire viable et actif à 45 °C
- ✓ Adapter les milieux agricoles et naturels à la sécheresse des sols
- ✓ Préserver les villes du retrait-gonflement des argiles
- ✓ Construire un territoire qui vit avec le risque d'inondations
- ✓ Se prémunir du risque d'incendie
- Mettre en place une politique de prévention des autres aléas existants sur le territoire (vents violents, tempêtes, orages, grêle, etc.)
- Assurer la solidité du réseau de distribution d'énergie sur le territoire

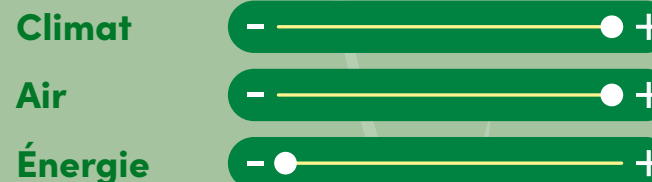
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : diminution des volumes transitant par les ouvrages de collecte des eaux pluviales
- Évaluation : bilan annuel de la politique locale de l'urbanisme et évaluation tous les 6 ans, augmentation de la qualité des cours d'eau et des sols



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Les enfants du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Communes, département,  
région, institutions privées,  
prestataires accueil de loisirs,  
prestataires crèches



### PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire,  
communauté éducative,  
Éducation nationale,  
pépiniéristes, associations  
environnementales

# ACTION 71

## DÉSIMPERMÉABILISER LES COURS DES ÉCOLES ET DES LIEUX D'ACCUEIL D'ENFANTS

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Désimpermeabiliser la majorité des cours  
d'établissements d'enseignement et d'accueil  
des enfants du territoire à l'horizon 2030

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Réunir tous les acteurs  
(Éducation nationale,  
Tours Métropole Val de Loire,  
communes, Département,  
Région, institutions privées...)  
autour du projet
- Débitumer
- Recréer les espaces : arborés,  
« culturels », pédagogiques
- Entretenir
- Communiquer largement  
auprès de la population
- Créer des sites pilotes
- Mobiliser toute la communauté  
éducative autour du projet



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



ASSURER LA VIABILITÉ DU TERRITOIRE  
FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

AXE 2.2.



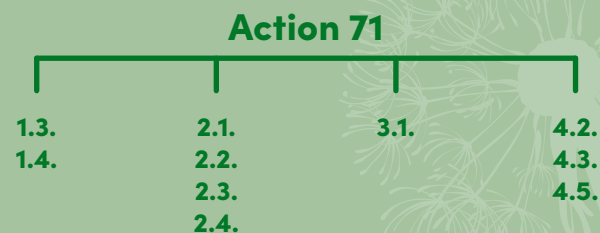
# ACTION 71

DÉSIMPÉRMÉABILISER LES COURS DES ÉCOLES ET DES LIEUX D'ACCUEIL D'ENFANTS

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Assurer un territoire viable et actif à 45 °C
- Adapter les milieux agricoles et naturels à la sécheresse des sols
- ✓ Préserver les villes du retrait-gonflement des argiles
- ✓ Construire un territoire qui vit avec le risque d'inondations
- Se prémunir du risque d'incendie
- Mettre en place une politique de prévention des autres aléas existants sur le territoire (vents violents, tempêtes, orages, grêle, etc.)
- Assurer la solidité du réseau de distribution d'énergie sur le territoire

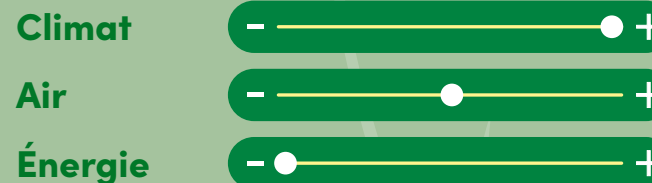
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre d'opérations réalisées, nombre d'enfants concernés
- Évaluation : différentiel de température entre état initial et état achevé, mesures de retrait-gonflement des argiles, évolution des inondations par ruissellement des eaux de pluie, mesures de la qualité de l'air, retours d'expériences de la communauté éducative





PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout propriétaire de terrain



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Agence de l'eau, Pôle DREAM,  
CAUE, ATU, ARB, syndicats  
de rivière, agriculteurs

# ACTION 72

## GÉRER LES EAUX DE PLUIE À LA PARCELLE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Lutter contre les inondations par ruissellement des eaux de pluie en favorisant l'infiltration à la parcelle
- Recharger les nappes phréatiques (quantité d'eau)

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Différentes solutions peuvent être proposées pour ramener l'eau au cœur des projets d'aménagements urbains et ruraux :

- Installer des chaussées drainantes, des parkings perméables, des toits végétalisés, des noues végétales, des jardins de pluie
- S'appuyer sur les solutions fondées sur la nature
- Valoriser l'entretien des haies par une filière bois énergie
- Désimperméabiliser des zones minérales pour retrouver la fonctionnalité filtrante des sols



### CALENDRIER

- 2024 : sensibilisation des élus à l'intérêt de la Gestion intégrée des eaux pluviales
- 2025 : étude/cartographie
- 2026-2030 : mise en œuvre



### BUDGET



ASSURER LA VIABILITÉ DU TERRITOIRE  
FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

AXE 2.2.



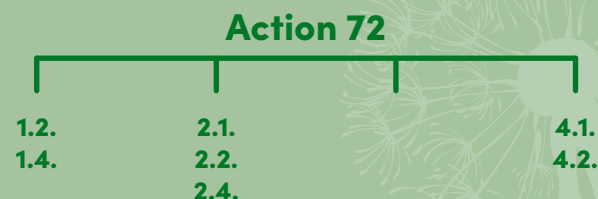
# ACTION 72

GÉRER LES EAUX DE PLUIE À LA PARCELLE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Assurer un territoire viable et actif à 45 °C
- Adapter les milieux agricoles et naturels à la sécheresse des sols
- ✓ Préserver les villes du retrait-gonflement des argiles
- ✓ Construire un territoire qui vit avec le risque d'inondations
- Se prémunir du risque d'incendie
- Mettre en place une politique de prévention des autres aléas existants sur le territoire (vents violents, tempêtes, orages, grêle, etc.)
- Assurer la solidité du réseau de distribution d'énergie sur le territoire

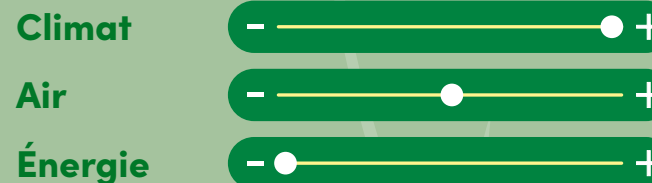
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : débits d'exutoires par quartiers aménagés/non aménagés, cartographie de suivi des mesures mises en œuvre (linéaire de haies plantées, superficie de zones humides restaurées, de mares créées, etc.)
- Évaluation : cartographie des îlots de chaleur urbains à intervalles réguliers, évaluation économique des coûts « non dépensés », niveaux des nappes phréatiques, nombre d'inondations par ruissellement des eaux de pluie

ASSURER LA VIABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

AXE 2.2.



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Touristes, institutions  
et établissements  
d'accueil touristique



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Chambre de Commerce  
et d'Industrie,  
Office de Tourisme,  
socio-professionnels  
du tourisme, communes

# ACTION 73

## MODÉLISER LES FLUX TOURISTIQUES FUTURS LIÉS AU NOUVEAU CLIMAT AFIN D'ADAPTER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Modéliser les flux touristiques futurs à horizon  
2030 et 2050 dus au nouveau climat de la France

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Se procurer les données (cf. observatoire national des flux touristiques)
- Communiquer sur les résultats auprès des socio-professionnels du secteur
- Utiliser les outils de mesure (financements d'État) afin d'analyser les données ou mobiliser une thèse de master ou de doctorat
- Intégrer les résultats dans les projections de développement touristique du territoire afin d'ajuster, si besoin, la stratégie touristique de Tours Métropole Val de Loire et ainsi pérenniser les activités touristiques du territoire à l'horizon 2050 malgré les aléas climatiques
- Réaliser la mesure d'acceptabilité auprès des populations locales à l'aide d'une enquête conçue par Atout France



### CALENDRIER

- 2024-2026 : planification
- 2026-2030 : mise en œuvre



### BUDGET



ASSURER LA VIABILITÉ DU TERRITOIRE  
FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

AXE 2.2.



# ACTION 73

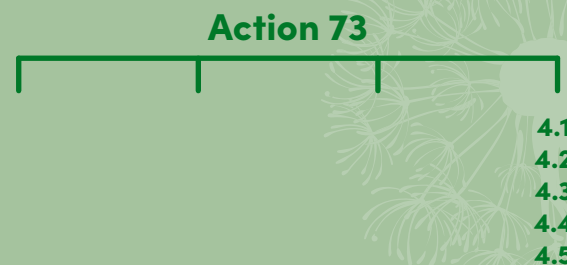
MODÉLISER LES FLUX TOURISTIQUES FUTURS LIÉS AU NOUVEAU CLIMAT AFIN D'ADAPTER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Assurer un territoire viable et actif à 45 °C
- ✓ Adapter les milieux agricoles et naturels à la sécheresse des sols
- ✓ Préserver les villes du retrait-gonflement des argiles
- ✓ Construire un territoire qui vit avec le risque d'inondations
- ✓ Se prémunir du risque d'incendie
- ✓ Mettre en place une politique de prévention des autres aléas existants sur le territoire (vents violents, tempêtes, orages, grêle, etc.)
- Assurer la solidité du réseau de distribution d'énergie sur le territoire



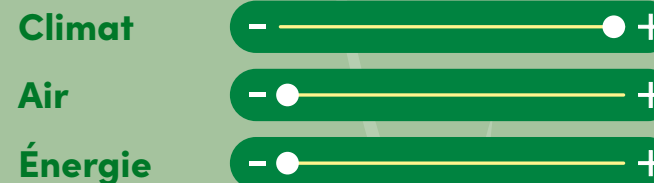
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : réalisation de la modélisation de développement touristique du territoire, enquête de satisfaction
- Évaluation : utilisation des résultats de la modélisation dans les projections auprès des socio-professionnels du tourisme



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Socio-professionnels  
du tourisme et visiteurs  
du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Office de Tourisme & des  
Congrès Tours Val de Loire

# ACTION 74

## AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES AUX ALÉAS CLIMATIQUES

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Construire un programme d'actions  
avec les socio-professionnels du tourisme  
leur permettant d'adapter leurs activités aux impacts  
du réchauffement climatique sur le territoire

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Organiser des ateliers de travail à destination des socio-professionnels du tourisme sur la thématique de l'adaptation aux impacts du réchauffement climatique
- Rédiger un programme d'actions à partir de la récolte de ces ateliers
- Mettre en œuvre ces actions
- Évaluer les résultats des actions
- Communiquer sur ces résultats



### CALENDRIER

- 2024 : organisation des ateliers et rédaction du programme d'actions
- 2025-2030 : mise en œuvre, évaluation et communication



### BUDGET



ASSURER LA VIABILITÉ DU TERRITOIRE  
FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

AXE 2.2.



# ACTION 74

AMÉLIORER LA RÉSILIENCE  
DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES  
AUX ALÉAS CLIMATIQUES

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Assurer un territoire viable et actif à 45 °C
- ✓ Adapter les milieux agricoles et naturels à la sécheresse des sols
- ✓ Préserver les villes du retrait-gonflement des argiles
- ✓ Construire un territoire qui vit avec le risque d'inondations
- ✓ Se prémunir du risque d'incendie
- ✓ Mettre en place une politique de prévention des autres aléas existants sur le territoire (vents violents, tempêtes, orages, grêle, etc.)
- Assurer la solidité du réseau de distribution d'énergie sur le territoire

## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET

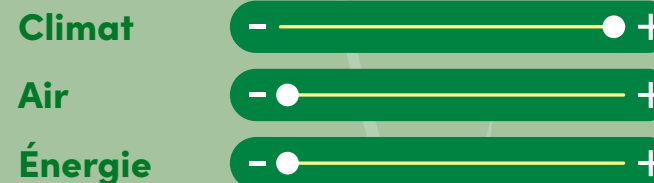
### Action 74

4.2.  
4.3.

## Rang de priorité relative

Moins urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : réalisation des ateliers, rédaction du programme, budget et moyens alloués
- Évaluation : retour d'expériences et enquête auprès des socio-professionnels du tourisme sur la résilience de leurs activités



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout humain du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Les maîtres d'ouvrage  
identifiés dans le CLS



### PARTENAIRES

Les partenaires  
et les signataires du CLS

# ACTION 75

TRAITER DES ENJEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE  
ET DES QUESTIONS DE QUALITÉ DE L'AIR DANS LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Identifier, écrire et développer, dans le cadre du Contrat Local de Santé, des actions contribuant à atteindre les objectifs du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les actions du CLS permettant de contribuer aux objectifs du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire sont:

### Contribuer à une politique de santé publique solide :

- Actions de l'axe stratégique 3  
« Soutenir et faciliter l'accès aux droits et aux soins »
- Actions de l'axe transversal 1  
« Développer et renforcer la coordination des acteurs »



### CALENDRIER

- 2024 : planification
- 2025-2030 : mise en œuvre



### BUDGET



PRÉPARER ET ACCOMPAGNER  
LA POPULATION AU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE

AXE 2.3.



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout humain du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Les maîtres d'ouvrage identifiés dans le CLS



### PARTENAIRES

Les partenaires et les signataires du CLS

# ACTION 75

## TRAITER DES ENJEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES QUESTIONS DE QUALITÉ DE L'AIR DANS LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### DESCRIPTIF DE L'ACTION (SUITE)

**Intégrer la prévention et la curation des conséquences sur la santé humaine des impacts liés au réchauffement climatique et à la qualité de l'air :**

- Actions de l'axe stratégique 1  
« Développer et renforcer la prévention primaire et précoce »
- Actions de l'axe stratégique 2  
« Développer et renforcer les projets en matière de santé environnementale »

**Réduire la vulnérabilité socio-économique au changement climatique :**

- Actions de l'axe stratégique 1  
« Développer et renforcer la prévention primaire et précoce »
- Actions de l'axe stratégique 2  
« Développer et renforcer les projets en matière de santé environnementale »
- Actions de l'axe transversal 2  
« Favoriser l'inclusion des publics fragiles et lutter contre les discriminations »

PRÉPARER ET ACCOMPAGNER  
LA POPULATION AU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE

AXE 2.3.





# ACTION 75

TRAITER DES ENJEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES QUESTIONS DE QUALITÉ DE L'AIR DANS LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Contribuer à une politique de santé publique solide, intégrant la prévention et la curation des conséquences sur la santé humaine des impacts liés au réchauffement climatique et à la qualité de l'air
- ✓ Réduire la vulnérabilité socio-économique au changement climatique



## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET

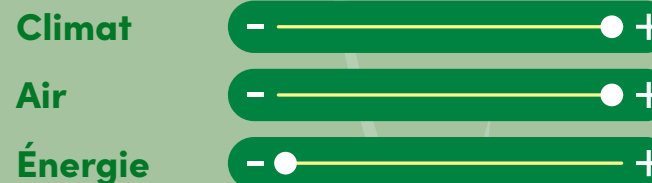
### Action 75

- 4.1.
- 4.2.
- 4.3.
- 4.4.
- 4.5.

## Rang de priorité relative

Urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : voir indicateurs de suivi du CLS sur les effets des impacts du réchauffement climatique sur la santé physique et mentale des humains et sur l'adaptation du système de santé local à ces effets
- Évaluation : enquête auprès des professionnels de la santé et de la population

PRÉPARER ET ACCOMPAGNER LA POPULATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AXE 2.3.



### PUBLICS(S) CONCERNÉ(S)

Habitants des quartiers relevant de la Politique de la Ville et gens du voyage vivant sur les équipements métropolitains qui leur sont dédiés



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Communes, partenaires de la Politique de la Ville et de la politique Gens du Voyage

# ACTION 76

## ACCOMPAGNER LES PUBLICS SPÉCIFIQUES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES GENS DU VOYAGE SUR LES SUJETS CLIMAT • AIR • ÉNERGIE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Prendre en compte les besoins spécifiques de ces publics et les aider dans l'adaptation aux impacts du réchauffement climatique

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les habitants des quartiers relevant de la Politique de la Ville et les gens du voyage vivant sur les équipements métropolitains, faisant partie des 50 % les plus pauvres du territoire, ont en moyenne une empreinte carbone très faible (5 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an et par habitant). En revanche, ils subissent plus que d'autres quartiers les effets du réchauffement climatique. Par conséquent, ils nécessitent un accompagnement renforcé sur l'adaptation :

- Identifier les besoins spécifiques de ces publics
- Sensibiliser aux causes et conséquences du réchauffement climatique
- Conseiller, aider, accompagner dans l'adaptation aux impacts du réchauffement climatique
- Évaluer les résultats obtenus
- Ajuster si besoin

Les actions pourront être déclinées dans le Contrat de Ville signé par Tours Métropole Val de Loire.



### CALENDRIER

- 2024 : planification
- 2025-2030 : mise en œuvre



### BUDGET



PRÉPARER ET ACCOMPAGNER  
LA POPULATION AU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE

AXE 2.3.



# ACTION 76

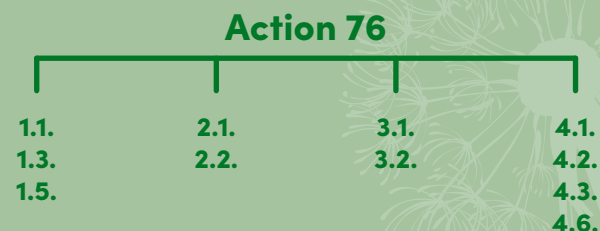
ACCOMPAGNER LES PUBLICS SPÉCIFIQUES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LES GENS DU VOYAGE SUR LES SUJETS CLIMAT • AIR • ÉNERGIE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Contribuer à une politique de santé publique, solide de la prévention à la curation
- ✓ Réduire la vulnérabilité socio-économique au changement climatique



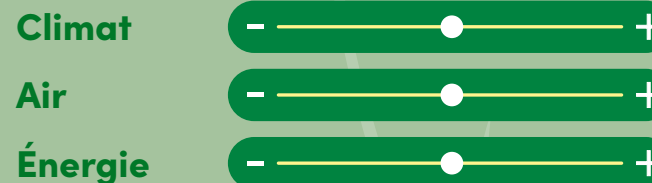
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de sensibilisations effectuées, nombre d'habitants sensibilisés, nombre de démarches entreprises
- Évaluation : enquête auprès des bénéficiaires des démarches sur les résultats obtenus

PRÉPARER ET ACCOMPAGNER LA POPULATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AXE 2.3.



PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

# ACTION 77

## CONSERVER ET RESTAURER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES (TRAMES VERTE, BLEUE, NOIRE, BRUNE)



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

L'ensemble du vivant :  
humains et non-humains



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Collectivités territoriales



### PARTENAIRES

Organisations  
professionnelles,  
associations de protection  
environnementale, chambres  
consulaires, entreprises  
et agriculteurs

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Restaurer les corridors écologiques existants et les protéger
- Conserver les réservoirs de biodiversité
- Désartificialiser les sols et renaturer les espaces
- Diminuer l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Améliorer la connaissance des fonctionnalités des corridors écologiques sur le territoire : affiner la cartographie et développer le recensement, suivre l'évolution
- Mobiliser les outils réglementaires pour assurer leur protection
- Réglementer la publicité lumineuse et les enseignes
- Limiter l'éclairage public
- Sensibiliser à l'existence des corridors écologiques : utilité et fonctionnement
- Encourager les changements de pratiques
- Mettre en œuvre un programme de travaux de restauration des trames



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



RESTAURER ET PROTÉGER  
LES ÉCOSYSTÈMES

AXE 2.4.



# ACTION 77

CONSERVER ET RESTAURER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES (TRAMES VERTE, BLEUE, NOIRE, BRUNE)

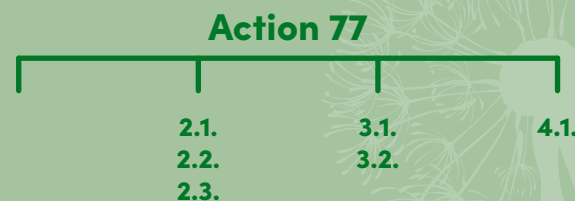
## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Lutter contre les espèces exotiques invasives
- ✓ Promouvoir les solutions fondées sur la nature
- ✓ Renforcer les trames écologiques (bleue, verte, brune et noire)

## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : surface de corridors écologiques conservée et restaurée, surfaces désartificialisées
- Évaluation : comparaison avec l'état initial : évolution du nombre d'espèces animales et végétales, mesures d'amélioration de la qualité de l'air, mesures des impacts des aléas climatiques majeurs : températures, sécheresse du sol et de l'air, inondations, incendies, retrait-gonflement des argiles

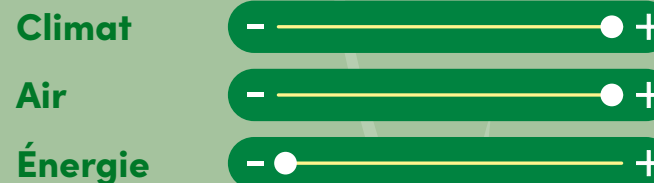
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



RESTAURER ET PROTÉGER  
LES ÉCOSYSTÈMES

AXE 2.4.

The background is a light green color with a pattern of white dandelion seed heads and butterflies scattered throughout. In the bottom left corner, there is a larger, more detailed illustration of a dandelion plant with its stem and leaves. The text 'Ambition 3' is centered in the middle of the page, underlined.

# Ambition 3

**Améliorer la qualité de l'air**



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Habitants, usagers  
et visiteurs du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Partenaires du Contrat Local  
de Santé, LigAir, fédérations  
professionnelles du bâtiment,  
associations d'entreprises,  
chambres consulaires

# ACTION 82

## CRÉER UNE POLITIQUE PUBLIQUE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réaliser un état des lieux sur le territoire
- Définir une stratégie et un programme d'actions
- Mettre en œuvre
- Évaluer les résultats
- Ajuster si besoin

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Sensibiliser sur les causes et les conséquences d'un air intérieur pollué
- Communiquer sur les bons gestes auprès du grand public et des entreprises
- Entraîner les autres administrations/créer de l'émulation par l'exemple
- Entraîner le secteur tertiaire via des animations territoriales en lien avec les partenaires du territoire
- Former les professionnels du bâtiment à cette problématique



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE  
PUBLIQUE RELATIVE À LA QUALITÉ  
DE L'AIR INTÉRIEUR

AXE 3.2.



# ACTION 82

CRÉER UNE POLITIQUE PUBLIQUE  
D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR  
À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Lutter contre les polluants chimiques
- ✓ Lutter contre les polluants physiques
- ✓ Lutter contre les contaminants biologiques

## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET

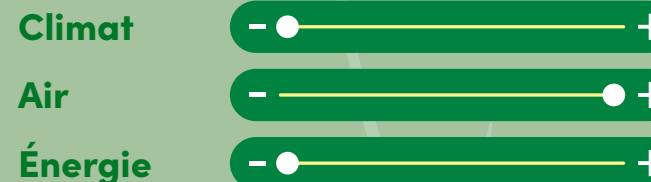
### Action 82

4.2.  
4.3.  
4.5.

## Rang de priorité relative

**Urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : écriture de la stratégie et du programme d'actions
- Évaluation : amélioration des indicateurs de qualité de l'air intérieur

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE  
PUBLIQUE RELATIVE À LA QUALITÉ  
DE L'AIR INTÉRIEUR

**AXE 3.2.**



The background is a light green color with a pattern of white butterflies and dandelion seeds. A large, faint dandelion seed head is visible in the bottom left corner. The text 'Ambition 4' is centered in a bold, dark green font, underlined.

# Ambition 4

**Faire ensemble pour faire plus et mieux**



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Élus/agents de Tours  
Métropole Val de Loire  
et des communes



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Communes

# ACTION 85

**CRÉER LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE  
ET EFFICACE DES SCHÉMAS STRATÉGIQUES DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE  
PORTEURS D'ENJEUX CLIMAT•AIR•ÉNERGIE**

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Assurer la bonne appropriation des schémas directeurs comportant des enjeux Climat•Air•Énergie par les élus et les agents (y compris communaux le cas échéant)
- Assurer les conditions de succès de leur mise en œuvre

## DESCRIPTIF DE L'ACTION

Selon une méthode de gestion de la qualité :

- Mettre en place des formations/ sensibilisations des élus et des agents potentiellement impliqués dans ces schémas sur les thématiques en jeu
- Faire connaître les contenus des schémas
- Définir l'animation de la mise en œuvre de ces schémas : chef de projet, comité de suivi, groupe de travail, etc.
- Mettre en œuvre cette animation
- Suivre et évaluer les schémas de Tours Métropole Val de Loire, en s'appuyant sur la méthodologie de la Société française de l'évaluation
- Ajuster les actions de ces schémas si nécessaire, en fonction des résultats des évaluations



### CALENDRIER

- 2024 : organisation de la méthode de gestion de la qualité à l'échelle de Tours Métropole Val de Loire
- 2025-2030 : mise en œuvre



### BUDGET



TENDRE VERS  
UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

AXE 4.1.



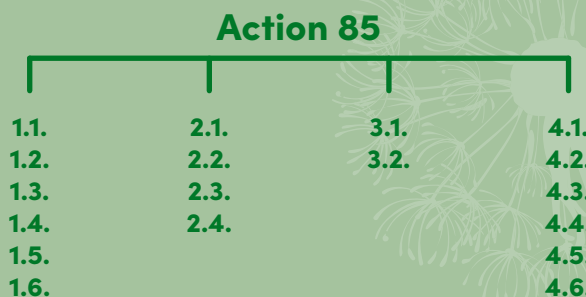
# ACTION 85

CRÉER LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE ET EFFICACE DES SCHÉMAS STRATÉGIQUES DE TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE PORTEURS D'ENJEUX CLIMAT•AIR•ÉNERGIE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Placer la transformation écologique au cœur de la gouvernance de l'administration
- ✓ Assurer la cohérence de l'ensemble des politiques publiques métropolitaines avec la stratégie du Plan Climat
- ✓ Appliquer au patrimoine et aux services de Tours Métropole Val de Loire les exigences de sobriété, d'efficacité et de résilience
- ✓ Travailler en cohérence et solidarité avec les élus et les agents métropolitains
- Mettre en place une éco-conditionnalité des aides de Tours Métropole Val de Loire

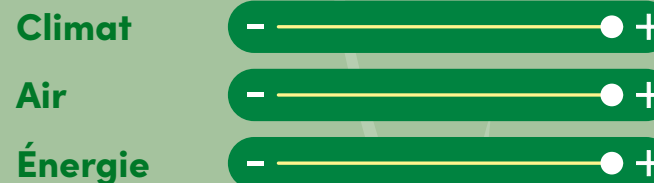
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



### Rang de priorité relative

**Très urgent**

### Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : structuration du pilotage, de l'animation, du suivi et de l'évaluation des schémas stratégiques Tours Métropole Val de Loire
- Évaluation : évaluation des politiques publiques considérées sur les enjeux Climat•Air•Énergie

TENDRE VERS UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

AXE 4.1.





# ACTION 86

## DOTER TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE D'UN SECRÉTARIAT GÉNÉRAL À LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Directions de Tours  
Métropole Val de Loire  
et services communaux



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Directions de Tours  
Métropole Val de Loire  
et services communaux

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Qualifier tout projet au regard du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire
- Apporter un appui technique à toutes les directions et aux communes
- Mobiliser de nouveaux financements : certificats d'économie d'énergie, tiers financements, fonds verts au service des projets de transition écologiques portés par la Métropole

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

En s'inspirant du secrétariat général à la planification écologique de l'État : installer un secrétariat général à la planification écologique (SGPE) métropolitain sous l'autorité du Directeur Général des Services – une ruche d'experts pluridisciplinaires en appui de toutes les politiques publiques (voir initiative de la Communauté d'Agglomération du Pays basque)



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



TENDRE VERS  
UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

AXE 4.1.



# ACTION 86

DOTER TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE  
D'UN SECRETARIAT GÉNÉRAL  
À LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Placer la transition écologique au cœur de la gouvernance de l'administration
- ✓ Assurer la cohérence de l'ensemble des politiques publiques métropolitaines avec la stratégie du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire
- ✓ Appliquer au patrimoine et aux services de Tours Métropole Val de Loire les exigences de sobriété, d'efficacité et de résilience
- ✓ Travailler en cohérence et solidarité avec les élus et les agents métropolitains
- Mettre en place une éco-conditionnalité de nos aides vers le territoire

## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre d'agents au sein du SGPE Tours Métropole Val de Loire, budget alloué au SGPE
- Évaluation : économies de consommations d'énergie réalisées à Tours Métropole Val de Loire

et dans les communes, réduction de l'empreinte carbone de Tours Métropole Val de Loire et des communes, amélioration de la qualité de l'air sur le territoire, financements obtenus, montée en compétences des agents observée

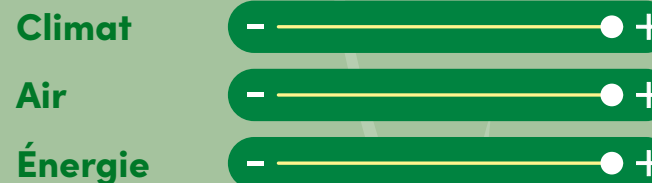
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Urgent**

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



TENDRE VERS  
UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

**AXE 4.1.**





# ACTION 87

## REPENSER L'ESPACE PUBLIC POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES BÂTIMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024



### PUBLICS(S) CONCERNÉ(S)

Directions des bâtiments  
des administrations publiques  
du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

L'ensemble des maîtres  
d'ouvrage publics  
du territoire



### PARTENAIRES

Les acteurs de la définition  
du programme

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Repenser l'espace public pour accompagner l'équipement, et vice-versa

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Déployer une équipe pluridisciplinaire pour accompagner les maîtres d'ouvrage
- Exemple d'actions : orientation du bâtiment, accessibilité, matériaux, végétalisation, récupération des eaux pluviales, locaux vélos...



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET





# ACTION 87

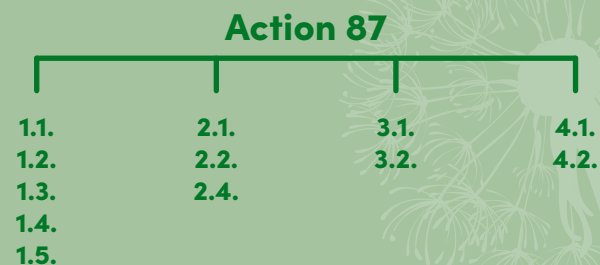
REPENSER L'ESPACE PUBLIC POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES BÂTIMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Placer la transformation écologique au cœur de la gouvernance de l'administration
- ✓ Assurer la cohérence de l'ensemble des politiques publiques métropolitaines avec la stratégie du Plan Climat
- ✓ Appliquer au patrimoine et aux services de Tours Métropole Val de Loire les exigences de sobriété, d'efficacité et de résilience
- Travailler en cohérence et solidarité avec les élus et les agents métropolitains
- Mettre en place une éco-conditionnalité des aides de Tours Métropole Val de Loire vers le territoire



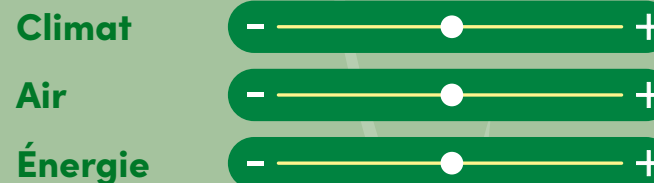
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre d'opérations exemplaires sur le territoire
- Évaluation : retour d'expériences des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre

TENDRE VERS UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

AXE 4.1.



# ACTION 88

## S'IMPOSER DES OBJECTIFS AMBITIEUX SUR TOUS LES NOUVEAUX PROJETS DE CONSTRUCTION PUBLIQUE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Agents des Directions  
des bâtiments  
des administrations publiques  
du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

L'ensemble des maîtres  
d'ouvrage publics  
du territoire



### PARTENAIRES

ADEME,  
Région Centre-Val de Loire

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Réduire les consommations d'énergie
- Réaliser des économies de fonctionnement
- Améliorer le confort, notamment d'été

### DESSCRIPTIF DE L'ACTION

Donner des objectifs élevés à tous les projets neufs :

- Atteindre le niveau Passivhaus
- Réutiliser l'eau à l'échelle du bâtiment
- Interdire les systèmes actifs de rafraîchissement (climatiseurs)
- Concevoir le bâtiment en réservoir de biodiversité
- Recourir aux énergies renouvelables
- Anticiper la réversibilité du bâti
- Recourir aux matériaux bio-sourcés et/ou recyclés



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



TENDRE VERS  
UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

AXE 4.1.





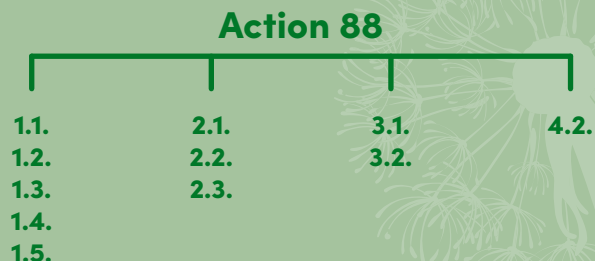
# ACTION 88

S'IMPOSER DES OBJECTIFS AMBITIEUX SUR TOUS LES NOUVEAUX PROJETS DE CONSTRUCTION PUBLIQUE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Placer la transition écologique au cœur de la gouvernance de l'administration
- ✓ Assurer la cohérence de l'ensemble des politiques publiques métropolitaines avec la stratégie du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire
- ✓ Appliquer au patrimoine et aux services de Tours Métropole Val de Loire les exigences de sobriété, d'efficacité et de résilience
- Travailler en cohérence et solidarité avec les élus et les agents métropolitains
- Mettre en place une éco-conditionnalité de nos aides vers le territoire

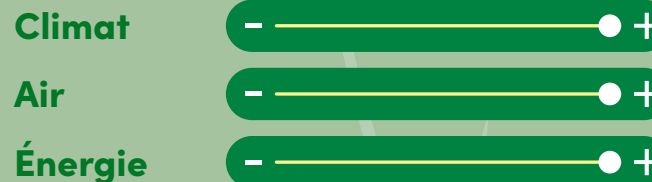
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre d'opérations par an
- Évaluation : étiquettes énergétiques des bâtiments neufs,
- coût de fonctionnement des bâtiments neufs, enquête de confort auprès des usagers, inventaire de biodiversité



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Élus et agents de Tours  
Métropole Val de Loire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Organismes de formations :  
CNFPT, ADEME, etc., autres  
collectivités, État

# ACTION 91

## FORMER EN NOMBRE LES ÉLUS ET LES AGENTS DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE À LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Déployer à grande échelle un plan de formation ambitieux sur les thématiques en lien avec la transformation écologique à destination des élus et des agents de Tours Métropole Val de Loire

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Identifier les besoins en formation
- Proposer, mettre en place, faciliter l'accès aux formations nécessaires
- Valoriser les élus et les agents participants, créer de l'émulation
- Mutualiser avec les élus et les agents des communes, voire d'autres collectivités et institutions du territoire : Département, Région, État, etc.
- S'appuyer sur des dispositifs innovants du type iTEEnéraire
- Inscrire dans les fiches de poste et lors des entretiens annuels d'évaluation des objectifs, individuels et collectifs à l'échelle de l'unité, du service, de la direction et de la collectivité, en termes de transformation écologique des missions de l'agent



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



TENDRE VERS  
UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

AXE 4.1.



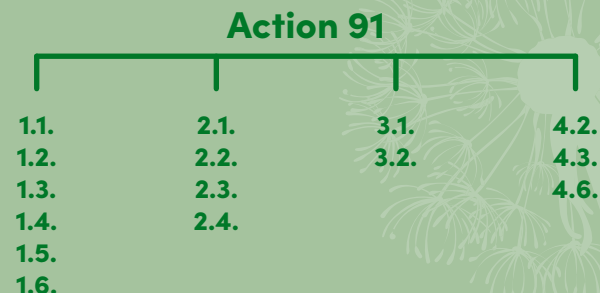
# ACTION 91

FORMER EN NOMBRE LES ÉLUS ET LES AGENTS DE TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE À LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Placer la transition écologique au cœur de la gouvernance de l'administration
- ✓ Assurer la cohérence de l'ensemble des politiques publiques métropolitaines avec la stratégie du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire
- ✓ Appliquer au patrimoine et aux services de Tours Métropole Val de Loire les exigences de sobriété, d'efficacité et de résilience
- ✓ Travailler en cohérence et solidarité avec les élus et les agents métropolitains
- Mettre en place une éco-conditionnalité de nos aides vers le territoire

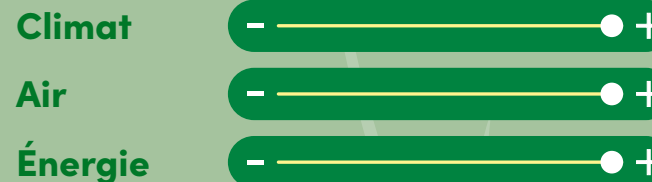
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



### Rang de priorité relative

**Très urgent**

### Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre d'élus et agents formés, thématiques abordées
- Évaluation : enquête ex-post sur les acquis après formation



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Les bénéficiaires d'aides de Tours Métropole Val de Loire (financières, techniques ou humaines)



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

néant

# ACTION 92

## INSTAURER UNE ÉCO-CONDITIONNALITÉ DES AIDES DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE EN MATIÈRE DE CLIMAT • AIR • ÉNERGIE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Encourager l'exemplarité des projets soutenus par Tours Métropole Val de Loire sur le plan Climat • Air • Énergie

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Définir et valider dans une instance de Tours Métropole Val de Loire les critères d'éco-conditionnalité
- Les mettre en œuvre
- Évaluer les résultats de cette éco-conditionnalité
- Ajuster et modifier les critères le cas échéant



### CALENDRIER

- 2024 : définition des critères
- 2025-2030 : mise en œuvre



### BUDGET





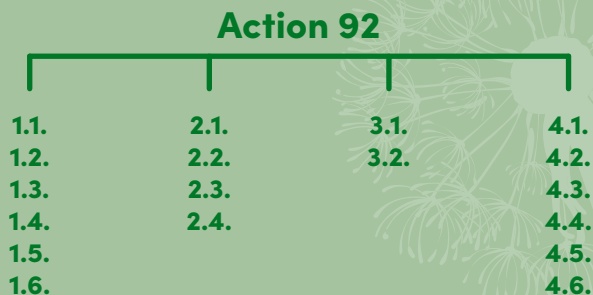
# ACTION 92

INSTAURER UNE ÉCO-CONDITIONNALITÉ DES AIDES DE TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE EN MATIÈRE DE CLIMAT•AIR•ÉNERGIE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Placer la transformation écologique au cœur de la gouvernance de l'administration
- ✓ Assurer la cohérence de l'ensemble des politiques publiques métropolitaines avec la stratégie du Plan Climat
- Appliquer au patrimoine et aux services de Tours Métropole Val de Loire les exigences de sobriété, d'efficacité et de résilience
- ✓ Travailler en cohérence et solidarité avec les élus et les agents métropolitains
- ✓ Mettre en place une éco-conditionnalité des aides de Tours Métropole Val de Loire vers le territoire

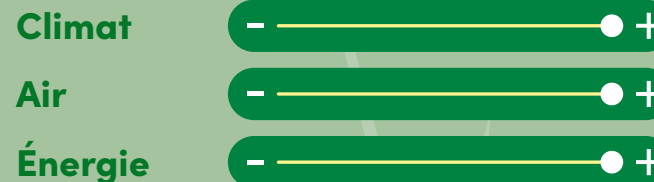
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de projets aidés, montant des aides versées
- Évaluation : impact Climat•Air•Énergie des projets aidés

TENDRE VERS  
UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

**AXE 4.1.**



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout public



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Entreprises, administrations et associations du territoire, acteurs de l'éducation, acteurs de la formation



### PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire

# ACTION 93

**SENSIBILISER LARGEMENT LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ENCLENCHER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS NÉCESSAIRES**

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Faire progresser de manière significative la connaissance des causes et conséquences du réchauffement climatique et les leviers d'actions
- Impulser des projets de transformation écologique
- Essaimer
- Accompagner le changement de comportement
- Donner des clés de compréhension aux émotions suscitées par ces sensibilisations

## DESRIPTIF DE L'ACTION

- Organiser massivement des sensibilisations sur le territoire
- Communiquer largement auprès du grand public sur ces sensibilisations
- Diffuser largement des outils de compréhension des enjeux : par exemple, les calculatrices d'empreinte carbone qui permettent aux habitants, usagers et visiteurs du territoire d'identifier leurs marges de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



TRAVAILLER DE FAÇON JUSTE,  
COHÉRENTE ET SOLIDAIRE AVEC TOUS  
LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AXE 4.2.



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout public



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Entreprises, administrations  
et associations du territoire,  
acteurs de l'éducation,  
acteurs de la formation



### PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire

# ACTION 93

**SENSIBILISER LARGEMENT LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX  
DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ENCLENCHER  
LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS NÉCESSAIRES**

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

## DESCRIPTIF DE L'ACTION (SUITE)

- Mettre en place des événements ou des ateliers de formalisation et de mise en œuvre des actions des citoyens pour réduire leurs émissions de GES et pour s'adapter aux impacts du réchauffement climatique
- Valoriser largement ces actions
- Créer de l'émulation entre habitants, usagers et visiteurs du territoire
- Créer un lieu dédié à la sensibilisation à l'environnement intégrant pleinement les enjeux du réchauffement climatique, de la qualité de l'air et de la transformation écologique du territoire (du type Maison de l'environnement et du climat). Ce lieu pourra se combiner avec d'autres projets : Maison du cycle de l'eau (voir fiche-action), Maison du bois, Maison de la Prévention des risques, etc.

TRAVAILLER DE FAÇON JUSTE,  
COHÉRENTE ET SOLIDAIRE AVEC TOUS  
LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AXE 4.2.



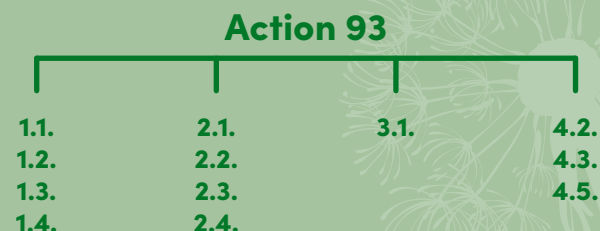
# ACTION 93

**SENSIBILISER LARGEMENT LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ENCLENCHER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS NÉCESSAIRES**

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Accompagner les citoyens dans la transformation écologique du territoire
- Accompagner les communes
- ✓ Accompagner les acteurs socio-économiques
- ✓ Accompagner les visiteurs
- Travailler en cohérence et solidarité avec les territoires voisins
- S'appuyer sur la coopération internationale pour entraîner les territoires d'ailleurs dans la transformation écologique
- ✓ Répartir les efforts proportionnellement aux responsabilités de chacun

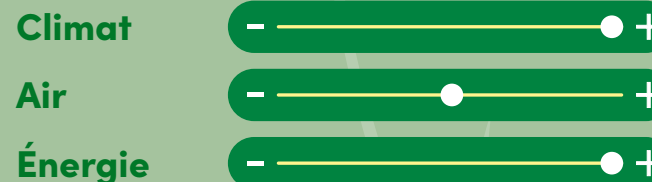
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de sensibilisations organisées, nombre de personnes touchées, nombre d'événements ou ateliers, nombre de publications réalisées
- Évaluation : large enquête auprès des habitants, usagers et visiteurs du territoire sur leur appropriation des enjeux Climat•Air•Énergie dans leur vie

TRAVAILLER DE FAÇON JUSTE, COHÉRENTE ET SOLIDAIRE AVEC TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

**AXE 4.2.**





PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout public



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Artistes du territoire,  
acteurs culturels du territoire

# ACTION 94

## CRÉER UN IMAGINAIRE DE « TERRITOIRE 2050 »

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

S'appuyer sur l'art pour se projeter dans un territoire en 2050, transformé climatiquement et écologiquement, et tout à la fois, viable et désirable

### DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- Définir la commande artistique et son budget
- Faire appel à toutes formes artistiques : théâtre, littérature, peinture, photo, sculpture, etc., pour répondre à la commande
- Sélectionner une ou plusieurs réponses
- Réaliser ces œuvres d'art
- Les diffuser largement sur le territoire auprès des habitants, des usagers ou des visiteurs
- Évaluer l'impact de ces œuvres sur le public



### CALENDRIER

- 2024 : définition de la commande
- 2025 : commande artistique
- 2026-2030 : diffusion auprès des habitants, usagers et visiteurs du territoire



### BUDGET



TRAVAILLER DE FAÇON JUSTE,  
COHÉRENTE ET SOLIDAIRE AVEC TOUS  
LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AXE 4.2.



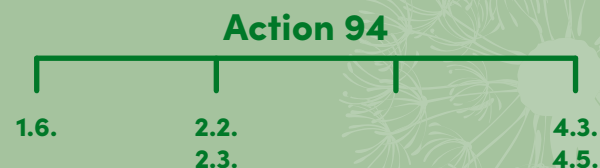
# ACTION 94

CRÉER UN IMAGINAIRE DE « TERRITOIRE 2050 »

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Accompagner les citoyens dans la transformation écologique du territoire
- ✓ Accompagner les communes dans la transformation écologique du territoire
- ✓ Accompagner les acteurs socio-économiques dans la transformation écologique du territoire
- ✓ Accompagner les visiteurs dans la transformation écologique du territoire
- ✓ Travailler en cohérence et solidarité avec les territoires voisins
- S'appuyer sur la coopération internationale pour entraîner les territoires d'ailleurs dans la transformation écologique

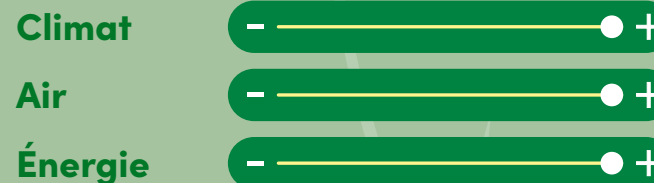
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : rédaction d'un cahier des charges, budget affecté, passation de la commande
- Évaluation : retour d'expériences des artistes sélectionnés, enquête de ressenti auprès de la population du territoire

TRAVAILLER DE FAÇON JUSTE,  
COHÉRENTE ET SOLIDAIRE AVEC TOUS  
LES ACTEURS DU TERRITOIRE

**AXE 4.2.**



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout public



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Communes,  
acteurs culturels du territoire



### PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire

# ACTION 95

## CRÉER ET PÉRENNISER UNE « SEMAINE VERTE » DES ARTISTES

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Sensibiliser le public aux enjeux climatiques et environnementaux par le biais de propositions artistiques

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Organiser un spectacle sur le thème de la transition écologique par lieu culturel ou par proposition artistique (film, BD, expo, concert, sculpture)
- Organiser des résidences d'artistes dans les écoles
- Communiquer sur les artistes du territoire qui portent un discours éco-responsable via un média dédié (journal, radio, etc.)
- Mettre en place des navettes pour se rendre aux spectacles
- Prévoir une programmation dans les 22 communes



### CALENDRIER

- 2025-2026 : élaboration du programme et du calendrier de mise en œuvre
- 2026-2030 : mise en œuvre



### BUDGET



TRAVAILLER DE FAÇON JUSTE,  
COHÉRENTE ET SOLIDAIRE AVEC TOUS  
LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AXE 4.2.



# ACTION 95

CRÉER ET PÉRENNISER UNE « SEMAINE VERTE »  
DES ARTISTES

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Accompagner les citoyens dans la transformation écologique du territoire
- ✓ Accompagner les communes
- Accompagner les acteurs socio-économiques
- ✓ Accompagner les visiteurs
- Travailler en cohérence et solidarité avec les territoires voisins
- S'appuyer sur la coopération internationale pour entraîner les territoires d'ailleurs dans la transformation écologique
- Répartir les efforts proportionnellement aux responsabilités de chacun

## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET

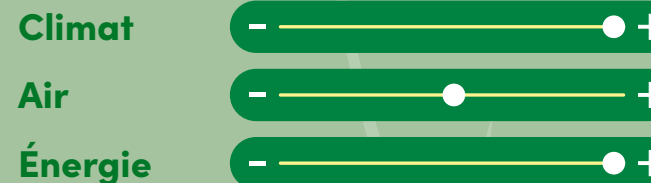
### Action 95

4.3.  
4.5.

## Rang de priorité relative

**Urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de manifestations, nombre de personnes touchées
- Évaluation : enquête auprès des habitants du territoire

TRAVAILLER DE FAÇON JUSTE,  
COHÉRENTE ET SOLIDAIRE AVEC TOUS  
LES ACTEURS DU TERRITOIRE

**AXE 4.2.**



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout public



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Communes



### PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire,  
UNESCO, DDT, OFB, CEN,  
État, Europe, université,  
expert d'usage (animateur  
environnement, associations  
concernées)

# ACTION 96

## EXPÉRIMENTER PAR LE CORPS LA LOIRE, LE CHER ET LES MILIEUX AQUATIQUES

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Inviter et former des publics culturellement éloignés de la connaissance des milieux aquatiques vivants (notamment dès l'école) à s'immerger dans les fleuves et rivières de leur territoire.
- Faire de ces lieux de baignade également des lieux de programmation et d'animations environnementales (adaptation au changement climatique notamment)

### DESRIPTIF DE L'ACTION

- Repérer et sélectionner les sites potentiels
- Étudier le « profil de baignade » (analyse des risques de pollution en amont du réseau hydrographique)
- Vérifier la pertinence du projet auprès des publics cibles et riverains
- Vérifier les conditions de sécurité du projet auprès des pouvoirs publics et acteurs associatifs de la protection de l'environnement
- Concevoir le programme artistique et pédagogique associé



### CALENDRIER

- Fin 2020 à fin 2023 : repérage, prise d'info, étude profil de baignade, cahier des charges consultation
- 2025 : Travaux sur un ou plusieurs sites
- 2026 et suivantes : essaimage



### BUDGET



TRAVAILLER DE FAÇON JUSTE,  
COHÉRENTE ET SOLIDAIRE AVEC TOUS  
LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AXE 4.2.



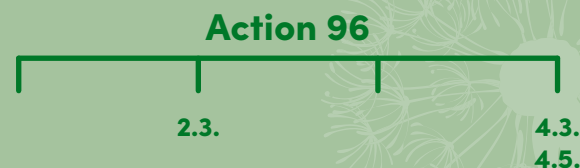
# ACTION 96

EXPÉRIMENTER PAR LE CORPS LA LOIRE,  
LE CHER ET LES MILIEUX AQUATIQUES

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Accompagner les citoyens dans la transformation écologique du territoire
- Accompagner les communes
- Accompagner les acteurs socio-économiques
- ✓ Accompagner les visiteurs
- Travailler en cohérence et solidarité avec les territoires voisins
- S'appuyer sur la coopération internationale pour entraîner les territoires d'ailleurs dans la transformation écologique
- Répartir les efforts proportionnellement aux responsabilités de chacun

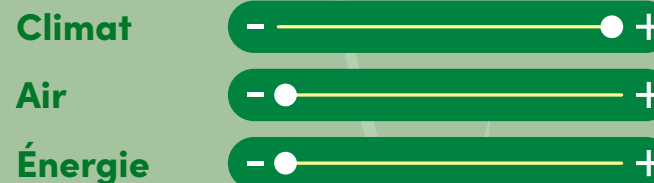
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de lieux ouverts, fréquentation, nombre d'événements organisés
- Évaluation : bilan des projets artistiques ou pédagogiques, retour d'expériences du public

TRAVAILLER DE FAÇON JUSTE,  
COHÉRENTE ET SOLIDAIRE AVEC TOUS  
LES ACTEURS DU TERRITOIRE

**AXE 4.2.**



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout public



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire  
et communes



### PARTENAIRES

Associations de quartiers,  
collectifs citoyens spontanés

# ACTION 97

## MULTIPLIER LES LIEUX CONJUGUANT AMÉNITÉ, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Intégrer les citoyens dans la gestion de leur espace de vie et de santé, qu'ils en soient acteurs.
- Travailler la gestion et l'aménagement des espaces publics et privés au sol (espaces verts, jardins...) pour développer les services environnementaux et de santé.

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Améliorer les techniques et les choix stratégiques de végétalisation (adaptation aux aléas climatiques liés au réchauffement climatique) aménagement de lieux d'aménité pour discuter, faire du sport, travailler la terre, produire son alimentation, créer du lien social.
- Recréer le lien naturel entre la santé physique et mentale des humains et leur environnement :
- Susciter une dynamique collective de création de ces lieux plutôt que de les imposer



### CALENDRIER

- 2024 : planification
- 2025-2030 : mise en œuvre



### BUDGET



TRAVAILLER DE FAÇON JUSTE,  
COHÉRENTE ET SOLIDAIRE AVEC TOUS  
LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AXE 4.2.



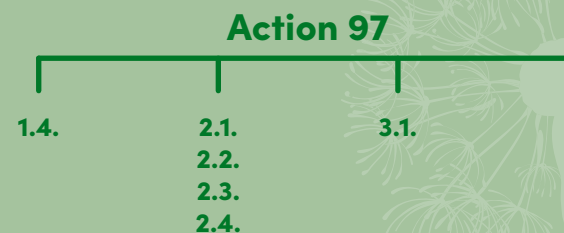
# ACTION 97

MULTIPLIER LES LIEUX CONJUGUANT AMÉNITÉ,  
SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Accompagner les citoyens dans la transformation écologique du territoire
- ✓ Accompagner les communes
- ✓ Accompagner les acteurs socio-économiques
- Accompagner les visiteurs
- Travailler en cohérence et solidarité avec les territoires voisins
- S'appuyer sur la coopération internationale pour entraîner les territoires d'ailleurs dans la transformation écologique
- Répartir les efforts proportionnellement aux responsabilités de chacun

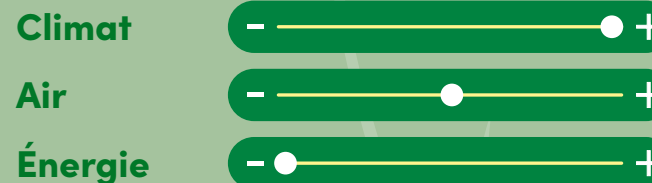
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de projets d'aménité environnementale réalisés
- Évaluation : retours d'expériences des populations concernées

TRAVAILLER DE FAÇON JUSTE,  
COHÉRENTE ET SOLIDAIRE AVEC TOUS  
LES ACTEURS DU TERRITOIRE

**AXE 4.2.**





PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

# ACTION 98

## CRÉER UN INCUBATEUR VERT : LE VILLAGE DES ALTERNATIVES



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Bénéficiaire de l'espace, usagers du territoire dont : les jeunes ; les créateurs et repreneurs d'entreprises



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Créer un lieu permanent qui regrouperait des acteurs de l'Économie sociale et solidaire, des artistes et des artisans œuvrant dans les secteurs du réemploi, de la réutilisation et de la réparation : ressourcerie, récupération de tissus (avec couturiers), laverie commune pour objets consignés (couches lavables, Eco Cups, bouteilles, bocaux, boîtes repas...) métallier, travail du bois, plastique, papier/livre.
- Intégrer un laboratoire expérimental Low tech
- Intégrer une maison de la finance solidaire (France Active, crédit coopératif...) et une maison de l'Écologie Industrielle et Territoriale (Hub Eco/Alter Incub)

### DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- Identifier un espace pouvant accueillir une dizaine de structures et du public
- Aménager l'espace : zone atelier, espace de vente, stockage, boîte à dons, déchetterie d'entreprises, appartement-témoin, salle de réunion/gestion administrative



### CALENDRIER

- 2024-2026 : choix d'un site, aménagement, rénovation, Appel à Manifestation d'Intérêt
- 2027-2030 : recrutement d'une équipe de gestion : un poste de direction, un poste de secrétariat, un poste d'animation (la gestion peut aussi être confiée à une structure d'éducation populaire)



### BUDGET



TRAVAILLER DE FAÇON JUSTE,  
COHÉRENTE ET SOLIDAIRE AVEC TOUS  
LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AXE 4.2.



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PARTENAIRES

Réseau VRAC et réemploi  
Centre Val de Loire, commune  
d'implantation du site, conseil  
régional, ADEME, Chambre  
des Métiers et de l'Artisanat,  
Chambre de Commerce et  
d'Industrie (et entreprises),  
mouvement associatif,  
CRESOL (ESS), URSCOOP  
(coopératives), Emmaüs,  
Active, Ressourceries  
Charpentières..., ALE37,  
Touraine Propre, France  
Travail, Énergie, Citoyenne en  
Touraine, Low Tech Touraine,  
Zéro Déchet Touraine...,  
Collectif Cycliste 37

# ACTION 98

## CRÉER UN INCUBATEUR VERT : LE VILLAGE DES ALTERNATIVES

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### DESCRIPTIF DE L'ACTION (SUITE)

- Travailler sur l'identité visuelle du lieu (uniformisation de la signalétique)
- Organiser un AMI (appel à manifestation d'intérêt)
- Affecter les espaces contre des loyers modestes aux structures retenues après AMI
- Animer le lieu avec un programme annuel de manifestations : déstockage, portes ouvertes, journées à thème (Zéro Déchet, énergies renouvelables, écologie industrielle et territoriale, économie sociale et solidaire, séquestration carbone, etc.), assises professionnelles
- Organiser un circuit touristique avec l'Office de tourisme, accueil de classes, formation d'élus, de créateurs/repreneurs d'entreprises

TRAVAILLER DE FAÇON JUSTE,  
COHÉRENTE ET SOLIDAIRE AVEC TOUS  
LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AXE 4.2.



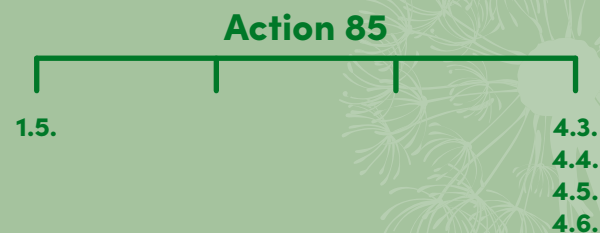
# ACTION 98

CRÉER UN INCUBATEUR VERT :  
LE VILLAGE DES ALTERNATIVES

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Accompagner les citoyens dans la transformation écologique du territoire
- Accompagner les communes dans la transformation écologique du territoire
- ✓ Accompagner les acteurs socio-économiques dans la transformation écologique du territoire
- Accompagner les visiteurs dans la transformation écologique du territoire
- Travailler en cohérence et solidarité avec les territoires voisins
- S'appuyer sur la coopération internationale pour entraîner les territoires d'ailleurs dans la transformation écologique

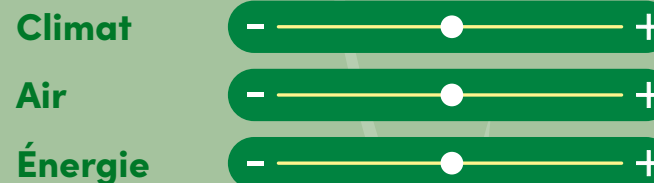
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

Urgent

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de structures hébergées, nombre d'emplois créés, tonnes de déchets détournés, montant annuel de valorisation économique des déchets détournés, nombre de personnes formées, accueillies, conseillées
- Évaluation : enquête ex-post auprès des utilisateurs de l'incubateur
- sur site, nombre d'animations et d'évènements annuels.

TRAVAILLER DE FAÇON JUSTE,  
COHÉRENTE ET SOLIDAIRE AVEC TOUS  
LES ACTEURS DU TERRITOIRE

AXE 4.2.



PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

# ACTION 102

## CONSTRUIRE UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE PARTICIPATION CITOYENNE SUR LES ENJEUX CLIMATIQUES DU TERRITOIRE



### PUBLICS(S) CONCERNÉ(S)

L'ensemble des habitants et des usagers du territoire, mais aussi les partenaires, les élus et les agents métropolitains



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

Communes et tous types de partenaires extérieurs

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Via la participation citoyenne, mobiliser l'ensemble de la population sur les enjeux et les projets Climat•Air•Énergie du territoire, et plus largement sur l'ensemble des politiques publiques de Tours Métropole Val de Loire en lien avec le Plan Climat•Air•Énergie du Territoire

### DESSCRIPTIF DE L'ACTION

- Définir les politiques publiques et services de Tours Métropole Val de Loire nécessitant de la participation citoyenne
- Définir les publics cibles à faire participer
- Définir le niveau de participation souhaitée, de la simple information à la co-décision
- Identifier les outils et méthodes nécessaires
- Constituer un service de participation citoyenne doté d'une expertise et de moyens humains et financiers
- Écrire une stratégie territoriale de participation citoyenne comprenant une charte et un réseau de la participation
- La mettre en œuvre en mobilisant les outils, services et partenaires
- La suivre et l'évaluer en associant les publics cibles
- L'ajuster et modifier si nécessaire



### CALENDRIER

- 2024-2025 : mise en place du service et rédaction de la stratégie
- 2026-2030 : mise en œuvre de la stratégie
- 2030-2032 : évaluation a posteriori



### BUDGET



ASSURER UNE INFORMATION  
TRANSPARENTTE ET CONTINUE ET UNE  
PARTICIPATION CITOYENNE EFFICACE

AXE 4.3.





# ACTION 102

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE PARTICIPATION CITOYENNE SUR LES ENJEUX CLIMATIQUES DU TERRITOIRE

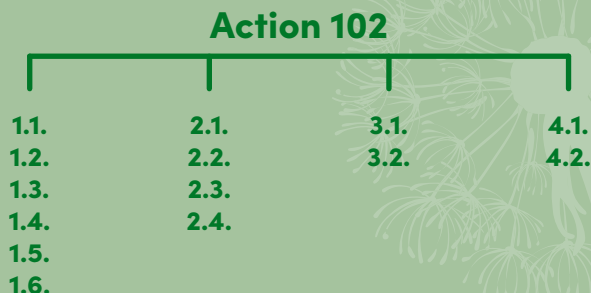
## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Informer les acteurs du territoire de la mise en œuvre du Plan Climat
- ✓ Déployer une stratégie de participation citoyenne sur l'ensemble des politiques publiques
- ✓ Instaurer et utiliser des outils de suivi et d'évaluation

## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : création du service participation, moyens financiers et humains alloués, écriture de la stratégie participation, mise en place d'un comité de pilotage et d'un réseau de la participation, nombre d'évènements participatifs réalisés
- Évaluation : taux de participation, représentativité des participants, nombre et type d'outils développés, enquête de satisfaction auprès des habitants et des usagers du territoire sur la politique de participation de Tours Métropole Val de Loire, retours d'expériences des services et des partenaires associés

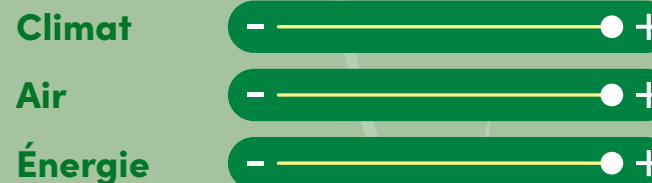
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Urgent**

## Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



ASSURER UNE INFORMATION TRANSPARENTE ET CONTINUE ET UNE PARTICIPATION CITOYENNE EFFICACE

**AXE 4.3.**



PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

# ACTION 103

## SUIVRE ET ÉVALUER LES ACTIONS DU PLAN CLIMAT•AIR•ÉNERGIE DU TERRITOIRE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

L'ensemble des habitants,  
les usagers et visiteurs  
du territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire



### PARTENAIRES

L'ensemble des maîtres  
d'ouvrage des actions  
du Plan Climat•Air•Énergie  
du Territoire, organismes  
générant des données  
nécessaires au suivi  
et à l'évaluation (exemples :  
OREGES, Santé Publique  
France, Lig'Air, etc.)

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Organiser le suivi et l'évaluation du Plan  
Climat•Air•Énergie du Territoire

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Définir un modus operandi du suivi et de l'évaluation
- Réaliser l'évaluation chaque année à la date anniversaire de l'adoption du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire définitif
- Communiquer largement sur les résultats du suivi et de l'évaluation
- Acquérir un outil de suivi
- Organiser la collecte des données pour alimenter l'outil
- Constituer un comité de suivi : nombre de participants, qualité des membres, missions, fréquence de réunions, mode de fonctionnement, etc.



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



ASSURER UNE INFORMATION  
TRANSPARENTTE ET CONTINUE ET UNE  
PARTICIPATION CITOYENNE EFFICACE

AXE 4.3.



# ACTION 103

SUIVRE ET ÉVALUER LES ACTIONS  
DU PLAN CLIMAT•AIR•ÉNERGIE  
DU TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Informer les acteurs du territoire de la mise en œuvre du Plan Climat
- ✓ Déployer une stratégie de participation citoyenne sur l'ensemble des politiques publiques
- ✓ Instaurer et utiliser des outils de suivi et d'évaluation

## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET

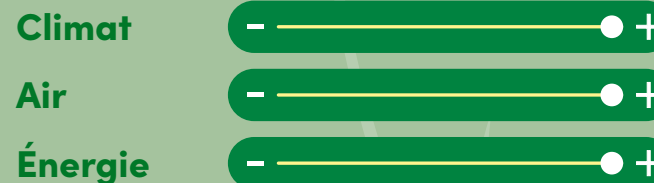
### Action 103

1.1.	2.1.	3.1.	4.1.
1.2.	2.2.	3.2.	4.2.
1.3.	2.3.		4.3.
1.4.	2.4.		4.4.
1.5.			4.5.
1.6.			4.6.

### Rang de priorité relative

Très urgent

### Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : création et activités du comité de suivi
- Évaluation : mesure de l'efficacité de l'évaluation

ASSURER UNE INFORMATION  
TRANSPARENT ET CONTINUE ET UNE  
PARTICIPATION CITOYENNE EFFICACE

AXE 4.3.



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Collectivités, université,  
organismes de formation



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire,  
université



### PARTENAIRES

État, entreprises

# ACTION 104

## SOUTENIR LA RECHERCHE APPLIQUÉE À LA VILLE PERMÉABLE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Développer des partenariats universités et collectivités
- Former les futurs ingénieurs, architectes, et paysagistes aux pratiques de villes perméables
- Mettre en place des sites d'expérimentation dans les secteurs urbanisés

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Faire intervenir les collectivités auprès des étudiants et les inviter aux événements de types colloques
- Organiser des journées d'échanges
- Mettre à disposition des sites (parkings ou autres) pour expérimenter, mesurer, faire des recherches
- Mettre en place des Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) (thèses au sein des collectivités sur ces thématiques)



### CALENDRIER

- 2024-2027 : mise en place du partenariat
- 2027-2030 : mise en œuvre



### BUDGET



S'APPUYER SUR LA RECHERCHE ET  
L'INNOVATION POUR UN MONDE  
SOBRE ET RÉSILIENT

AXE 4.4.





# ACTION 104

SOUTENIR LA RECHERCHE APPLIQUÉE  
À LA VILLE PERMÉABLE

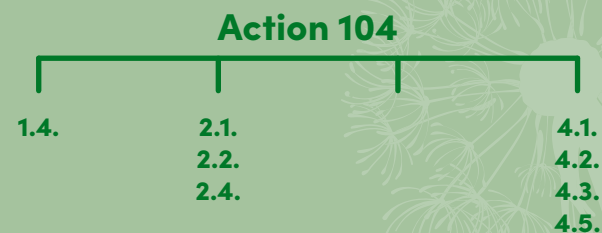
## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Sans objet

## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : Nombre de thèses CIFRE, réalisation de sites expérimentaux
- Évaluation : enquête auprès des jeunes diplômés sur la maîtrise de ces sujets, évolution de la fréquence et de l'ampleur des inondations par ruissellement des eaux de pluie sur le territoire

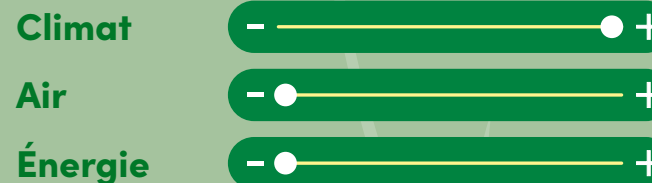
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Urgent**

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



S'APPUYER SUR LA RECHERCHE ET  
L'INNOVATION POUR UN MONDE  
SOBRE ET RÉSILIENT

**AXE 4.4.**



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Ensemble des apprenants du territoire : élèves, étudiants, apprentis



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Ensemble des organismes de formation et d'instruction du territoire : Éducation nationale, institutions privées, université, GRETA, AFPA, Région Centre Val de Loire, Chambre de Commerce et d'Industrie



### PARTENAIRES

Tours Métropole Val de Loire, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, fédérations professionnelles

# ACTION 106

## GARANTIR L'ADÉQUATION ENTRE LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT ET LES FORMATIONS DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Enrichir la formation et l'éducation locales en contenus Climat•Air•Énergie
- Disposer des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être localement pour mener à bien la transformation écologique du territoire

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Faire connaître le contenu du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire ainsi que les contenus des autres schémas stratégiques de Tours Métropole Val de Loire aux organismes d'éducation et de formation du territoire : écoles, collèges, lycées, université, centres de formation et d'apprentissage
- Identifier les compétences requises dans les différents champs professionnels en matière de traitement des problématiques Climat•Air•Énergie au niveau territorial
- Planifier l'intégration de ces savoirs et compétences dans le corpus d'enseignement et de formation sur le territoire
- Mettre en œuvre ces nouvelles formations et ces nouveaux contenus pédagogiques



### CALENDRIER

- 2024-2026 : planification
- 2026-2030 : mise en œuvre



### BUDGET



S'APPUYER SUR LA FORMATION POUR  
ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION  
DU TERRITOIRE

AXE 4.5.



# ACTION 106

GARANTIR L'ADÉQUATION ENTRE  
LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES  
À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT  
ET LES FORMATIONS DISPONIBLES  
SUR LE TERRITOIRE

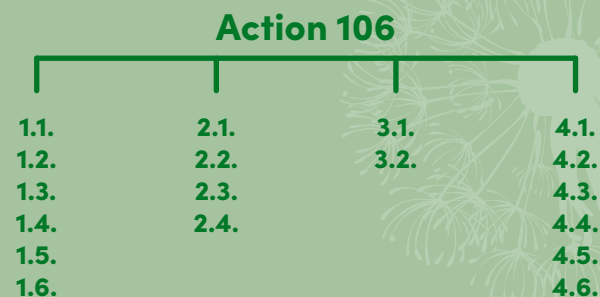
## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Encourager une meilleure intégration des enjeux du Plan Climat dans les formations
- ✓ Adapter l'appareil de formation initiale et continue pour accompagner la transformation du territoire

## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de contacts auprès des structures de formation et éducation sur le territoire, nombre de nouveaux corpus d'enseignement et de formation
- Évaluation : enquête auprès des étudiants, des enseignants et des professionnels sur la mise en pratique des enjeux Climat•Air•Énergie dans leur vie professionnelle

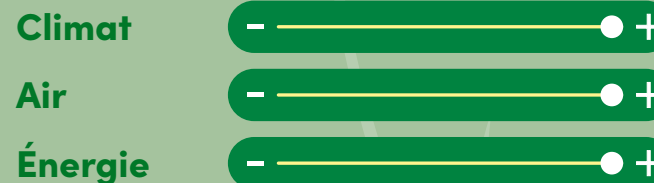
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



S'APPUYER SUR LA FORMATION POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU TERRITOIRE

**AXE 4.5.**



### PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

L'ensemble des professionnels : bureaux d'études, architectes, ingénieurs, entreprises du bâtiment



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Les centres de formation et Tours Métropole Val de Loire Direction de l'enseignement supérieur et de la formation



### PARTENAIRES

CAFEB, FFB, Ordre des architectes, chambres consulaires, AFPA, GRETA, Région Centre Val de Loire, Éducation nationale, CAUE 37

# ACTION 107

## FORMER LES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT SUR LE TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Déclencher et accompagner la montée en compétences des professionnels du bâtiment
- Augmenter le niveau d'expertise en conception et réalisation

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Recenser les acteurs du bâtiment sur le territoire
- Mettre en réseau ces acteurs
- Constituer les offres de formation
- S'assurer que les formations sont suivies et produisent leurs effets



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



S'APPUYER SUR LA FORMATION POUR  
ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION  
DU TERRITOIRE

AXE 4.5.



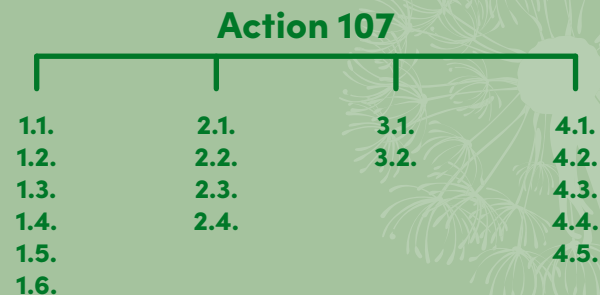
# ACTION 107

FORMER LES PROFESSIONNELS  
DU BÂTIMENT SUR LE TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Encourager une meilleure intégration des enjeux du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire dans les formations
- ✓ Adapter l'appareil de formation initiale et continue pour accompagner la transformation du territoire

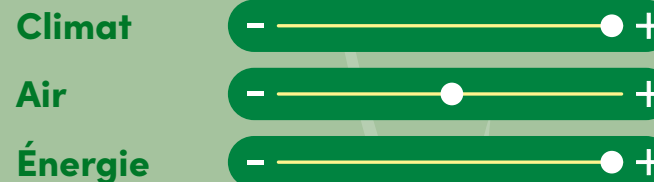
## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



## Rang de priorité relative

**Très urgent**

## Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de professionnels formés
- Évaluation : niveau de compétence des professionnels

S'APPUYER SUR LA FORMATION POUR  
ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION  
DU TERRITOIRE

**AXE 4.5.**



PLAN  
CLIMAT  
AIR • ÉNERGIE



### PUBLICS(S) CONCERNÉ(S)

L'ensemble des publics concernés par les actions du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire



### MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire et l'ensemble des maîtres d'ouvrage du programme d'actions du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire



### PARTENAIRES

Tout organisme financeur : Europe, État, Région, Banques, Mécénat privé, etc.

# ACTION 108

## RECHERCHER ET PÉRENNISER LES FINANCEMENTS DES ACTIONS CLIMAT•AIR•ÉNERGIE DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN  
CONSEIL MÉTROPOLITAIN  
DU 25 MARS 2024

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Financer la transformation écologique du territoire

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour Tours Métropole Val de Loire, en s'appuyant sur les ressources internes ainsi que sur le Secrétariat Général à la Planification Écologique (voir fiche correspondante), il s'agira de :

- Réaliser une veille active des financements mobilisables
- Les solliciter
- Si possible, les pérenniser

Pour les autres maîtres d'ouvrage d'actions du Plan Climat•Air•Énergie du Territoire, il s'agira de :

- Identifier les structures financeuses et les fonds mobilisables
- Éventuellement, s'appuyer sur une structure tierce pour mobiliser les financements
- Si possible, pérenniser les financements



### CALENDRIER

2024-2030



### BUDGET



NB : cette action apporte des recettes conséquentes à Tours Métropole Val de Loire

MOBILISER TOUS LES OUTILS FINANCIERS POUR DÉMULTIPLIER L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

AXE 4.6.



# ACTION 108

RECHERCHER ET PÉRENNISER  
LES FINANCEMENTS DES ACTIONS  
CLIMAT•AIR•ÉNERGIE DU TERRITOIRE

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Sans objet

## INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : fonds mobilisés, sommes mobilisées, actions financées
- Évaluation : rapport coût-bénéfices, actions non financées

## Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET

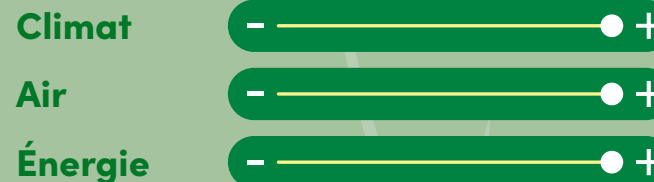
### Action 108

1.1.	2.1.	3.1.	4.1.
1.2.	2.2.	3.2.	4.2.
1.3.	2.3.		4.3.
1.4.	2.4.		4.4.
1.5.			4.5.
1.6.			4.6.

### Rang de priorité relative

Très urgent

### Impact Climat•Air•Énergie sur le territoire



MOBILISER TOUS LES OUTILS  
FINANCIERS POUR DÉMULTIPLIER  
L'ACTION SUR LE TERRITOIRE

AXE 4.6.

# PLAN CLIMAT

AIR • ÉNERGIE

## TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

60 avenue Marcel Dassault  
CS 30651 - 37206 Tours Cedex 3  
[www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr)

Rédaction : Direction de la Transition Écologique  
Conception et réalisation graphique : Le Cercle Digital

Date : Mars 2024